

Consultation du public sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (Oise)

Synthèse des Commentaires du 27/10/2021 au 17/11/2021

285 observations reçues, dont : 284 en ligne et 1 sur le registre écrit

284 – Commentaires (reçus en ligne sur le site du ministère)

Avis favorable au projet

17/11/2021 22:55

Avis favorable

SOUTIEN AÉROPORT PARIS BEAUVAIS

17/11/2021 22:25

Le couvre-feu établi pour l'installation de la base Ryanair ne concerne que les vols basés. En presque qu'un an de base RYANAIR, il me semble que 0 ou 1 avion a du décollé après le couvre-feu. L'avenir de l'aéroport doit être soutenu et j'en fais parti. Des emplois, une attractivité pour la région mais un grand avantage pour de nombreuses personnes pour voyager simplement, à bas coût, avec une certaine qualité et proche de Paris sont les facteurs clés !

Je peux comprendre qu'habiter à côté d'un aéroport peut avoir des inconvénients mais habitant juste de l'autre côté de la piste, je n'entends strictement rien de chez moi. Paris-Beauvais doit être développer tout en faisant attention à l'environnement et ses alentours, bien évidemment, mais cet aéroport mérite, énormément, d'être soutenu, être défendu et à tout à fait sa place.

Oui au projet

17/11/2021 21:51

Ce projet va permettre à l'aéroport de continuer dans la lancée de sa reprise après l'épisode Covid . Bien sure pour les riverains les nuisances sonores sont là , mais les avions sont de nouvelle génération , moins bruyant et moins polluant .

De plus , cela créera de nouveau emplois aussi dans la région ce qui n'est pas négligeable . Il y aura toujours des contents et des moins content mais un grand oui à ce projet . A noter aussi que cela n'est encore jamais arrivé un atterrissage après minuit , les plannings des avions ont des retour prévu avant 23:00 , cela pourrai arriver mais ça sera à compter sur les doigts d'une main .

Oui au projet

17/11/2021 21:51

Ce projet va permettre à l'aéroport de continuer dans la lancée de sa reprise après l'épisode Covid . Bien sure pour les riverains les nuisances sonores sont là , mais les avions sont de nouvelle génération , moins bruyant et moins polluant .

De plus , cela créera de nouveau emplois aussi dans la région ce qui n'est pas négligeable . Il y aura toujours des contents et des moins content mais un grand oui à ce projet . A noter aussi que cela n'est encore jamais arrivé un atterrissage après minuit , les plannings des avions ont des retour prévu avant 23:00 , cela pourrai arriver mais ça sera à compter sur les doigts d'une main .

Avis défavorable au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (Oise)

17/11/2021 21:45

Bonjour,

Je vous présente mon avis défavorable, en tant que citoyenne, et riveraine.

Ce projet constitue une régression environnementale.

De plus, le texte soumis à la consultation ne répond pas aux conditions posées par le conseil d'état le 9 juillet 2021. Il offre un droit au retour entre minuit et une heure du matin à 25 reprises aux avions basés sans autre condition qu'un retard échappant à la volonté de la compagnie aérienne. Quelle compagnie veut arriver en retard? Le but caché

ne serait-il pas de faire échapper la compagnie aérienne à l'amende en cas d'atterrissage pendant le couvre-feu ?

Je suis inquiète sur le fait que ces dérogations permettront avant tout de satisfaire l'intérêt privé de la compagnie, au détriment de l'intérêt général, et des riverains exposés aux nuisances sonores.

Qui peut vivre avec 5 heures ou moins de calme par 24h?

Faut-il laisser perdurer un modèle économique de flux tendu que le moindre aléa va perturber en provoquant un retard de l'avion ?

Qu'est-ce qui est le plus important? Permettre à quelques personnes d'arriver au milieu de la nuit de retour de vacances ? Ou bien préserver la santé des milliers de personnes qui seront réveillées par ce vol?

Merci pour votre considération

Non à la dérogation du couvre-feu

17/11/2021 21:36

Le développement de l'aéroport ne peut se faire sans la prise en compte des parties prenantes que sont les riverains.

Il n'y a aucune visibilité sur le futur dimensionnement de la base.

Couvre-feu

17/11/2021 21:27

Bonsoir

Je suis contre les dérogations et contre le rétrécissement du couvre-feu car les avions fondent trop de bruit et polluent notre aire de nuit comme de jour d'ailleurs.

A fond pour l'extension du couvre feu

17/11/2021 21:13

Extension couvre feu = pérenniser les emplois

Favorable au dérogation du couvre feu

17/11/2021 20:47

L'aéroport est un outil de travail, qui permet de développer l'emploi pour notre ville et de notre département, ces pour cela que je suis favorable à la dérogation du conte feu

OUI aux dérogations du couvre feu de l'aéroport de Beauvais

17/11/2021 20:42

Favorable à la dérogation du couvre-feu qui sera évidemment bénéfique aux passagers en cas d'évènements involontaires, et par la même occasion de maintenir des emplois pour la bonne gestion d'exploitation de l'aéroport.

Contre les dérogations au couvre feu

17/11/2021 20:42

Hors de question de permettre à des avions d'atterrir ou de décoller dans le couvre feu. Ce serait une atteinte grave au droit des riverains de dormir la nuit! Cette proposition est un scandale sanitaire. La santé et le sommeil des populations qui subissent le bruit des avions sont non négociables. Le couvre feu doit rester en l'état et toute dérogation reste interdite.

Un peu de réflexion

17/11/2021 20:36

Il serait grand temps je pense d'arrêter de stigmatiser cet aéroport et de le défendre...

C'est un poumon économique pour la région, un grand générateur d'opportunités, d'investissements et d'emplois dans une région qui en a bien besoin...

On parle ici de cas très exceptionnels, et qui resteraient très encadrés...

Alors oui un avion ça fait du bruit, mais au regard de tout ce qu'apporte l'aéroport et son développement...

A bon entendeur...

Favorable au projet

17/11/2021 20:33

Je suis favorable au projet car il est

plus que nécessaires au développement économique des hauts de France ,de plus Il permettra de pérenniser les emplois sur la plate-forme aéroportuaire.

publication des vols concernés par les dérogations

17/11/2021 19:36

Tous les vols qui ont été concernés par la dérogation doivent être publié sur le site de l'aéroport sur une page identifiable et accessible aussi en opendata.

Le montant et le total des amendes pour les vols qui ne respectent pas le couvre feu doivent aussi être publiés

non au dérogation !

17/11/2021 19:32

pas de dérogation voir même plus de restriction pas de vol après 21H ni avant 9H

aucune nécessité d'avoir plus de vols ni des vols au soir.

=

moins de CO2

Vols du soir et nuisances

17/11/2021 19:28

Bonjour,

Les vols du soir sont provoquent de grosses nuisances en terme de bruit, de pollution, de pollution de lumineuse.

Les avions de ryan air ne sont pas parmi es moins bruyant ou alors les pilotes ont un problème avec les manettes des gaz...

REFUS TOTAL des modifications concernant le couvre feu de l'aérodrome de Tillé Beauvais

17/11/2021 19:07

En tant que riverain de l'aérodrome de Tillé Beauvais , je suis contre toute modification du couvre feu . C'est inacceptable d'autoriser des avions très bruyants à décoller et atterrir durant la nuit .

contre le projet d'arrêté modifiant le couvre-feu à Beauvais Tillé

17/11/2021 19:00

* assouplir les conditions du couvre-feu , c'est contribuer encore à renforcer les vols nocturne et la base de Beauvais au mépris de la santé des riverains qui sont à peine consultés.

* assouplir les conditions du couvre-feu , c'est pour nos élus - favorables à cette mesure - un déni flagrant des évolutions climatiques pourtant dans leur sphère de compétences et aussi un manque de démocratie .

* C'est continuer à parier en cette croissance du nombre de voyageurs et donc des vols pour des "emplois" sans faire un réel bilan environnemental direct et indirect.

* C'est aussi favoriser encore localement ces compagnies aériennes qui ne visent que le profit au détriment des conditions sociales de leur personnel, de notre environnement tout en en bénéficiant de subventions publiques conséquentes.

Pour toutes ces raisons je suis contre projet d'arrêté modifiant le couvre-feu

projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (Oise)

17/11/2021 18:38

Je suis contre ce projet. les nuisances sonores et environnementales se font assez ressentir sans en rajouter.

projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (Oise)

17/11/2021 18:37

Je suis contre ce projet, car je considère qu'il y a assez de vols d'avions au dessus de Beauvais et de sa région au cours de la journée sans en rajouter la nuit.

Refus de toutes extensions du couvre feu de l'aéroport de Tillé Beauvais

17/11/2021 18:24

En tant que riverain proche des pistes de l'aéroport de Tillé-Beauvais,

Je suis contre toutes extensions et modifications envisageables du couvre feu de l'aéroport.

Xxxxx XXXXX

CONTRE ce projet - Ne laissons pas RYANAIR diriger l'aéroport de Beauvais.

17/11/2021 18:20

Je suis contre ce nouvel arrêté destiné à donner la possibilité de retour aux avions basés pendant la période de couvre-feu de l'aéroport. Les cinq heures du couvre-feu actuel sont déjà insuffisantes et le nouvel arrêté permet de retirer encore une heure 25 fois par an uniquement pour satisfaire la compagnie RYANAIR qui a déjà pu profiter de l'attente de la réponse du conseil d'état pour baser deux avions à Beauvais. Les avions basés ont réduit la période sans avion qui existait avant, des avions décollent maintenant dès 6h00 alors qu'auparavant les nuisances commençaient avec les premiers atterrissages vers 7h30-7h40. C'est à la compagnie RYANAIR d'accepter les contraintes actuelles du couvre-feu et non aux riverains de supporter des nuisances supplémentaires afin de satisfaire leurs exigences. Cet aéroport devait selon les élus et le propriétaire de l'aéroport avoir un développement maîtrisé et le couvre-feu ne devait en aucun cas être remis en cause, ces responsables nous ont menti, ils se plient systématiquement aux exigences de la compagnie RYANAIR qui assure près de 80% du trafic. J'ai choisi d'habiter mon village pour sa tranquillité et l'aéroport ne cesse de se développer, créant des nuisances sonores que je supporte de moins en moins et je sais que la pollution des avions que nous subissons quotidiennement ont une incidence très négative sur notre santé. Ce nouvel arrêté aura pour conséquence une augmentation significative du trafic à Beauvais, même si cela n'apparaît pas dans la note de présentation cette fois, l'objectif n'a pas changé depuis l'arrêté précédent qui a été annulé par le conseil d'état. Ce projet d'arrêté est une régression, il va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire pour protéger nos enfants, petits enfants d'un avenir climatique et sanitaire peu réjouissant.

CONTRE ce projet - Ne laissons pas RYANAIR diriger l'aéroport de Beauvais.

17/11/2021 18:18

Je suis contre ce nouvel arrêté destiné à donner la possibilité de retour aux avions basés pendant la période de couvre-feu de l'aéroport. Les cinq heures du couvre-feu actuel sont déjà insuffisantes et le nouvel arrêté permet de retirer encore une heure 25 fois par an uniquement pour satisfaire la compagnie RYANAIR qui a déjà pu profiter de l'attente de la réponse du conseil d'état pour baser deux avions à Beauvais. Les avions basés ont réduit la période sans avion qui existait avant, des avions décollent maintenant dès 6h00 alors qu'auparavant les nuisances commençaient avec les premiers atterrissages vers 7h30-7h40. C'est à la compagnie RYANAIR d'accepter les contraintes actuelles du couvre-feu et non aux riverains de supporter des nuisances supplémentaires afin de satisfaire leurs exigences. Cet aéroport devait selon les élus et le propriétaire de l'aéroport avoir un développement maîtrisé et le couvre-feu ne devait en aucun cas être remis en cause, ces responsables nous ont menti, ils se plient systématiquement aux exigences de la compagnie RYANAIR qui assure près de 80% du trafic. J'ai choisi d'habiter mon village pour sa tranquillité et l'aéroport ne cesse de se développer, créant des nuisances sonores que je supporte de moins en moins et je sais que la pollution des avions que nous subissons quotidiennement ont une incidence très négative sur notre santé. Ce nouvel arrêté aura pour conséquence une augmentation significative du trafic à

Beauvais, même si cela n'apparaît pas dans la note de présentation cette fois, l'objectif n'a pas changé depuis l'arrêté précédent qui a été annulé par le conseil d'état. Ce projet d'arrêté est une régression, il va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire pour protéger nos enfants, petits enfants d'un avenir climatique et sanitaire peu réjouissant.

favorable

17/11/2021 18:17

c est un aeroport d avenir, son developpement offrira des emplois

Une riveraine qui subit

17/11/2021 16:38

C'était un tel calme pendant le confinement !

Et ce matin 6h07 un avion qui décolle, fini la tranquillité et en prime c'est de plus en plus tôt le matin et tard le soir...sur des trajectoires qui n'étaient pas utilisées non plus et peu importe les maisons en dessous, ils ne les voient pas !

De quoi rivaliser avec mes horaires de travail, enfin de repos, difficile à concilier déjà, mais avec les avions, et même les avions de chasse, qui eux, malgré le bruit important, passent assez vite et en pleine journée

Et encore je vois les nuisances de tillé qui vivent tous les jours le passage des passagers impolis et sales (je vous passe les détails, s'il en faut je pourrais vous trouver des exemples) heureusement nous ne sommes pas touchés car trop loin, par contre je le vois sur le trafic routier aux abords de l'aéroport, conducteurs ralentis qui cherchent leur route ou très pressés car en retard ou stressés, ou alors coupent la route peu importe les lignes (stop de tillé), svp j'attends avec impatience une trajectoire en sens unique qui sécurisera tillé et les automobilistes alentours

On nous prend pour des XXXXX

17/11/2021 16:32

Tout augmentation d'activités polluantes doit être interdite. A fortiori cet arrêté doit être annulé.

La COP26 se termine sur un échec, XXXXXXXX. Le premier refus leurs a offert l'occasion de se rattraper mais non ils passent en force avec un nouvel arrêté.

Les professionnels nous promettent très prochainement des avions plus économes et même 0 émission. Si c'est la vérité alors attendons juste un petit peu ces avions avant d'augmenter le trafic !

Quel avantage plus important que d'éviter les catastrophes naturelles et ses enjeux sur les rendements agricoles, le coût des assurances, le maintien de l'ordre, le Beauvaisis va tirer de cette augmentation du trafic aérien ?

Merci pour nos enfants ! XXXXXXXX

En faveur de la dérogation

17/11/2021 16:15

La dérogation autorisant l'atterrissage de 00h à 01h du matin à titre exceptionnel ne va concerner en réalité qu'un nombre infime de vols sur une année.

Le nombre de vols bénéficiant d'une dérogation est limité à 25 par année calendaire.

Le refus de cette dérogation ne ferait qu'accentuer de manière négative l'impact environnemental, puisqu'il engendrerait des transports supplémentaires vers les plateformes de déroutement, les transports vers les hôtels, vers Paris etc..

Arrêté de Beauvais

17/11/2021 16:15

Ce projet d'arrêté encadre mieux désormais les conditions d'octroi et définit un nombre réduit de dérogations. Le rapport bénéfice/risque penche désormais en faveur de ce nouvel arrêté.

Il permettra de plus de ne pas dégrader les conditions de traitement des passagers qui subissent ces dérogations.

Je suis pour cet arrêté.

Projet d'arrêté

17/11/2021 16:00

Ce projet d'arrêté reprend les motifs de rejet par le conseil d'Etat du précédent arrêté en ajoutant des conditions d'octroi des dérogations (retard pour des raisons indépendantes de la compagnie, aucun atterrissage au delà de 01h00 du matin et 25 dérogations maximums) et en explicite les motifs d'intérêt général.

Un déroutement, c'est une aggravation de l'empreinte carbone : déroutement de l'avion, déplacement à vide des cars vers l'aéroport de déroutement, retour des passagers à Beauvais ou à Paris et retour à vide de l'avion à Beauvais. D'autre part, les conditions d'accueil et de traitement des passagers subissant ces déroutements peuvent avoir des conséquences sur l'ordre public.

Compte tenu de ces éléments et du nombre limité de dérogations possibles, ce projet d'arrêté n'est pas une régression environnementale (au contraire) et préserve l'intérêt général.

Projet d'arrêté

17/11/2021 16:00

Ce projet d'arrêté reprend les motifs de rejet par le conseil d'Etat du précédent arrêté en ajoutant des conditions d'octroi des dérogations (retard pour des raisons indépendantes de la compagnie, aucun atterrissage au delà de 01h00 du matin et 25 dérogations maximums) et en explicite les motifs d'intérêt général.

Un déroutement, c'est une aggravation de l'empreinte carbone : déroutement de l'avion, déplacement à vide des cars vers l'aéroport de déroutement, retour des passagers à Beauvais ou à Paris et retour à vide de l'avion à Beauvais. D'autre part, les conditions d'accueil et de traitement des passagers subissant ces déroutements peuvent avoir des conséquences sur l'ordre public.

Compte tenu de ces éléments et du nombre limité de dérogations possibles, ce projet d'arrêté n'est pas une régression environnementale (au contraire) et préserve l'intérêt général.

pas de dérogation et moins d'avions

17/11/2021 15:44

en tant qu'habitant le bruit des avions est insupportable et il y'en a déjà trop alors autoriser une dérogation surtout la nuit franchement ce n'est pas possible

l'avion pollue et nuit à nos santés donc merci de ne pas faire de dérogation s'il vous plait

NON !

17/11/2021 15:31

La précédente demande de la sageb de décembre 2019 a été refusée par le conseil d'état en juillet 2021 en application des obligations de la cop 21 de ne pas créer plus de pollution.

La nouvelle demande précise un nombre d'avion défini de 25 par an mais cet aménagement ne change rien au fait que la pollution, le bruit et le co2 seront plus importants qu'aujourd'hui et probablement de nouveau refusé.

Cet aménagement ne serait de plus profitable qu'à Ryanair, la région n'a rien à gagner.

A la question en CCE que ce passe-t-il si vous avez un 26e avion en retard,

Réponse nous attendrons le lendemain matin.

De ce fait, les vols prévus à partir de 21h00 mettent moins de 3h à arriver, Ryanair sait exactement le temps que cela va mettre.

En aucun cas ils ne détournent un avion, ils feront attendre leurs passagers c'est plus simple et moins cher.

Ces 25 avions après minuit par an doivent être basés. Aujourd'hui la base en compte 2. Mais il y a la place pour 12.

La question a été posée en cce pour savoir si c'était 25 avions tardifs pour 2 avions puis 50 pour 4 etc... C'est resté sans réponse.

Pourquoi les riverains seraient réveillés à minuit 45 alors qu'ils n'en tirent aucun avantage ?

Pourquoi la Sageb prévoit 6M de passagers pour les jeux olympiques de 2024 ce qui sera hors peb ?

L'idée de la Sageb est de satisfaire Ryanair et de céder à tout caprice.

Les aéroports demandent des couvre feus, Beauvais voudrais l'inverse.

Beauvais panique à l'idée impossible de perdre Ryanair au mépris des riverains et de leur argent (voir dossier cour des comptes) et sans la moindre considération pour les décisions écologiques qui à elles seules fait de la demande de la Sageb un bras d'honneur à l'écologie et au réchauffement de la planète.

Donc pas d'avion en plus, pas de dérogation du couvre fer.

Surtout que le droit de grève ou une réparation urgente, un pilote malade ou une manifestation légale sont ici considérés comme cas de force majeure ! ce que ces problèmes ne sont pas ! L'orage ou une éruption volcanique ou la pandémie oui, pas la grève !!!

Ce projet repassera par le conseil d'état avec de nouveau un avis défavorable de l'Acnusa et les associations de riverains se démèneront de nouveau et auront de nouveau très certainement gain de cause.

Ils n'ont rien à gagner et des nuisances a combattre pour une demande illégale.

Avec ma considération

Projet de modification de l'arrêté du 25 avril 2002

17/11/2021 15:23

Non à la réduction du couvre -feu actuel pour faciliter l'exploitation de l'aéroport par Ryanair et les autres low coste.

_ leurs avions sont bruyants ,polluants et empoisonnent la santé des riverains de l'aéroport de Beauvais -Tillé.

_ sans manquer d'évoquer la dépréciation du patrimoine des riverains

Honte aux politiques locaux qui favorisent ce lamentable projet.

_ je m'en souviendrai pour les prochaines élections.

Contre plus de bruit et de nuisances, je veux vivre

17/11/2021 15:18

1. Un couvre-feu de 5 heures a été mis en place en 2002 pour protéger les riverains de l'aéroport contre les risques d'exposition au bruit des avions la nuit. Il s'agissait d'une mesure environnementale à portée sanitaire. Les scientifiques ont démontré depuis des décennies que le bruit est dangereux pour la santé et que le bruit de nuit est encore plus à l'origine de stress qui conduit à l'hypertension, elle même facteur de risque de maladies cardiovasculaires. Le bruit est la deuxième cause environnementale de décès prématuré en Europe.

2. Alors que la COP26 se tient à Glasgow et que le président Macron plaide pour une économie plus sobre en énergie fossile et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, comment laisser se développer un aéroport local. L'assouplissement du couvre-feu n'est en réalité, comme l'expliquait le

ministère en 2019 dans sa note de présentation de l'arrêté précédent annulé pour régression environnementale par le conseil d'état, que la marche nécessaire pour déplaçonner l'aéroport et lui permettre d'accroître considérablement le trafic. L'objectif est à court terme une augmentation du nombre de passagers de 150% pour passer de 4 millions à 6 millions et continuer de croître par la suite. Le SMABT nous a bien expliqué que tant qu'il y aurait de la demande on augmenterait l'offre de voyages.

OUI aux dérogations

17/11/2021 14:54

Je suis pour ces dérogations pour les avions basés dont les conditions d'obtention garantissent la rareté.

De plus la nouvelle flotte de la compagnie basée se veut moins bruyante.

L'arrivée de la base est une excellente chose pour l'aéroport, et la suspension définitive des dérogations pourrait mettre en péril cette base et les emplois qui y sont liés.

Oui pour ce projet d'arrêté

17/11/2021 14:43

Je soutiens ce projet d'arrêté.

Couvre feu

17/11/2021 14:22

Non a l'agrandissement de l'aéroport (trop polluant) , la commune de Tillé va devenir une casse et les rues sales .

CONTRE LE PROJET D'ARRETE MODIFIANT LE COUVRE-FEU APPLICABLE A L'AEROPORT DE BEAUVAIS-TILLE

17/11/2021 12:22

{{ {{Qui peut vivre avec moins de 5 heures de calme par 24h? }}

{{Faut-il laisser perdurer un modèle économique de flux tendu que le moindre aléa va perturber en provoquant un retard de l'avion ?}}

{{

Qu'est-ce qui est plus important? Permettre à 190 personnes de voyager entre Barcelone et Beauvais pour arriver à Beauvais-Tillé au milieu de la nuit? Ou bien préserver la santé des milliers de personnes qui seront réveillées par ce vol?}}}}

{{1. L'augmentation des vols de nuit, conséquence directe de l'assouplissement du couvre-feu, en ce qu'il permet aux compagnies aériennes de baser des avions à Beauvais-Tillé

}}

Depuis le début du mois de décembre 2020, la compagnie Ryanair a basé deux avions à Beauvais. Les conditions d'exploitation des plages horaires a changé et nous voyons une augmentation régulière des mouvements d'avions la nuit. Ainsi, alors qu'en 2015, année où l'aéroport de Beauvais-Tillé a eu la plus forte activité, les 1.582 vols de nuit représentaient 5,75% du total des mouvements de l'année.

En 2021, première année d'exploitation avec des avions basés, les 879 vols de nuit des 3 premiers trimestres représentaient 9% du total des mouvements de l'aéroport avec une progression dans l'année pour atteindre 11% du total des mouvements du 3ème trimestre 2021.

Voilà tout l'impact de la modification de l'arrêté de 2002 assouplissant le couvre-feu. Les plages horaires de nuit sont beaucoup plus utilisées depuis que Ryanair a basé deux avions à l'aéroport.

La notice de présentation du projet d'arrêté assouplissant le couvre-feu de 2019 (Arrêté annulé depuis en juillet 2021) nous expliquait bien que l'assouplissement du couvre-feu était rendu nécessaire pour accueillir les bases des compagnies aériennes. Il est donc évident que l'augmentation des vols de nuit sera la conséquence directe de la base Ryanair et donc de l'assouplissement du couvre-feu proposé par ce projet d'arrêté.

L'autre conséquence de l'assouplissement du couvre-feu pour permettre aux compagnies aériennes de baser des avions à l'aéroport de Beauvais-Tillé était l'augmentation du trafic passager pour passer de 4 millions à 6 millions de passagers. L'augmentation corrélative du nombre de mouvements et donc des vols de nuit entrainera des risques pour la santé des riverains tant par l'augmentation du niveau de bruit que des émissions polluantes de l'air, notamment les oxydes d'azote et les particules ultrafines.

L'arrêté ne limite pas les essais moteur pendant la période de couvre-feu et qui pourraient nuire considérablement aux riverains très proches de l'aéroport. Il conviendrait de prévoir une restriction sur les essais moteur la nuit.

{{2. Le couvre-feu, une protection environnementale à visée sanitaire

}}

Un couvre-feu de 5 heures a été mis en place en 2002 pour protéger les riverains de l'aéroport contre les risques d'exposition au bruit des avions la nuit. Il s'agissait d'une mesure environnementale à portée sanitaire. Les scientifiques ont démontré depuis des décennies que le bruit est dangereux pour la santé et que le bruit la nuit est encore plus à l'origine de stress qui conduit à l'hypertension, elle-même facteur de risque de maladies cardiovasculaires. Le bruit est la deuxième cause environnementale de décès prématuré en Europe.

Le couvre-feu de Beauvais-Tillé n'est prévu que pour la période en cœur de nuit, d'une durée de 5 heures. Il est largement insuffisant pour correctement protéger les riverains. La nuit est une période de 8 heures consécutives, définie par la directive 2002/49 sur le bruit dans l'environnement et par l'OMS. Au lieu d'assouplir et de réduire le bénéfice du couvre-feu, il devrait au contraire être étendu à une période plus longue couvrant la totalité de la nuit, soit 8 heures.

{{3. Un nécessaire moratoire sur le développement aérien pour réduire l'impact sur le climat}}

Alors que la COP26 se tenait il y a quelques jours à Glasgow et que le président Macron plaidait pour une économie plus sobre en énergie fossile et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, comment laisser se développer un aéroport local. L'assouplissement du couvre-feu n'est en réalité, comme l'expliquait le ministère des transports en 2019 dans sa note de présentation de l'arrêté précédent annulé pour régression environnementale par le conseil d'état, que la marche nécessaire pour déplaçonner l'aéroport et lui permettre d'accroître considérablement le trafic. L'objectif est à court terme une augmentation du nombre de passagers de 150% pour passer de 4 millions à 6 millions et continuer de croître par la suite. Le SMABT (propriétaire de l'aéroport) nous a bien expliqué que tant qu'il y aurait de la demande on augmenterait l'offre de voyages.

La lutte contre les gaz à effet de serre doit conduire à restreindre le développement du transport aérien tant qu'une solution pérenne n'est pas en place. Cela passe donc aussi par la limitation du développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

{{4. L'augmentation du trafic provoque une pollution chimique supplémentaire nocive pour les riverains}}

Les avions polluent l'air ambiant. Ajout de dioxyde d'azote NO₂, et de particules fines et ultra fines dans l'air. Cette pollution est dangereuse pour l'homme et provoque une augmentation des cas d'asthme, d'affections bronchiques et de cancer. Les particules ultra fines contribuent au développement des maladies dégénératives du cerveau, l'infertilité masculine, etc.

Laisser se développer sans maîtrise un aéroport implique nécessairement une participation à l'augmentation de la pollution locale. Il est de la responsabilité des élus locaux mais aussi de l'Etat représenté ici par la DGAC de protéger les citoyens contre les risques sanitaires liés aux émissions polluantes.

{{5. L'encadrement et l'intérêt général devant fonder les dérogations
}}

Le conseil d'état avait annulé l'arrêté de 2019 au motif que les dérogations n'étaient pas suffisamment encadrées. L'Etat propose donc de limiter les dérogations en contraignant les arrivées entre zéro heure et une heure, en limitant le nombre de dérogations à 25 par an et en donnant des indications sur les raisons motivant les dérogations.

Le bruit ambiant dans les communes situées dans le plan d'exposition au bruit est très faible notamment la nuit. Le passage d'un seul avion a pour conséquence de réveiller des milliers de personnes.

Compte-tenu des destinations desservies par l'aéroport, un pilote au départ pour rallier la base de Beauvais sait précisément l'heure à laquelle il arrivera à destination et qu'il devra donc enfreindre le couvre-feu. C'est d'ailleurs avant de partir que ce pilote déposera une demande de dérogation pour arriver pendant le couvre-feu sans avoir à payer l'amende pouvant s'élever jusqu'à 40.000€.

Ce pilote ne devrait pas recevoir l'autorisation de décoller et attendre pour rallier sa base qu'il puisse arriver en dehors du couvre-feu. Il n'a pas à demander à atterrir à un autre aéroport. Sa décision est prise sur un aspect uniquement pécuniaire. S'il décolle sans trop de retard il n'aura pas à indemniser les passagers ni à les loger pour la nuit. Quitte à atterrir sur un autre aéroport que Beauvais et à acheminer les passagers par autocar dans la nuit et l'avion dans la matinée.

La décision est purement entre les mains de la compagnie et son fondement est purement économique. Il s'agit donc de préserver l'intérêt particulier, privé, de la compagnie aérienne au détriment de l'intérêt général des populations survolées.

Les compagnies qui souhaitent baser leurs avions à Beauvais-Tillé connaissent la situation et le couvre-feu. Ce n'est pas aux riverains de s'adapter au modèle économique de la compagnie mais à celle-ci de s'adapter et de respecter la santé des riverains.

Quand au nombre de 25 dérogations, présenté comme une limite, il deviendra rapidement un quota. Pourquoi 25 dérogations ? Le représentant de Ryanair avait précisé lors de la CCE de 2019 sur le précédant arrêté que Ryanair pouvait fort bien baser des avions à Beauvais sans que le couvre-feu soit assoupli. Pour 14 avions basés à Charleroi, seulement 3 dérogations avaient été nécessaires l'année précédente. (cf le compte-rendu de la CCE de 2019). Pourquoi alors fixer à 25 le nombre de dérogations possibles ? plus de deux par mois. Combien faudra-t-il de dérogations lorsque tous les 12 parkings de l'aéroport seront occupés le nuit par des avions basés ? Faudra-t-il alors modifier l'arrêté pour porter la limite à 125 dérogations par an ?

{{6. Des dérogations limitées aux « avions les plus performants » ?}}

Il est prévu que les dérogations ne soient consenties que pour les avions les plus performants sur le plan acoustique. En réalité, en limitant les dérogations aux avions « ayant une marge cumulée égale ou supérieure à 13 EPNdB » par rapport au chapitre 3, il ne s'agit pas des avions les plus performants qui cumulent 17 EPNdB de marge par rapport au chapitre 3, et ce sont ceux certifiés en application du chapitre 14. Pourquoi mentir dans le document de présentation ?

{{7. Les conditions d'octroi des dérogations}}

Le projet d'arrêté avait été « vendu » comme une procédure exceptionnelle applicable dans des situations exceptionnelles. Le projet d'arrêté ne reprend pas ce caractère exceptionnel des dérogations. Il suffit que « le retard soit indépendant de la volonté de la compagnie ».

Je ne connais aucune compagnie voulant arriver en retard. L'arrêté ne demande cependant aucune autre condition pour pouvoir obtenir une dérogation.

Au surplus, pour consentir une dérogation le ministre (ou son représentant) devra tenir compte de l'impact financier pour la compagnie d'un déroutement de l'appareil sur un aéroport moins protecteur de ses riverains et autorisant les vols de nuit. Voilà donc l'un des but principaux de ce projet d'arrêté, limiter les frais de la compagnie aérienne, au détriment de la santé des riverains de l'aéroport.

{{

8. Une commune sacrifiée}}

Il est une conséquence souvent oubliée de cet assouplissement. Il permet d'exploiter des marges plus larges le matin et la nuit. Les vols aujourd'hui partent de l'aéroport dès 6h30 et souvent avant. Dès qu'il sera possible, les vols partiront dès la fin du couvre-feu à 5h le matin (donc pendant la nuit). Pour partir le matin de bonne heure, les passagers arrivent deux heures avant leur vol, en pleine nuit encore donc. De même pour les vols qui arrivent de nuit avant minuit. L'aéroport est situé en pleine ville à Tillé. De nombreux passagers circulent en voiture et à pied dans Tillé en pleine nuit avec leurs valises et en parlant comme en plein jour. Ils causent de nouveaux réveils et sont une nuisance certaine pour les habitants de la commune.

Ce bruit nocturne, directement lié à l'activité de l'aéroport est lui aussi dommageable pour la santé des riverains ayant du mal à trouver le sommeil et/ou réveillés par les passagers.

{{9. Un manque de transparence évident : où sont l'avis de l'ACNUSA, l'étude d'impact sur l'environnement, la décision de la CCE ?}}

La consultation publique est lancée mais sans l'ensemble des informations permettant d'être pleinement informés. Comment alors permettre aux habitants et à leurs élus de répondre à votre consultation sans certaines des informations essentielles ?

L'ACNUSA doit être consultée et donner un avis sur le projet d'arrêté. Cet avis n'est pas joint au dossier de consultation. C'est un grave manquement à l'information peine et transparente. Que veut nous cacher ce ministère des transports ?

L'absence de transparence est très dommageable à la démocratie. Pourtant c'est ce que vous faites avec cette consultation précipitée pour répondre aux attentes trépidantes d'une compagnie aérienne.

Comment prendre position alors qu'aucune étude d'impact sur l'environnement n'a été menée pour évaluer les conséquences d'un assouplissement du couvre-feu.

Où est l'avis de la CCE, elle est mentionnée dans la notice de présentation mais n'est pas jointe au dossier. Un nouveau manquement à l'obligation de donner des informations permettant de prendre position.

La confiance dans les institutions est indispensable. Votre manière de procéder ne renforce pas cette confiance.

{{10. La consultation publique}}

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le procédé de consultation publique sur internet. Il n'y a eu aucune information des habitants. Comment peuvent-ils alors savoir qu'il existe une consultation et y répondre?

Dans nos campagnes les installations internet ne sont pas encore toutes efficaces. De nombreuses personnes âgées sont peu connectées ou savent mal utiliser les outils internet. Un registre aurait dû être mis à leur disposition dans les communes. Pas à la préfecture du département, souvent trop éloignée.

La procédure doit être adaptée. Elle n'est disponible qu'aux personnes connectées. L'état de développement informatique est encore insuffisant pour ne laisser que ce mode de communication.

A Xxxxx, le 17 novembre 2021

Pour l'ADERA, la Présidente,

Xxxxx Xxxxx

Aéroport bvs-Tillé

17/11/2021 11:34

je ne suis contre le projet d'agrandissement et horaires supplémentaires

je ne souhaite pas qu'il est un surcroît de trafic aérien (plus de décollages sur l'aéroport de Beauvais tillé après 23h ce qui engendrerait des nuisances sonores supplémentaires et une pollution importante.

L'environnement et la santé d'abord

17/11/2021 10:37

Le couvre-feu de 5 heures (minuit à 5 heures du matin) de 2002 était déjà très insuffisant. Il faudrait imposer un couvre-feu de 22 heures à 8 heures, d'autant plus que tout le monde est conscient des nuisances de l'avion pour l'environnement. Il est plus que jamais urgent de diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de produits pétroliers. Je suggère de mettre un terme aux "city breaks" en avion et de les faire plutôt à La Rochelle, par exemple, ville magnifique, ou à Amsterdam, toutes deux accessibles par le train. Réservez l'avion aux cas vraiment indispensables, par exemple celui des travailleurs humanitaires ou quand l'avion est moins cher que le train. Encore qu'il faudrait mettre en place une politique pour rendre l'avion systématiquement beaucoup plus cher que le train.

Observation repos nocturne

17/11/2021 10:16

Les vols ont déjà lieu de plus en plus tôt et de plus en plus tard. Ceux qui décollent et atterrissent tôt le matin ou tard le soir sont ceux qui apportent le plus de nuisances aux riverains, il y a l'avion lui-même mais il y a tous les bruits de roulettes des valises, les voitures,... dans le village au moins 1h avant le décollage et après l'atterrissage! Le calme entre minuit et 5h est presque vital, accorder des dérogations va nuire à la santé des riverains. Et surtout quelle sera la prochaine étape!? L'aéroport apporte des avantages mais il ne faudrait pas que les contraintes deviennent plus importantes!

Avis défavorable pour la proposition d'arrêté

17/11/2021 10:10

Bonjour,

Je vous présente mon avis défavorable, en tant que citoyenne, et riveraine.

Ce projet constitue une régression environnementale.

De plus, le texte soumis à la consultation ne répond pas aux conditions posées par le conseil d'état le 9 juillet 2021. Il offre un droit au retour entre minuit et une heure du matin à 25 reprises aux avions basés sans autre condition qu'un retard échappant à la volonté de la compagnie aérienne. Quelle compagnie veut arriver en retard? Le but caché ne serait-il pas de faire échapper la compagnie aérienne à l'amende en cas d'atterrissage pendant le couvre-feu ?

Je suis inquiète sur le fait que ces dérogations permettront avant tout de satisfaire l'intérêt privé de la compagnie, au détriment de l'intérêt général, et des riverains exposés aux nuisances sonores.

Qui peut vivre avec 5 heures ou moins de calme par 24h?

Faut-il laisser perdurer un modèle économique de flux tendu que le moindre aléa va perturber en provoquant un retard de l'avion ?

Qu'est-ce qui est le plus important? Permettre à quelques personnes d'arriver au milieu de la nuit de retour de vacances ? Ou bien préserver la santé des milliers de personnes qui seront réveillées par ce vol?

Merci pour votre considération

Projet d'arrêté

17/11/2021 10:03

Ce projet d'arrêté traduit la volonté des élus de poser un cadre de fonctionnement clair pour l'accueil d'avions basés.

Il s'agit d'un texte équilibré qui garantit des conditions de tranquillité et préserve la vitalité de l'aéroport.

Les bénéfices de Ryanair passent avant la tranquillité des riverains !

17/11/2021 09:26

Pourquoi encore étendre les créneaux horaires ? les riverains subissent les nuisances de l'aéroport pourquoi en ajouter davantage ? et la faune ? le répit nocturne est indispensable à tous.

Les compagnies aériennes trouveront toujours des exceptions "indépendantes de leurs bonnes volontés" pour étendre leurs amplitude horaires et faire davantage de bénéfices.

Arrêtons d'être dans l'excès !

Octroiement d'une dérogation au couvre feu

17/11/2021 08:15

Bonjour,

J'apporte tout mon soutien à l'aéroport de Beauvais-tillé concernant l'octroiement de dérogations au couvre feu actuel

Octroiement d'une dérogation au couvre feu

17/11/2021 08:09

Bonjour,

J'apporte tout mon soutien à l'aéroport de Beauvais-tillé concernant l'octroiement de dérogations au couvre feu actuel

Oui pour ce projet d'arrêté

17/11/2021 08:04

Je soutiens ce projet d'arrêté.

Octroiement d'une dérogation au couvre feu

17/11/2021 07:45

Bonjour,

Ce petit commentaire pour apporter mon soutien à l'aéroport de Beauvais Tillé et à l'octroiement de dérogations au couvre feu actuel permettant ainsi le bon fonctionnement de sa base.

OBSERVATIONS PROJET ARRÊTE PREFECTORAL ASSOUPPLISSEMENT DU COUVRE-FEU

16/11/2021 23:30

Le 1er octobre 2021, la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Beauvais-Tillé (CCE) était convoquée pour donner un avis sur un nouveau projet d'arrêté préfectoral visant à assouplir de façon provisoire le couvre-feu. J'étais présente à cette commission en tant que membre du conseil d'administration du ROSO et ai voté contre ce projet d'arrêté pour les raisons suivantes :

- Aucune étude d'impacts n'a été réalisée au préalable de ce projet d'arrêté (dérogations nocturnes, incidence de la base Ryanair, augmentation du trafic de jour comme de nuit, etc...). Aussi, comment juger de l'incidence de ce projet sur la santé et la qualité de vie des riverains ? De ce fait, aucune prescription ne peut envisagée.
- Comment le nombre de 25 dérogations a-t-il été défini ? Aux dires tant de l'aéroport, du SMABT que de la DGAC, les dérogations seraient sollicitées à titre exceptionnel (1 ou 2 par an). Pourquoi donc envisager 25 dérogations dans le projet d'arrêté préfectoral puisque ce nombre serait largement surévalué ?
- Quelles sont les conditions d'octroi de ces dérogations ?
- Quels sont les critères de définition d'un retard « indépendant de la volonté du transporteur » ?

Compte-tenu de ces zones d'ombre, je réaffirme mon opposition à ce projet d'arrêté.

couvre feu aeroport tillé

16/11/2021 23:08

suite a la consultation modifiant sur le couvre feu

je donne mon avis que le couvre feu devrait etre 23h 00 a 6h 00 et je suis contre les 25 dérogations ,surtout une durée temporaire de3ans?

nous devons penser aux Tillois et Tilloises pour les nuisances que cela aurait.

couvre feu aeroport tillé

16/11/2021 23:06

suite a la consultation modifiant sur le couvre feu

je donne mon avis que le couvre feu devrait etre 23h 00 a 6h 00 et je suis contre les 25 dérogations ,surtout une durée temporaire de3ans?

nous devons penser aux Tillois et Tilloises pour les nuisances que cela aurait.

Inquiétude face à ce projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé

16/11/2021 21:55

Ce projet d'arrêté fait naître une grande inquiétude en tant qu'habitante de Tillé.

En effet, quelles mesures sont envisagées pour réduire les nuisances liées à un atterrissage à 1h du matin ?

Outre les nuisances sonores des vols d'avions dans la nuit , pensez vous à :

- l'acheminement des voyageurs pour aller récupérer leurs véhicules dans les parkings privés dans le village
- le bruit des roulettes des valises circulant dans les rues
- l'incivilité des voyageurs, qui malheureusement se développe ces derniers temps et que nous constatons quotidiennement, qui sera très certainement renforcée la nuit : déchets, mictions et défécations laissés sur la voie publique, agressivité de certains voyageurs, liste non exhaustive...

En tant que conseillère municipale, je m'interroge et m'inquiète sur ce projet d'arrêté qui va conduire à une augmentation de frais que la commune de Tillé devra supporter.

Qu'est-il prévu en compensation pour la commune de Tillé et ses riverains ?

Contestation du projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais Tillé

16/11/2021 21:09

Je m'oppose au projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais Tillé.

En effet, le Conseil d'Etat a cassé le précédent arrêté au prétexte qu'il générerait une régression environnementale. Ce n'est pas en autorisant cette fois "seulement" 25 dérogations d'atterrissage pendant le couvre-feu que ce principe n'est pas bafoué. En effet Ryanair, toujours prête à tirer toutes les ficelles du profit, n'hésitera pas à trouver prétexte pour rentrer à sa base puisque ce retour de nuit est totalement gratuit ! On peut même craindre que bien plus d'avions soient basés désormais à Beauvais, avec son cortège de nuisances décuplé. De plus, cette exception est accordée aux seules compagnie ayant une base à Beauvais, c'est à dire à la seule compagnie Ryanair. Il s'agit clairement de favoritisme.

Contestation du projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais Tillé

16/11/2021 21:07

Je m'oppose au projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais Tillé.

En effet, le Conseil d'Etat a cassé le précédent arrêté au prétexte qu'il générerait une régression environnementale. Ce n'est pas en autorisant cette fois "seulement" 25 dérogations d'atterrissage pendant le couvre-feu que ce principe n'est pas bafoué. En effet Ryanair, toujours prête à tirer toutes les ficelles du profit, n'hésitera pas à trouver prétexte pour rentrer à sa base puisque ce retour de nuit est totalement gratuit ! On peut même craindre que bien plus d'avions soient basés désormais à Beauvais, avec son cortège de nuisances décuplé. De plus, cette exception est accordée aux seules compagnie ayant une base à Beauvais, c'est à dire à la seule compagnie Ryanair. Il s'agit clairement de favoritisme.

Contre un régime dérogatoire

16/11/2021 20:38

Bonjour,

Etant riverain direct de l'aéroport depuis plus de 15 année, j'ai pu voir l'évolution de celui-ci.

Au travers de se développement, la société exploitante a "vendu" un impact economiquo-social, mais à part quelques emplois, les retombé sont très limité car les voyageurs ne sont que de passage et les nuisances sont quand à elles en nombres.

Le stationnement des véhicules dans le village devant votre porte d'entrée, le passage incessant des valise à roulette (pour le bruit de roulement bien sur). mais le point le plus négatif et les horaires des transits qui occasionnent des nuisances sonores et olfactives très présentes.

Le bruit des avions est innommable, il est bien plus gênant dès la fin d'après-midi et à la reprise des rotations à l'aube.

Ces même avions dégage une odeur de kerozen dans le village qui ont un impact avéré sur notre santé.

Pour conclure le développement de cet aéroport ne correspond plus avec la proximité du village de tillé et d'une ville comme Beauvais. La réflexion ne doit plus se contenter de savoir si il faut élargir les créneaux mais surtout si il faut éloigner ce type d'infrastructure de zone habitable pour garantir la sécurité sanitaire des habitants.

Le couvre feu conforté

16/11/2021 20:34

Inscrit dans l'histoire du territoire et aujourd'hui source d'emplois et créateur de richesses économiques cet aéroport merite tout notre soutien. Et d'autant plus que son développement est maîtrisé et s'inscrit dans un cercle vertueux environnemental notamment grâce au couvre feu que ce projet ne remet nullement en cause, renforçant même au contraire son respect en encadrant encore mieux les dérogations exceptionnelles qui pourraient éventuellement être accordées.

Non à l'assouplissement du couvre-feu de l'aéroport de Beauvais-Tillé

16/11/2021 20:31

Si je doute des retombées économiques, je suis sûr, en revanche, que l'assouplissement du couvre-feu va à l'encontre de la politique à adopter pour le climat.

Ajoutée à la pollution de l'environnement, la pollution sonore (déjà bien réelle) infligée aux riverains pose un problème de santé publique.

Il est aujourd'hui important de remettre l'humain et l'environnement au centre des décisions.

Avis favorable au projet d'arrêté

16/11/2021 19:43

Je suis favorable au nouveau projet d'arrêté qui je pense est nécessaire au bon développement de l'aéroport et de la région.

aéroport de BEAUVAIS TILLE

16/11/2021 18:26

Lorsque nous nous sommes installés à Breuil le Sec , nous n'avions pas à subir les nuisances aériennes hormis les militaires de BA 110 de Creil.

Nous pensons que le trafic actuel est grandement suffisant et ne nécessite pas d'extensions horaires. Il faut le maintenir à ce niveau ,c'est pourquoi nous donnons un avis négatif à cet élargissement horaire. Halte à la pollution due aux retombées chimiques dans l'atmosphère et aux nuisances sonores, sans compter que c'est impressionnant de voir ces avions au dessus de nos villages

couvre feu

16/11/2021 18:24

Je pense que l'arrêté doit permettre, sous certaines conditions, aux avions de pouvoir atterrir sur l'aéroport de Beauvais pendant les heures de couvre feu sous peine de perdre des compagnies aériennes qui sont implantées dans notre région et donc de nous pénaliser sur nos envies de voyage.

Je pense également que les conditions prévues sont bonnes car elles permettent à un nombre raisonnable de vol d'atterrir pendant le couvre feu.

je suis contre le projet

16/11/2021 18:12

A aucun moment il n'est démontré que les dérogations seront justifiées par l'intérêt général. Au contraire, il est bien expliqué dans le projet d'arrêté que les dérogations seront accordées pour satisfaire l'intérêt privé de la compagnie (éviter les amendes et le surcoût des retards permettant aux passagers de demander une indemnisation, permettre des gains de temps) ou des passagers (confort d'atterrir sur l'aéroport prévu ou de ne pas passer une nuit supplémentaire au pays de départ).

Commentaire de l'ACNAT contre le projet d'arrêté relatif à l'aérodrome de Beauvais- Tillé

16/11/2021 16:03

L'ACNAT "Association contre les nuisances de l'aéroport de Tillé Beauvais" au nom des riverains qu'elle défend est contre les modifications concernant les conditions d'exploitation de l'aéroport de Beauvais Tillé. L'ACNAT est contre les 25 dérogations par année calendaire qui pourraient être accordées pour permettre à des avions d'atterrir pendant la période du couvre-feu c'est-à-dire entre minuit et 1h00 du matin. Ce projet d'arrêté ne respecte pas l'article 1 de la charte de l'environnement de 2004 qui précise que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. Ce projet d'arrêté comme celui du 10/10/2019 annulé par le conseil d'état le 9/07/2021 pour non-respect du principe de non régression environnementale n'est pas compatible avec l'article L110 du code l'environnement qui précise qu'une situation ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment.

En effet : Aujourd'hui, le couvre-feu garantit l'absence de trafic entre minuit et cinq heures. La période qui a précédé l'annulation du précédent arrêté par le conseil d'état a permis à la compagnie RYANAIR de baser deux avions à l'aéroport de Beauvais-Tillé le 3/12/2020. Depuis, le trafic commence dès 6h00 du matin alors qu'avant le trafic démarrait au plus tôt à 7h45. Les riverains de l'aéroport ont déjà perdu deux heures de nuit sans avion. Les premiers décollages peuvent être programmés dès 5h00 du matin, la période sans avion pourrait être réduite à 4 heures, qui peut se satisfaire d'une période calme de 4h00 par nuit pour être en forme au réveil ?

Les conséquences :

- Des avions qui peuvent atterrir entre minuit et 1h00 sans aucune pénalité.
- Les dérogations accordées au couvre-feu vont permettre à RYANAIR de baser davantage d'avions à Tillé, jusqu'à douze sont possibles sans aucun aménagement supplémentaire de la plateforme.

- Deux à douze avions vont décoller le matin à partir de 5h00 (durant la CCE du 30/08/2019 le représentant de RYANAIR et le président de la SAGEB avaient affirmé qu'il n'était pas possible que les avions basés décollent entre 5 heures et 6h30) le constat aujourd'hui c'est que les avions basés décollent dès 6h00 alors pourquoi pas dès 5h00. Avant les premiers décollages de nombreux voyageurs circulent déjà en voiture et à pied en parlant et traînant leurs valises dans Tillé provoquant le réveil des riverains en pleine nuit.

- Le nouvel arrêté va renforcer la présence de RYANAIR et permettre une croissance démesurée du nombre de mouvements, 6 millions de passagers annoncés à l'horizon 2023 soit 150 à 200% du trafic de 2015, pas moins de 110 mouvements par jour. Une progression de 15% était annoncée dès la première année. Cette croissance était clairement énoncée dans la note sur la consultation du public du projet d'arrêté du 10/10/2019 et dont voici un extrait :

« Après plusieurs années de baisse d'activité (le trafic s'établissait à 4,33 millions de passagers en 2015), la création de la base et les vols supplémentaires qu'elle engendrerait devrait permettre l'arrivée de 2 millions de passagers supplémentaires d'ici 4 ans »

- Une forte augmentation des nuisances sonores impactant notre santé. Le couvre-feu de 5 heures mis en place en 2002 était une mesure environnementale à portée sanitaire pour protéger les riverains de l'aéroport contre les risques d'exposition au bruit des avions la nuit. Il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que le bruit est dangereux pour la santé et le bruit de nuit est à l'origine de stress provoquant de l'hypertension, elle-même facteur de risque de maladies cardiovasculaires.

- Les avions polluent, ils produisent des dioxydes d'azote NO₂, des particules fines et ultra fines dans l'air ambiant. Cette pollution provoque une augmentation des cas d'asthme, d'affections bronchiques et de cancer. Les particules ultra fines contribuent entre autres au développement des maladies dégénératives du cerveau. En 2018 la compagnie RYANAIR était considérée comme 10ème plus gros émetteur de CO₂ en Europe. Ce projet d'arrêté va à l'encontre de l'accord de Paris dont l'objectif est d'atténuer le changement climatique, réduire les émissions polluantes. Augmenter l'activité de RYANAIR à Beauvais c'est augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

- Les biens immobiliers des riverains vont perdre de la valeur de façon significative voire seront invendables.

Remarques sur la note de la consultation du public :

Le contexte défini par la note sur la consultation du public présente l'activité de l'aéroport en 2020. Extrait : « En 2020, la plateforme a accueilli 1 258 018 passagers, pour un total de 9 667 mouvements d'avions commerciaux (contre 3 982 138 passagers et 23 934 mouvements commerciaux en 2019), dans un contexte de fort recul du trafic aérien au niveau international lié à la pandémie de Covid-19. » La note se garde bien de rendre compte de l'année 2021, la reprise de l'activité a permis

d'atteindre 80% de l'activité de 2019 et depuis cet été, compte tenu du nombre de mouvements quotidiens l'activité représente 100% voire davantage de ce qu'elle était avant la crise sanitaire. En moyenne 80 mouvements par jour soit une estimation annuelle de 29200 mouvements commerciaux en 2022 si ce niveau est maintenu. De nombreuses lignes supplémentaires sont programmées pour la saison 2021 2022.

Les avantages accordés à la compagnie RYANAIR :

L'aéroport de Beauvais et les élus déroulent le tapis rouge à une compagnie qui pratique le dumping social avec ses salariés, obtient des avantages monstrueux voire illicites des gestionnaires d'aéroport et des collectivités territoriales, le gestionnaire a même remboursé la TNSA à Ryanair (rapport de la cour des comptes). La compagnie RYANAIR n'a aucune éthique, aucune fidélité et n'est pas loyale. Tous ces avantages accordés à la compagnie RYANAIR créent une concurrence déloyale aux autres compagnies aériennes dont Air France. Les facilités accordées aux compagnies aériennes par le gestionnaire de l'aéroport amenuisent ses bénéfices et la solution choisie pour les augmenter consiste à augmenter toujours et toujours le trafic pour faire rouler davantage de cars et remplir les parkings, ces deux activités représentant leur principale source de revenus. Tous ces cars et véhicules contribuent également à la pollution générée par l'aéroport.

Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Beauvais:

La présentation du nouveau projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé mis en ligne le 26/10/2021 a été présenté à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport le 1er octobre 2021, à ce jour le compte rendu n'a pas encore été diffusé.

Conclusion de L'ACNAT au nom des riverains qu'elle défend :

Le nouveau projet d'arrêté n'apporte pas de réponse concernant les remarques énoncées par le conseil d'état le 9 juillet 2021. Il autorise 25 retours par an aux avions basés entre minuit et une heure du matin sans autre condition qu'un retard indépendant de la volonté de la compagnie aérienne. Le nombre de 25 dérogations n'est pas adapté à un aéroport où il y a deux avions basés en effet durant la CCE du 30 août 2019 le représentant de RYANAIR précisait qu'à l'aéroport de Charleroy sur 14 avions basés, il n'a été enregistré que 13 arrivées au-delà du couvre-feu qui est à 23h00. Le nombre de dérogation choisi montre une volonté d'augmenter le nombre d'avions basés à l'aéroport de Beauvais dans les trois ans à venir.

Ce nouvel arrêté souhaité par le gestionnaire de l'aéroport pour accéder à la demande de RYANAIR défend les intérêts privés de cette compagnie en leur évitant une amende pouvant atteindre 40000 euros à chaque atterrissage pendant le couvre-feu entre 0h00 et 1h00 ainsi que le surcoût des retards permettant aux passagers de demander une indemnisation. Ces motifs ne relèvent pas de l'intérêt général.

L'ACNAT est CONTRE le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé. Le couvre-feu ne doit permettre que les dérogations déjà prévues dans l'arrêté de 2002 afin de garantir aux riverains la tranquillité nocturne. Ce nouvel arrêté va augmenter la plage d'utilisation de la plateforme aéroportuaire et réduire les périodes « sans avion » pour les riverains déjà fortement impactés. L'ACNAT est CONTRE l'augmentation du trafic actuel, les deux millions de passagers supplémentaires n'apporteront rien ou peu au Beauvaisis, au département et à la région, seule la compagnie RYANAIR fera des profits supplémentaires au plus grand mépris des riverains et de la planète.

Qu'y a-t-il de plus important favoriser les intérêts privés d'une compagnie aérienne ou préserver la santé de milliers de personnes ? Il est temps de se préoccuper des générations futures en les protégeant des choix qui pourraient accentuer les constats désastreux que l'on fait aujourd'hui.

Consultation sue le couvre feu de l'aéroport de TILLE 60000

16/11/2021 15:32

Tout le week-end les médias nous ont parlé de COP 26 qui a eu lieu à Glasgow contre le réchauffement climatique et à TILLE, un seul objectif

,développer l'aéroport sans se soucier de l'environnement ni des infrastructures (parkings saturés, déchets circulation Etc...) de

qui se moque t'on, un constat c'est RYANAIR qui décide et la majorité de nos élus exécutes, pas étonnant, l'abstention lors des élections.

Xxxxx XXXXX

1er Adjoint au Maire de Tillé

NON au projet de dérogation au Couvre-feu

16/11/2021 13:49

Au vu des éléments transmis lors de la consultation publique, je ne peux qu'émettre un avis très défavorable au projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais - Tillé.

En effet, tant sur le fond que sur la forme ce projet d'arrêté est irrecevable et va même à l'encontre des orientations politiques internationales, nationales, régionales et locales.

Sur le fond tout d'abord, cet arrêté est accompagné d'une note de présentation succincte qui renvoie aux arguments fallacieux de la note de présentation de 2019 et qui minimise l'impact réel d'un tel arrêté sur l'environnement :

* Le premier argument développé est l'évolution de l'économie locale et l'emploi or toutes les études montrent que les usagers de l'aéroport de Beauvais-Tillé n'apportent que très peu de retombée à l'économie locale (3€ en moyenne par passager en 2018) notamment au tourisme du Beauvaisis. Le chiffre donné dans la note de présentation de 2019 de la création de 1800 emplois est totalement fantaisiste.

* Dans la note de présentation, la création d'emploi consécutive à l'installation de la base n'est pas détaillée, ni étayée. Pour mémoire la compagnie Ryanair est une compagnie LOW COST, dont le modèle économique repose davantage sur les subventions que sur la vente de billets d'avion et est la compagnie qui emploie le moins de personnes par avion

Dans le cadre de la création, de la base sur Beauvais, c'est le personnel RYANAIR existant assurant déjà la maintenance des appareils sur d'autres bases qui sera déplacé sur la nouvelle base lors de missions et logé sur place durant ces missions ; de ce fait, il n'y aura pas d'embauche locale pour assurer les missions de maintenance. Par contre on peut s'interroger sur qui supportera les coûts supplémentaires des missions de l'état (PAF, douanes, contrôle aérien, ...) et de la SAGEB (Pompiers, assistance en escale) durant la nuit (services assurés sans rémunération supplémentaire car seuls sont facturés les mouvements d'appareils or la base est faite pour des appareils immobiles déjà posés).

Le deuxième argument fallacieux est la corrélation entre la création de la base et les passagers supplémentaires qu'elle engendrerait or là encore la note de présentation annonce l'arrivée de plus de 2 millions de passagers supplémentaires d'ici 3 ans, ce qui est sans rapport avec le projet de 3 avions la nuit : ce ne sont pas 3 avions au sol qui vont amener 2 millions de passagers supplémentaires ! Si RYANAIR veut développer son offre commerciale, il est préférable d'utiliser les créneaux de jour et d'optimiser les mouvements sur les horaires générant le moins de nuisance sonore entre 8h et 18h. Par contre le développement de l'aéroport de Beauvais Tillé à 6 millions de passagers va à l'encontre des objectifs de la COP21 (accords de PARIS), notamment les objectifs de réduction des GES.

Il est CRIMINEL vis-à-vis de nos enfants de continuer à promouvoir les moyens de transports les plus polluants, notamment pour réaliser des trajets courts qui peuvent être effectués par d'autres moyens de transport plus économique en termes de pollution.

Alors que la COP26 se tient à Glasgow et que le président Macron plaide pour une économie plus sobre en énergie fossile et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, comment laisser se développer un aéroport local. L'assouplissement du couvre-feu n'est en réalité, comme l'expliquait le ministère en 2019 dans sa note de présentation de l'arrêté précédent annulé pour régression environnementale par le conseil d'état, que la marche nécessaire pour déplaçonner l'aéroport et lui permettre d'accroître considérablement le trafic. L'objectif est à court terme une augmentation du nombre de passagers de 150% pour passer de 4 millions à 6 millions et continuer de croître par la suite. Le SMABT nous a bien expliqué que tant qu'il y aurait de la demande on augmenterait l'offre de voyages

Ryanair, avec 9 millions de tonnes de CO² est actuellement le 10ème plus gros émetteur d'Europe ce qui va à l'encontre des orientations de l'accord de Paris sur le climat.

Les avions polluent l'air ambiant. Ajout de dioxyde d'azote NO₂, et de particules fines et ultra fines dans l'air. Cette pollution est dangereuse pour l'homme et provoque une augmentation des cas d'asthme, d'affections bronchiques et de cancer. Les particules ultra fines contribuent au développement des maladies dégénératives du cerveau, l'infertilité masculine, etc.

De plus, la politique sociale et commerciale de RYANAIR sur le LOW COST ruine les autres compagnies du même secteur, notamment les compagnies françaises (faillites en 2019 de XL Airways et aigle AZUR, grave difficulté pour Air France en 2019 et 2020). En effet RYANAIR profite de sa position dominante pour exiger des subventions exorbitantes de la part des gestionnaires aéroportuaires et pratique le dumping social vis-à-vis de ses salariés. Par contre RYANAIR maximise ses bénéfices (1450 M€ de bénéfices en 2018 pour un chiffre d'affaires de 7151 M€) au détriment des plateformes aéroportuaires. Grâce aux conditions financières douteuses accordées à Ryanair, connues à travers les différents rapports de la cour régionale des comptes, cette compagnie aérienne est en mesure de proposer des prix inférieurs au coût de revient des sièges, faisant une concurrence déloyale aux autres compagnies aériennes, notamment Air France.

Cet arrêté demande une dérogation pour 25 atterrissages de nuit par an. Là encore on nous ment car si on compare l'aéroport de Beauvais (3 avions basés) avec celui de Charleroi (14 avions basés, 7 millions de passagers), l'aéroport de Charleroi n'a enregistré en 2018 que 13 arrivées au-delà du couvre-feu (23h à Charleroi). Alors pourquoi demander 25 dérogations pour seulement 3 avions basés et 3,9 millions de passagers en 2019. On ne nous dit pas tout.

Le texte soumis à la consultation publique ne répond pas aux conditions posées par le conseil d'état le 9 juillet 2021. Il offre un droit au retour entre minuit et une heure du matin à 25 reprises aux avions basés sans autre condition qu'un retard échappant à la volonté de la compagnie aérienne. Quelle compagnie veut arriver en retard ? Le but est de faire échapper Ryanair à l'amende pouvant atteindre 40.000€ en cas d'atterrissage pendant le couvre-feu. Il s'agit donc d'une subvention indirecte.

Le couvre-feu de 5 heures a été mis en place en 2002 pour protéger les riverains de l'aéroport contre les risques d'exposition au bruit des avions la nuit. Il s'agissait d'une mesure environnementale à portée sanitaire. Les scientifiques ont démontré depuis des décennies que le bruit est dangereux pour la santé et que le bruit de nuit est encore plus à l'origine de stress qui conduit à l'hypertension, elle-même facteur de risque de maladies cardiovasculaires. Le bruit est la deuxième cause environnementale de décès prématuré en Europe. Qui peut vivre avec moins de 5 heures de calme par 24h ?

Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Régionale qui prône, à travers le projet RV3, une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique locale qui, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la ville de Beauvais et du Beauvaisis, va à l'encontre d'une augmentation de la pollution de l'air, de la pollution sonore et d'une augmentation des GES.

Sur la forme, cet arrêté ne respecte pas la procédure d'enquête car il n'a pas l'objet ni d'une étude d'impact, ni d'une étude d'environnementale. Comment le public peut-il donner un avis sur un projet sans une étude d'impact qui mesure les conséquences des modifications proposées.

De plus il vient en contradiction avec le plan d'exposition au bruit (PEB) en vigueur établi en 2012 ; la démarche de révision 2012 du PEB (paragraphe 4 du PEB) indique clairement (page 14) que ce PEB a été étudié en tenant compte des restrictions d'exploitation nocturnes.

À aucun moment il n'est démontré que les dérogations seront justifiées par l'intérêt général. Au contraire, il est bien expliqué dans le projet d'arrêté que les dérogations seront accordées pour satisfaire l'intérêt privé de la compagnie (éviter les amendes et le surcoût des retards permettant aux passagers de demander une indemnisation, permettre des gains de temps) ou des passagers (confort d'atterrir sur l'aéroport prévu ou de ne pas passer une nuit supplémentaire au pays de départ).

Il est une conséquence souvent oubliée de cet assouplissement. Il permet d'exploiter des marges plus larges le matin et la nuit. Les vols aujourd'hui partent de l'aéroport dès 6h30 et souvent avant. Dès qu'il sera possible, les vols partiront dès la fin du couvre-feu à 5h le matin (donc pendant la nuit). Pour partir le matin de bonne heure, les passagers arrivent deux heures avant leur vol, en pleine nuit encore donc. De même pour les vols qui arrivent de nuit avant minuit. L'aéroport est situé en pleine ville à Tillé. De nombreux passagers circulent en voiture et à pied dans Tillé en pleine nuit avec leurs valises et en parlant comme en plein jour. Ils causent de nouveaux réveils et sont une nuisance certaine pour les habitants de la commune.

Cet arrêté vient enfin en contradiction avec le principe de non régression environnementale du Code de l'Environnement (voir ci-dessous*) puisqu'il constitue une nuisance nouvelle imposée aux habitants par rapport à leur environnement sonore actuel. Si on regarde le périmètre des habitants du Beauvaisis impacté directement par le bruit de l'aéroport, on arrive au minimum à 14200 habitants dans la zone survolée à basse altitude lors des décollages et atterrissages, principalement logés dans des maisons d'individuelles anciennes (peu isolées du bruit aérien) et de immeubles collectifs (peu isolés du bruit aérien) sur les quartiers de Beauvais Argentine.

La loi 2016-1087 du 8 août 2016 inscrit le principe de non régression environnementale à l'article L.110-1 du code de l'environnement : "le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. "

Faut-il laisser perdurer un modèle économique de flux tendu que le moindre aléa va perturber en provoquant un retard de l'avion ?

Qu'est-ce qui est plus important ? Permettre à 190 personnes de voyager entre Barcelone et Beauvais pour arriver à Beauvais-Tillé au milieu de la nuit ? Ou bien préserver la santé des milliers de personnes qui seront réveillées par ce vol ?

Il serait plus habile d'élargir le couvre-feu à partir de 23h (comme à Charleroi) jusqu'à 7H du matin, afin de permettre aux riverains de pouvoir se reposer du bruit.

NON au projet de dérogation au Couvre-feu

16/11/2021 13:48

Au vu des éléments transmis lors de la consultation publique, je ne peux qu'émettre un avis très défavorable au projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais - Tillé.

En effet, tant sur le fond que sur la forme ce projet d'arrêté est irrecevable et va même à l'encontre des orientations politiques internationales, nationales, régionales et locales.

Sur le fond tout d'abord, cet arrêté est accompagné d'une note de présentation succincte qui renvoie aux arguments fallacieux de la note de présentation de 2019 et qui minimise l'impact réel d'un tel arrêté sur l'environnement :

*Le premier argument développé est l'évolution de l'économie locale et l'emploi or toutes les études montrent que les usagers de l'aéroport de Beauvais-Tillé n'apportent que très peu de retombée à l'économie locale (3€ en moyenne par passager en 2018) notamment au tourisme du Beauvaisis. Le chiffre donné dans la note de présentation de 2019 de la création de 1800 emplois est totalement fantaisiste.

* Dans la note de présentation, la création d'emploi consécutive à l'installation de la base n'est pas détaillée, ni étayée. Pour mémoire la compagnie Ryanair est une compagnie LOW COST, dont le modèle économique repose davantage sur les subventions que sur la vente de billets d'avion et est la compagnie qui emploie le moins de personnes par avion

Dans le cadre de la création, de la base sur Beauvais, c'est le personnel RYANAIR existant assurant déjà la maintenance des appareils sur d'autres bases qui sera déplacé sur la nouvelle base lors de missions et logé sur place durant ces missions ; de ce fait, il n'y aura pas d'embauche locale pour assurer les missions de maintenance. Par contre on peut s'interroger sur qui supportera les coûts supplémentaires des missions de l'état (PAF, douanes, contrôle aérien, ...) et de la SAGEB (Pompiers, assistance en escale) durant la nuit (services assurés sans rémunération supplémentaire car seuls sont facturés les mouvements d'appareils or la base est faite pour des appareils immobiles déjà posés).

Le deuxième argument fallacieux est la corrélation entre la création de la base et les passagers supplémentaires qu'elle engendrerait or là encore la note de présentation annonce l'arrivée de plus de 2 millions de passagers supplémentaires d'ici 3 ans, ce qui est sans rapport avec le projet de 3 avions la nuit : ce ne sont pas 3 avions au sol qui vont amener 2 millions de passagers supplémentaires ! Si RYANAIR veut développer son offre commerciale, il est préférable d'utiliser les créneaux de jour et d'optimiser les mouvements sur les horaires générant le moins de nuisance sonore entre 8h et 18h. Par contre le développement de l'aéroport de Beauvais Tillé à 6 millions de passagers va à l'encontre des objectifs de la COP21 (accords de PARIS), notamment les objectifs de réduction des GES.

Il est CRIMINEL vis-à-vis de nos enfants de continuer à promouvoir les moyens de transports les plus polluants, notamment pour réaliser des trajets courts qui peuvent être effectués par d'autres moyens de transport plus économique en termes de pollution.

Alors que la COP26 se tient à Glasgow et que le président Macron plaide pour une économie plus sobre en énergie fossile et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, comment laisser se développer un aéroport local. L'assouplissement du couvre-feu n'est en réalité, comme l'expliquait le ministère en 2019 dans sa note de présentation de l'arrêté précédent annulé pour régression environnementale par le conseil d'état, que la marche nécessaire pour déplaçonner l'aéroport et lui permettre d'accroître considérablement le trafic. L'objectif est à court terme une augmentation du nombre de passagers de 150% pour passer de 4 millions à 6 millions et continuer de croître par la suite. Le SMABT nous a bien expliqué que tant qu'il y aurait de la demande on augmenterait l'offre de voyages

Ryanair, avec 9 millions de tonnes de CO² est actuellement le 10ème plus gros émetteur d'Europe ce qui va à l'encontre des orientations de l'accord de Paris sur le climat.

Les avions polluent l'air ambiant. Ajout de dioxyde d'azote NO₂, et de particules fines et ultra fines dans l'air. Cette pollution est dangereuse pour l'homme et provoque une augmentation des cas d'asthme, d'affections bronchiques et de cancer. Les particules ultra fines contribuent au développement des maladies dégénératives du cerveau, l'infertilité masculine, etc.

De plus, la politique sociale et commerciale de RYANAIR sur le LOW COST ruine les autres compagnies du même secteur, notamment les compagnies françaises (faillites en 2019 de XL Airways et aigle AZUR, grave difficulté pour Air France en 2019 et 2020). En effet RYANAIR profite de sa position dominante pour exiger des subventions exorbitantes de la part des gestionnaires aéroportuaires et pratique le dumping social vis-à-vis de ses salariés. Par contre RYANAIR maximise ses bénéfices (1450 M€ de bénéfices en 2018 pour un chiffre d'affaires de 7151 M€) au détriment des plateformes aéroportuaires. Grâce aux conditions financières douteuses accordées à Ryanair, connues à travers les différents rapports de la cour régionale des comptes, cette compagnie aérienne est en mesure de proposer des prix inférieurs au coût de revient des sièges, faisant une concurrence déloyale aux autres compagnies aériennes, notamment Air France.

Cet arrêté demande une dérogation pour 25 atterrissages de nuit par an. Là encore on nous ment car si on compare l'aéroport de Beauvais (3 avions basés) avec celui de Charleroi (14 avions basés, 7 millions de passagers), l'aéroport de Charleroi n'a enregistré en 2018 que 13 arrivées au-delà du couvre-feu (23h à Charleroi). Alors pourquoi demander 25 dérogations pour seulement 3 avions basés et 3,9 millions de passagers en 2019. On ne nous dit pas tout.

Le texte soumis à la consultation publique ne répond pas aux conditions posées par le conseil d'état le 9 juillet 2021. Il offre un droit au retour entre minuit et une heure du matin à 25 reprises aux avions basés sans autre condition qu'un retard échappant à la volonté de la compagnie aérienne. Quelle compagnie veut arriver en retard ? Le but est de faire échapper Ryanair à l'amende pouvant atteindre 40.000€ en cas d'atterrissage pendant le couvre-feu. Il s'agit donc d'une subvention indirecte.

Le couvre-feu de 5 heures a été mis en place en 2002 pour protéger les riverains de l'aéroport contre les risques d'exposition au bruit des avions la nuit. Il s'agissait d'une mesure environnementale à portée sanitaire. Les scientifiques ont démontré depuis des décennies que le bruit est dangereux pour la santé et que le bruit de nuit est encore plus à l'origine de stress qui conduit à l'hypertension, elle-même facteur de risque de maladies cardiovasculaires. Le bruit est la deuxième cause environnementale de décès prématuré en Europe. Qui peut vivre avec moins de 5 heures de calme par 24h ?

Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Régionale qui prône, à travers le projet RV3, une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique locale qui, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la ville de Beauvais et du Beauvaisis, va à l'encontre d'une augmentation de la pollution de l'air, de la pollution sonore et d'une augmentation des GES.

Sur la forme, cet arrêté ne respecte pas la procédure d'enquête car il n'a pas l'objet ni d'une étude d'impact, ni d'une étude d'environnementale. Comment le public peut-il donner un avis sur un projet sans une étude d'impact qui mesure les conséquences des modifications proposées.

De plus il vient en contradiction avec le plan d'exposition au bruit (PEB) en vigueur établi en 2012 ; la démarche de révision 2012 du PEB (paragraphe 4 du PEB) indique clairement (page 14) que ce PEB a été étudié en tenant compte des restrictions d'exploitation nocturnes.

À aucun moment il n'est démontré que les dérogations seront justifiées par l'intérêt général. Au contraire, il est bien expliqué dans le projet d'arrêté que les dérogations seront accordées pour satisfaire l'intérêt privé de la compagnie (éviter les amendes et le surcoût des retards permettant aux passagers de demander une indemnisation, permettre des gains de temps) ou des passagers (confort d'atterrir sur l'aéroport prévu ou de ne pas passer une nuit supplémentaire au pays de départ).

Il est une conséquence souvent oubliée de cet assouplissement. Il permet d'exploiter des marges plus larges le matin et la nuit. Les vols aujourd'hui partent de l'aéroport dès 6h30 et souvent avant. Dès qu'il sera possible, les vols partiront dès la fin du couvre-feu à 5h le matin (donc pendant la nuit). Pour partir le matin de bonne heure, les passagers arrivent deux heures avant leur vol, en pleine nuit encore donc. De même pour les vols qui arrivent de nuit avant minuit. L'aéroport est situé en pleine ville à Tillé. De nombreux passagers circulent en voiture et à pied dans Tillé en pleine nuit avec leurs valises et en parlant comme en plein jour. Ils causent de nouveaux réveils et sont une nuisance certaine pour les habitants de la commune.

Cet arrêté vient enfin en contradiction avec le principe de non régression environnementale du Code de l'Environnement (voir ci-dessous*) puisqu'il constitue une nuisance nouvelle imposée aux habitants par rapport à leur environnement sonore actuel. Si on regarde le périmètre des habitants du Beauvaisis impacté directement par le bruit de l'aéroport, on arrive au minimum à 14200 habitants dans la zone survolée à basse altitude lors des décollages et atterrissages, principalement logés dans des maisons d'individuelles anciennes (peu isolées du bruit aérien) et de immeubles collectifs (peu isolés du bruit aérien) sur les quartiers de Beauvais Argentine.

La loi 2016-1087 du 8 août 2016 inscrit le principe de non régression environnementale à l'article L.110-1 du code de l'environnement : "le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à

l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. "

Faut-il laisser perdurer un modèle économique de flux tendu que le moindre aléa va perturber en provoquant un retard de l'avion ?

Qu'est-ce qui est plus important ? Permettre à 190 personnes de voyager entre Barcelone et Beauvais pour arriver à Beauvais-Tillé au milieu de la nuit ? Ou bien préserver la santé des milliers de personnes qui seront réveillées par ce vol ?

Il serait plus habile d'élargir le couvre-feu à partir de 23h (comme à Charleroi) jusqu'à 7H du matin, afin de permettre aux riverains de pouvoir se reposer du bruit.

NON au projet de dérogation au Couvre-feu

16/11/2021 13:47

Au vu des éléments transmis lors de la consultation publique, je ne peux qu'émettre un avis très défavorable au projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais - Tillé.

En effet, tant sur le fond que sur la forme ce projet d'arrêté est irrecevable et va même à l'encontre des orientations politiques internationales, nationales, régionales et locales.

Sur le fond tout d'abord, cet arrêté est accompagné d'une note de présentation succincte qui renvoie aux arguments fallacieux de la note de présentation de 2019 et qui minimise l'impact réel d'un tel arrêté sur l'environnement :

*Le premier argument développé est l'évolution de l'économie locale et l'emploi or toutes les études montrent que les usagers de l'aéroport de Beauvais-Tillé n'apportent que très peu de retombée à l'économie locale (3€ en moyenne par passager en 2018) notamment au tourisme du Beauvaisis. Le chiffre donné dans la note de présentation de 2019 de la création de 1800 emplois est totalement fantaisiste.

* Dans la note de présentation, la création d'emploi consécutive à l'installation de la base n'est pas détaillée, ni étayée. Pour mémoire la compagnie Ryanair est une compagnie LOW COST, dont le modèle économique repose davantage sur les subventions que sur la vente de billets d'avion et est la compagnie qui emploie le moins de personnes par avion

Dans le cadre de la création, de la base sur Beauvais, c'est le personnel RYANAIR existant assurant déjà la maintenance des appareils sur d'autres bases qui sera déplacé sur la nouvelle base lors de missions et logé sur place durant ces missions ; de ce fait, il n'y aura pas d'embauche locale pour assurer les missions de maintenance. Par contre on peut s'interroger sur qui supportera les coûts supplémentaires des missions de l'état (PAF, douanes, contrôle aérien, ...) et de la SAGEB (Pompiers, assistance en escale) durant la nuit (services assurés sans rémunération supplémentaire car seuls sont facturés les mouvements d'appareils or la base est faite pour des appareils immobiles déjà posés).

Le deuxième argument fallacieux est la corrélation entre la création de la base et les passagers supplémentaires qu'elle engendrerait or là encore la note de présentation annonce l'arrivée de plus de 2 millions de passagers supplémentaires d'ici 3 ans, ce qui est sans rapport avec le projet de 3

avons la nuit : ce ne sont pas 3 avions au sol qui vont amener 2 millions de passagers supplémentaires ! Si RYANAIR veut développer son offre commerciale, il est préférable d'utiliser les créneaux de jour et d'optimiser les mouvements sur les horaires générant le moins de nuisance sonore entre 8h et 18h. Par contre le développement de l'aéroport de Beauvais Tillé à 6 millions de passagers va à l'encontre des objectifs de la COP21 (accords de PARIS), notamment les objectifs de réduction des GES.

Il est CRIMINEL vis-à-vis de nos enfants de continuer à promouvoir les moyens de transports les plus polluants, notamment pour réaliser des trajets courts qui peuvent être effectués par d'autres moyens de transport plus économique en termes de pollution.

Alors que la COP26 se tient à Glasgow et que le président Macron plaide pour une économie plus sobre en énergie fossile et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, comment laisser se développer un aéroport local. L'assouplissement du couvre-feu n'est en réalité, comme l'expliquait le ministère en 2019 dans sa note de présentation de l'arrêté précédent annulé pour régression environnementale par le conseil d'état, que la marche nécessaire pour déplaçonner l'aéroport et lui permettre d'accroître considérablement le trafic. L'objectif est à court terme une augmentation du nombre de passagers de 150% pour passer de 4 millions à 6 millions et continuer de croître par la suite. Le SMABT nous a bien expliqué que tant qu'il y aurait de la demande on augmenterait l'offre de voyages

Ryanair, avec 9 millions de tonnes de CO² est actuellement le 10ème plus gros émetteur d'Europe ce qui va à l'encontre des orientations de l'accord de Paris sur le climat.

Les avions polluent l'air ambiant. Ajout de dioxyde d'azote NO₂, et de particules fines et ultra fines dans l'air. Cette pollution est dangereuse pour l'homme et provoque une augmentation des cas d'asthme, d'affections bronchiques et de cancer. Les particules ultra fines contribuent au développement des maladies dégénératives du cerveau, l'infertilité masculine, etc.

De plus, la politique sociale et commerciale de RYANAIR sur le LOW COST ruine les autres compagnies du même secteur, notamment les compagnies françaises (faillites en 2019 de XL Airways et aigle AZUR, grave difficulté pour Air France en 2019 et 2020). En effet RYANAIR profite de sa position dominante pour exiger des subventions exorbitantes de la part des gestionnaires aéroportuaires et pratique le dumping social vis-à-vis de ses salariés. Par contre RYANAIR maximise ses bénéfices (1450 M€ de bénéfices en 2018 pour un chiffre d'affaires de 7151 M€) au détriment des plateformes aéroportuaires. Grâce aux conditions financières douteuses accordées à Ryanair, connues à travers les différents rapports de la cour régionale des comptes, cette compagnie aérienne est en mesure de proposer des prix inférieurs au coût de revient des sièges, faisant une concurrence déloyale aux autres compagnies aériennes, notamment Air France.

Cet arrêté demande une dérogation pour 25 atterrissages de nuit par an. Là encore on nous ment car si on compare l'aéroport de Beauvais (3 avions basés) avec celui de Charleroi (14 avions basés, 7 millions de passagers), l'aéroport de Charleroi n'a enregistré en 2018 que 13 arrivées au-delà du couvre-feu (23h à Charleroi). Alors pourquoi demander 25 dérogations pour seulement 3 avions basés et 3,9 millions de passagers en 2019. On ne nous dit pas tout.

Le texte soumis à la consultation publique ne répond pas aux conditions posées par le conseil d'état le 9 juillet 2021. Il offre un droit au retour entre minuit et une heure du matin à 25 reprises aux avions basés sans autre condition qu'un retard échappant à la volonté de la compagnie aérienne. Quelle compagnie veut arriver en retard ? Le but est de faire échapper Ryanair à l'amende pouvant

atteindre 40.000€ en cas d'atterrissage pendant le couvre-feu. Il s'agit donc d'une subvention indirecte.

Le couvre-feu de 5 heures a été mis en place en 2002 pour protéger les riverains de l'aéroport contre les risques d'exposition au bruit des avions la nuit. Il s'agissait d'une mesure environnementale à portée sanitaire. Les scientifiques ont démontré depuis des décennies que le bruit est dangereux pour la santé et que le bruit de nuit est encore plus à l'origine de stress qui conduit à l'hypertension, elle-même facteur de risque de maladies cardiovasculaires. Le bruit est la deuxième cause environnementale de décès prématuré en Europe. Qui peut vivre avec moins de 5 heures de calme par 24h ?

Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Régionale qui prône, à travers le projet RV3, une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique locale qui, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la ville de Beauvais et du Beauvaisis, va à l'encontre d'une augmentation de la pollution de l'air, de la pollution sonore et d'une augmentation des GES.

Sur la forme, cet arrêté ne respecte pas la procédure d'enquête car il n'a pas l'objet ni d'une étude d'impact, ni d'une étude d'environnementale. Comment le public peut-il donner un avis sur un projet sans une étude d'impact qui mesure les conséquences des modifications proposées.

De plus il vient en contradiction avec le plan d'exposition au bruit (PEB) en vigueur établi en 2012 ; la démarche de révision 2012 du PEB (paragraphe 4 du PEB) indique clairement (page 14) que ce PEB a été étudié en tenant compte des restrictions d'exploitation nocturnes.

À aucun moment il n'est démontré que les dérogations seront justifiées par l'intérêt général. Au contraire, il est bien expliqué dans le projet d'arrêté que les dérogations seront accordées pour satisfaire l'intérêt privé de la compagnie (éviter les amendes et le surcoût des retards permettant aux passagers de demander une indemnisation, permettre des gains de temps) ou des passagers (confort d'atterrir sur l'aéroport prévu ou de ne pas passer une nuit supplémentaire au pays de départ).

Il est une conséquence souvent oubliée de cet assouplissement. Il permet d'exploiter des marges plus larges le matin et la nuit. Les vols aujourd'hui partent de l'aéroport dès 6h30 et souvent avant. Dès qu'il sera possible, les vols partiront dès la fin du couvre-feu à 5h le matin (donc pendant la nuit). Pour partir le matin de bonne heure, les passagers arrivent deux heures avant leur vol, en pleine nuit encore donc. De même pour les vols qui arrivent de nuit avant minuit. L'aéroport est situé en pleine ville à Tillé. De nombreux passagers circulent en voiture et à pied dans Tillé en pleine nuit avec leurs valises et en parlant comme en plein jour. Ils causent de nouveaux réveils et sont une nuisance certaine pour les habitants de la commune.

Cet arrêté vient enfin en contradiction avec le principe de non régression environnementale du Code de l'Environnement (voir ci-dessous*) puisqu'il constitue une nuisance nouvelle imposée aux habitants par rapport à leur environnement sonore actuel. Si on regarde le périmètre des habitants du Beauvaisis impacté directement par le bruit de l'aéroport, on arrive au minimum à 14200 habitants dans la zone survolée à basse altitude lors des décollages et atterrissages, principalement logés dans des maisons d'individuelles anciennes (peu isolées du bruit aérien) et de immeubles collectifs (peu isolés du bruit aérien) sur les quartiers de Beauvais Argentine.

La loi 2016-1087 du 8 août 2016 inscrit le principe de non régression environnementale à l'article L.110-1 du code de l'environnement : "le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. "

Faut-il laisser perdurer un modèle économique de flux tendu que le moindre aléa va perturber en provoquant un retard de l'avion ?

Qu'est-ce qui est plus important ? Permettre à 190 personnes de voyager entre Barcelone et Beauvais pour arriver à Beauvais-Tillé au milieu de la nuit ? Ou bien préserver la santé des milliers de personnes qui seront réveillées par ce vol ?

Il serait plus habile d'élargir le couvre-feu à partir de 23h (comme à Charleroi) jusqu'à 7H du matin, afin de permettre aux riverains de pouvoir se reposer du bruit.

Favorable

16/11/2021 12:01

Je suis favorable à ce projet d'arrêté qui va permettre un développement maîtrisé de l'aéroport, et traduit la volonté des élus de poser un cadre de fonctionnement clair pour l'accueil des avions basés !

contre la dérogation du couvre feu

16/11/2021 11:43

je suis contre la dérogation du couvre-feu, il est important que la population est une plage de tranquillité la nuit, minuit-5h, c'est déjà très court, à noter orly, c'est 23h30 -6h, donc contre cette dérogation du couvre-feu.

Projet arrêté

16/11/2021 11:25

Ce projet d'arrêté est une bonne chose pour la bonne continuité de notre aéroport. Pour que le fonctionnement de celui ci soit fait dans les meilleurs conditions.

Réglementer pour le bien des riverains est une chose que l'on peut saluer.

Limiter les dérogations est une décision sage, et entretenir le même couvre feu est important.

Projet arrêté

16/11/2021 11:24

Ce projet d'arrêté est une bonne chose pour la bonne continuité de notre aéroport. Pour que le fonctionnement de celui ci soit fait dans les meilleurs conditions.

Réglementer pour le bien des riverains est une chose que l'on peut saluer.

Limiter les dérogations est une décision sage, et entretenir le même couvre feu est important.

AEROPORT BEAUVAIS TILLE

16/11/2021 10:18

Ce projet d'arrêté traduit la volonté des élus de poser un cadre de fonctionnement clair pour l'accueil d'avions basés. Il s'agit d'un texte équilibré qui garantit des conditions de tranquillités et préserve la vitalité de l'aéroport.

AEROPORT BEAUVAIS TILLE

16/11/2021 10:18

Ce projet d'arrêté traduit la volonté des élus de poser un cadre de fonctionnement clair pour l'accueil d'avions basés. Il s'agit d'un texte équilibré qui garantit des conditions de tranquillités et préserve la vitalité de l'aéroport.

aéroport de beauvais tillé

16/11/2021 10:12

Je pense que cet arrêté reflète la volonté des élus de poser un cadre de fonctionnement indispensable pour l'accueil des avions sur la base. C'est selon moi une position équilibrée et réaliste, qui préserve la tranquillité des riverains tout en maintenant le dynamisme économique de l'aéroport.

Avis sur l'arrête

16/11/2021 10:08

Cet arrêté conjugue une activité économique importante créatrice d'emplois tout en tenant compte des populations résidant sur le territoire.

Les activités aéroportuaires doivent perdurer en prenant en compte l'arrivée de la base. Cet équilibre semble être trouvé à travers cet arrêté

Une proposition d'arrêté inéquitable et indigne de l'Etat

16/11/2021 10:06

Aucun avion ne décolle avec du carburant permettant de supporter plus d'une heure de retard, or c'est à ce type de retard que fait référence cet arrêté.

Les vols concernés sont donc ceux qui ont décollés de leur point de départ avec la connaissance qu'ils arriveraient après le début du couvre-feu, {{la situation d'un éventuel déroutement est donc connue et un choix conscient de la compagnie}}.

Les enjeux d'« l'intérêt général », d' « environnement » et d' « ordre public » sont artificiellement créé et peuvent être simplement résolus par un report du vol sur la période suivante d'ouverture de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Le coût de ce report doit être une charge assumée par la compagnie qui doit faire sa balance bénéfice/risque entre la tension de son programme de vols et son risque de surcoûts dus aux retards.

La réalité est donc que cet arrêté vise à octroyer un nouveau privilège à des compagnies aériennes développées sur le modèle « low-cost » en proposant une solution palliative aux retards accumulés, inhérents à cette organisation des mouvements aériens, au détriment de la santé des riverains de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

{{Ce qui porte atteinte à « l'intérêt général » et à « l'ordre public », c'est qu'un service de l'état comme la DGAC se fasse le vecteur d'une proposition qui privilégie l'intérêt économique d'une compagnie aérienne à la santé des riverains.}}

Soutien

16/11/2021 09:37

Ce projet d'arrêté traduit la volonté des élus de poser un cadre de fonctionnement clair pour l'accueil d'avions basés sur le site.

Il s'agit d'un texte équilibré qui garantit des conditions de tranquillité et préserve la vitalité de l'aéroport.

Soutien à l'aéroport Beauvais-Tillé

16/11/2021 09:35

Ce projet d'arrêté traduit la volonté des élus de poser un cadre de fonctionnement clair pour l'accueil d'avions basés sur le site.

Il s'agit d'un texte équilibré qui garantit des conditions de tranquillité et préserve la vitalité de l'aéroport.

Un bon texte

16/11/2021 09:26

Il s'agit à mes yeux d'un texte équilibré qui préserve les intérêts du plus grand nombre entre vitalité de l'aéroport et tranquillité des habitants.

Pour un aéroport dynamique mais maîtrisé !

16/11/2021 08:56

Ce projet d'arrêté est complet et précis.

Il s'agit là d'une volonté des élus de poser un cadre de fonctionnement clair et rassurant pour l'accueil d'avions basés.

Ce texte garantit des conditions de tranquillité et assure une préservation de la dynamique impulsée par l'aéroport.

Pour un aéroport dynamique et respectueux de la tranquillité publique

16/11/2021 08:47

Ce projet d'arrêté traduit la volonté des élus de poser un cadre de fonctionnement clair pour l'accueil d'avions basés.

Il s'agit d'un texte équilibré qui garantit des conditions de tranquillité et préserve la vitalité de l'aéroport.

Texte équilibré

16/11/2021 08:28

La proposition est un très bon équilibre entre défense des intérêts/tranquillité des riverains et assurer un bon dynamisme à l'aéroport, source d'emplois profitant principalement à Tillé, à Beauvais et au Beauvaisis.

Très bien pour l'aéroport

16/11/2021 08:22

Il s'agit d'un texte équilibré qui garantit des conditions de tranquillité et préserve la vitalité de l'aéroport.

Très bien pour l'aéroport

16/11/2021 08:21

Il s'agit d'un texte équilibré qui garantit des conditions de tranquillité et préserve la vitalité de l'aéroport.

Protection des populations

16/11/2021 07:09

L'intérêt général doit être celui de la protection des populations, le bruit est néfaste pour la santé, encore plus la nuit. L'intérêt général n'est pas l'organisation d'une seule entreprise, celle exploitant l'aéroport. Je demande que cet assouplissement ne soit pas accordé.

couvre feu

16/11/2021 04:03

l'aéroport s'agrandit et propose de nouvelles destinations grâce à ces horaires d'ouverture.

les emplois qui en découlent sont un plus pour la région.

les atterrissages après minuit restent exceptionnels.

Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé

16/11/2021 00:17

Je m'oppose au nouveau projet arrêté portant une restriction du couvre-feu en place sur l'aérodrome de Beauvais. Ce projet est une atteinte au principe de non-régression environnementale concernant la protection des riverains contre les vols de nuit en place depuis 2002.

Connaissant le peu d'éthique et la mauvaise foi de RAYNAIR on peut imaginer la compagnie surfant sur les raisons "indépendantes de sa volonté" pour faire atterrir ses vols pendant le couvre-feu.

On peut également s'interroger sur le passe-droit de 25 vols annuels présents dans le projet d'arrêté !? pourquoi pas trois ?, si ce n'est un nouveau cadeau déguisé de un million d'Euros à la compagnie (qui peut échapper à 25 fois 40 000€ d'amende par effraction, soit 1 000 000€/an).

On peut concevoir que pour des problèmes indépendants ou non de sa volonté, la compagnie décide de faire atterrir un avion pendant le couvre-feu, mais il faut alors qu'elle en assume le coût de l'amende !

Favoriser les intérêts privés d'une compagnie au détriment de ceux des riverains est immorale et sera dénoncé.

Précisions

15/11/2021 22:54

Je me permets d'apporter quelques précisions sur les demandes de dérogations de couvre feu sur l'aérodrome de Beauvais Tillé.

- La SAGEB nous dit que les dérogations ne pourraient s'appliquer qu'aux seuls vols réguliers transportant des passagers. L'activité fret étant pour le moment non significative, l'ensemble des vols opérés à Beauvais rentre donc potentiellement dans ce champ d'application.

- Elle nous affirme ensuite que seuls les aéronefs les plus performants et donc les moins nuisibles seraient concernées par ces dérogations. Ce sont pourtant déjà ces appareils qui sont en activité puisqu'ils intègrent les nouveaux 737MAX qui restent malgré tout source de nuisance sonore. Dans le cas contraire, nous en aurions tous entendu parlé.

- Seuls les vols étant programmés à l'arrivée entre 21 et 23h et repartant après 5h le lendemain matin. Par cette phrase, on glisse de manière habile le fait que les avions pourront décoller à partir de 5h ce qui n'est actuellement pas possible.

- Ensuite, seuls les vols ayant subi un retard indépendant de la volonté de la compagnie pourraient obtenir une dérogation. Ayant travaillé près de 10 ans dans l'aéroportuaire, je peux attester que le nombre de retards dépendants de la volonté d'une compagnie avoisine le zéro absolu. Encore une fois tous les vols sont potentiellement dans le champ d'application des ces dérogations.

- Aucun vol ne sera autorisé après 1h du matin et dans la limite de 25 vols par an. Par contre, ils pourront redécoller à partir de 5h du matin. Donc ce n'est plus 25 vols nuisibles supplémentaires mais potentiellement 50 vols en incluant les décollages du lendemain matin.

Il me semblait nécessaire de dépoussiérer le tableau pour bien comprendre, qu'en effet, c'est bel et bien le principe de régression environnementale que l'on s'apprête à autoriser en bafouant la dernière décision du Conseil d'État.

Pour le projet d'arrêté

15/11/2021 22:50

Ce projet d'arrêté traduit la volonté des élus de poser un cadre de fonctionnement clair pour l'accueil d'avions basés.

Il s'agit d'un texte équilibré qui garantit des conditions de tranquillité et préserve la vitalité de l'aéroport.

Réponse à la consultation

15/11/2021 22:37

cet Arrêté nous permet à la fois de donner des garanties concernant la tranquillité des habitants tout en assurant le développement maîtrisé de l'aéroport créateur d'emplois et participant activement à l'attractivité de notre territoire.

CONTRE LE PROJET DE DÉROGATION DE L'AÉROPORT BEAUVAIS TILLE

15/11/2021 22:34

J habite a proximité de l'aéroport et je suis contre le projet de modification de l'arrêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais Tille. Cette modification est un non sens a l'heure actuelle au vu de l'aggravation du changement climatique .On me demande de réduire ma consommation d'énergie, de modifier mon moyen de locomotion, de consommer bio, de faire du sport et a coté de cela, en modifiant le couvre feu on augmente le trafic aérien et autoroutier, la pollution de l'air, la pollution sonore.

Avis défavorable au projet de dérogation de couvre-feu

15/11/2021 22:26

Cet arrêté

- utilise des motifs environnementaux qui peuvent parfaitement être évités avec un réel gain environnemental en décalant le vol sur une période d'ouverture de l'aéroport.
- Utilise abusivement des motifs « d'ordre public » pour ce qui n'est que d'ordre commercial.
- Confond l'intérêt économique des compagnies basées avec l'intérêt général. Les intérêts de ces compagnies ne doivent pas prévaloir sur la protection de la santé des riverains de l'aéroport qui est un réel motif d'intérêt public
- ne limite pas strictement sa demande de dérogation aux avions les plus performants acoustiquement (seuls ceux certifiés conformes au chapitre 14 de l'annexe 16 de l'OACI peuvent se prévaloir ce superlatif)

_ Ces dérogations permettent simplement aux compagnies de faire décoller un maximum d'avions des 5h du matin, sans aucune maîtrise du développement, au profit économique des compagnies aériennes .

Ni les salariés ni la région ne bénéficient des revenus générés par le modèle économique de ces compagnies. Les emplois sont précaires (sous traitance , intérim, horaires décalés, maladie professionnelle...

La venue des touristes ne bénéficie pas à la région, la majorité d'entre eux se rendant sur Paris , en témoigne les centres commerciaux vides de Beauvais.

_ au lendemain de la COP26 et au regard de l'urgence climatique cet arrêté est une réelle injure!

 CONSERVONT LE COUVRE FEU !

15/11/2021 20:27

Bonjour à vous,

Ce couvre feu doit être respecté car un avion qui décolle toute les 5 minutes le dimanche soir entre 22h et 23h cela cause de nombreuses nuisances sonores, il est impossible de laisser la fenêtre ouverte à cause du bruit, de plus en cette période de covid, les avions sont un important service de livraison du virus. Mais bon je suppose que cette consultation ne sert à rien et que la décision est sûrement déjà prise ... Bonne soirée à vous qui ne vivez pas dans le bruit incessant des avions qui décollent

Bien cordialement.

 nuisances aéroport

15/11/2021 20:11

L'intérêt des Beauvaisiens est de respirer un air sain et de pouvoir se reposer la nuit (comme vous le faites vous même, je suppose).

L'intérêt de la Raynair est de faire du profit, indépendamment de l'intérêt général.

Les élus se sont engagés à préserver nos nuits : SVP tenez compte de cette promesse. n'autorisez pas une réduction de durée du couvre feu.

nuisances aéroport

15/11/2021 20:10

L'intérêt des Beauvaisiens est de respirer un air sain et de pouvoir se reposer la nuit (comme vous le faites vous même, je suppose).

L'intérêt de la Raynair est de faire du profit, indépendamment de l'intérêt général.

Les élus se sont engagés à préserver nos nuits : SVP tenez compte de cette promesse. n'autorisez pas une réduction de durée du couvre feu.

Pour le développement de l'Aéroport de Beauvais

15/11/2021 19:48

L'Aéroport de Beauvais permet à ses voyageurs d'être aux portes de l'Europe.

Je suis donc favorable à son développement.

Dans un souci de respect de l'environnement et au vue du caractère aléatoire du retard des avions je suis d'avis d'autoriser l'atterrissage d'une trentaine d'avions par an pendant le couvre feu.

Avis défavorable à la demande de dérogation

15/11/2021 18:50

* Il y a environ 30 ans , nous nous sommes installés dans un havre de paix, un environnement idyllique pour élever nos enfants. Le trafic aérien a depuis bien augmenté et c'est déjà une nuisance.

* Plus de 120 dirigeants du monde entier viennent de se réunir à Glasgow pour la COP 26. Notre planète souffre et le trafic aérien en ait une des causes.

Ce que vous voulez faire aujourd'hui nuit entre autre à ces 2 points. Restez raisonnables ! Ce qui existe actuellement est largement suffisant. Nous sommes donc contre votre proposition d'augmenter encore le trafique aérien au niveau de Beauvais-Tillé même à titre exceptionnel.

AVIS FAVORABLE

Un besoin fondamental

15/11/2021 18:36

Bonjour,

La dérogation du couvre-feu est une nécessité pour la pérennité de l'aéroport.

Idéale d'un point de vue pratique, écologique, économique, et stratégique pour la région des Haut-de-France.

Pendant une pandémie mondiale, impactant l'économie, le tourisme, les emplois, tous les secteurs d'activités, ainsi que le service public, s'opposer à cette dérogation est d'un non sens irresponsable et égoïste.

POUR la dérogation du couvre-feu, et la réinstauration de l'article 1er de l'arrêté du 26 décembre 2019.

Avis favorable au projet d'arrêté

15/11/2021 18:29

Bonjour,

je suis favorable au projet, en effet :

L'aéroport a toujours su se développer dans le respect des riverains et de l'environnement : Étude des trajectoires des avions, plan de descente des avions, écoute des riverains, choix de compagnies à fort emport de passagers par avion, négociation avec les compagnies pour l'utilisation des avions les plus modernes...

L'aéroport développe tant que possible les moyens modernes permettant de limiter les impacts environnementaux (mise en place de moyens de substitution électriques permettant de limiter les nuisances sonores et la pollution pendant les escales des avions, véhicules d'assistance en escale électriques...).

Il s'agit d'autoriser seulement 25 exceptions par an.

Écouter uniquement les personnes / associations contre le développement de l'aéroport c'est tuer l'aéroport, tuer un outil nécessaire et formidable pour le développement économique de la région.

L'annulation de l'arrêté de 2019 sans recul sur les impacts des dérogations n'est pas fondé, surtout qu'elles n'ont été accordées qu'en nombre très faible, voir nul.

Restriction exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé

15/11/2021 17:52

Cet arrêté se doit d'être voté dans le sens où il nécessaire et vital de faire évoluer et grandir cet aéroport, qui est un formidable atout pour l'emploi (direct et indirect) dans notre région.

l'aéroport : un acteur économique régional important

15/11/2021 17:10

L'aéroport de Beauvais est un acteur économique et social très important pour la région. Il est nécessaire et vital de le laisser évoluer et grandir comme il se doit.

L'accord de dérogations au couvre-feu a permis l'ouverture d'une base et la pérennisation de l'Aéroport malgré la crise sanitaire actuelle.

Il faut maintenir cet accord de dérogations au couvre-feu.

15/11/2021 17:03

L'UFCNA*, créée en 1980 fédère les associations qui luttent contre les conséquences sanitaires néfastes (bruit, pollution atmosphériques et réchauffement climatique) du développement du trafic aérien (aviation commerciale : passagers et fret, aviation militaire, aviation légère, aviation d'affaires, hélicoptères...)

L'UFCNA s'oppose au projet d'arrêté assouplissant le couvre-feu de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Le projet d'arrêté présente des biais aussi bien sur sa motivation que sur les types d'aéronefs concernés :

L'arrêté met en avant la gestion des déroutements en cas d'arrivée d'un appareil après 00h, heure de début du couvre-feu.

Deux types d'arguments sont avancés pour motiver cet arrêté :

1. La motivation environnementale (« allongement des temps de vol cumulés en cas de refus de dérogation ») ou d'ordre public (« les conditions de traitement des passagers en cas de déroutement »)
2. L'organisation de la compagnie « des conditions de mise en place de l'aéronef sur l'aérodrome de Beauvais-Tillé le lendemain en cas de déroutement consécutif à un refus de dérogation » »

Pour le point 1 :

Vu le type de vols opérés par l'aéroport de Beauvais-Tillé, il n'est pas possible qu'un aéronef ait accumulé plus d'une heure de retard durant son vol. Une arrivée après l'heure du couvre-feu est donc connue avant le décollage de l'aéroport de départ. La motivation environnementale (« allongement des temps de vol cumulés en cas de refus de dérogation ») ou d'ordre public (« les conditions de traitement des passagers en cas de déroutement ») pour justifier de l'ouverture de l'aéroport car de tout temps les passagers ont été logés et éventuellement indemnisés sur leur point de départ en cas d'impossibilité d'accéder à leur destination.

Nous contestons fondamentalement l'assimilation de la notion « d'ordre public » au problème « commercial » d'un opérateur économique privé, confronté à la gestion de ses retards et à son incapacité à satisfaire à ses engagements vis-à-vis de ses clients.

Pour le point 2 :

Ceci constitue une motivation partielle, car il suggère que les problèmes d'organisation d'une compagnie aérienne privée (libre de ses choix de programmation et du nombre d'appareils affectés) prévalent sur la santé des riverains de l'aéroport et de leur droit à une période de repos nocturne. À cet effet il convient de se reporter à la dernière étude épidémiologique française appelée DEBATS parue en octobre 2020 et qui rapporte tous les effets délétères du transport aérien notamment la nuit sur les populations. De nombreuses autres études à l'étranger ont également démontré l'impact du bruit sur la santé et en particulier le bruit nocturne.

Concernant les types d'appareils concernés, on pourra noter un certain flou car sur la page web de consultation, on lit : « elles ne concernent que les aéronefs les plus performants sur le plan acoustique, certifiés conformément au chapitre 3 de l'annexe 16 de l'OACI avec une marge cumulée égale ou supérieure à 13 EPNdB et ceux certifiés conformément au chapitre 4 » (ce point étant davantage précisé dans l'arrêté lui-même ou sa notice explicative) car les aéronefs qualifiés chapitre 3 avec une marge à 13 EPNdB ne sont plus les plus performants, ce sont ceux qualifiés au titre du chapitre 14 (obligatoire pour les nouveaux modèles d'avions depuis janvier 2018).

Notre conclusion est que cet arrêté

-Utilise des motifs environnementaux qui peuvent parfaitement être évités avec un réel gain environnemental en décalant le vol sur une période d'ouverture de l'aéroport.

-Utilise abusivement des motifs « d'ordre public » pour ce qui n'est que d'ordre commercial

-Confond l'intérêt économique des compagnies basées avec l'intérêt général. Les intérêts de ces compagnies ne doivent pas prévaloir sur la protection de la santé des riverains de l'aéroport qui est un réel motif d'intérêt public

-Ne limite pas strictement sa demande de dérogation aux avions les plus performants acoustiquement (seuls ceux certifiés conformes au chapitre 14 de l'annexe 16 de l'OACI peuvent se prévaloir ce superlatif)

-Concerne certes un petit nombre de vols mais il n'en constitue pas moins un risque permanent d'être réveillé entre minuit et 1h du matin pour les riverains, les dérogations étant, par nature, imprévisibles.

15/11/2021 16:58

L'aéroport a consenti de nombreux efforts sur ce projet.

Un équilibre a été trouvé afin de pérenniser la situation économique de l'aéroport ainsi que ses nombreux emplois directs et indirects tout en respectant les inquiétudes des riverains.

15/11/2021 16:34

Cette arrêté permettra d'éviter que des passagers se retrouvent à Bruxelles ou Charleroi à la place de Beauvais, en cas de petit retard. Le temps de les acheminer par bus, ils arriveront le lendemain dans la matinée ! Cela améliorera le service public rendu par cette aéroport.

15/11/2021 16:28

Non à l'Assouplissement du couvre feu. Les avions Ryanair sont très bruyants et polluent énormément. Il est impossible d'avoir une conversation lorsqu'un avion Ryanair décolle. Notre sommeil est déjà perturbé avec les premiers avions. Alors que le président Macron plaide pour une réduction des gaz à effet de serre comment laisser se développer l'aéroport local. Non à la fin du couvre feu

TROUBLES SONORES

15/11/2021 15:09

Bonjour,

Je m'oppose en tant qu'habitant de la commune de Tillé et vivant à proximité de l'aéroport au projet d'arrêté modifiant les heures de couvre feu.

Le nombre de vols et le bruit en résultant au décollage et à l'atterrissage des avions engendrent des nuisances sonores importantes provoquant sur mon organisme et celui de mes enfants des effets néfastes qui ne sont pas sans conséquences: troubles du sommeil, des difficulté à s'endormir, des réveils en pleine nuit avec pleurs pour mes enfants lorsque les avions décollent pour nos enfants. Ce bruit est nocif sur notre santé car il ne nous permet pas d'avoir un sommeil réparateur puisqu'il est inférieur à 7h. Or, les études s'accordent pour rappeler que les enfants ont besoin en moyenne de 9 à 11h de sommeil par nuit et qu'un adulte a besoin au minimum de 7h.

Ce qui n'est pas le cas en l'espèce avec le couvre feu actuel et les dérogations de 25 avions par an viendront encore réduire ce créneau de sommeil sans décollage ni atterrissage.

En effet, le nombre important de vols le soir n'est pas sans conséquences sur le bien être et la santé de ma famille car il provoque des insomnies, des énervements, des réveils liés au bruit des avions, des difficultés d'endormissement, sans oublier la pollution engendrer dont l'impact est considérable sur notre environnement.

En conséquence, je m'oppose aux dérogations au couvre feu proposé dans le projet d'arrêté.

Xxxxx XXXXX

TROUBLES SONORES ET DU SOMMEIL

15/11/2021 15:08

Bonjour,

Je m'oppose en tant qu'habitant de la commune de Tillé et vivant à proximité de l'aéroport au projet d'arrêté modifiant les heures de couvre feu.

Le nombre de vols et le bruit en résultant au décollage et à l'atterrissage des avions engendrent des nuisances sonores importantes provoquant sur mon organisme et celui de mes enfants des effets néfastes qui ne sont pas sans conséquences: troubles du sommeil, des difficulté à s'endormir, des réveils en pleine nuit avec pleurs pour mes enfants lorsque les avions décollent pour nos enfants. Ce

bruit est nocif sur notre santé car il ne nous permet pas d'avoir un sommeil réparateur puisqu'il est inférieur à 7h. Or, les études s'accordent pour rappeler que les enfants ont besoin en moyenne de 9 à 11h de sommeil par nuit et qu'un adulte a besoin au minimum de 7h.

Ce qui n'est pas le cas en l'espèce avec le couvre feu actuel et les dérogations de 25 avions par an viendront encore réduire ce créneau de sommeil sans décollage ni atterrissage.

En effet, le nombre important de vols le soir n'est pas sans conséquences sur le bien être et la santé de ma famille car il provoque des insomnies, des énervements, des réveils liés au bruit des avions, des difficultés d'endormissement, sans oublier la pollution engendrer dont l'impact est considérable sur notre environnement.

En conséquence, je m'oppose aux dérogations au couvre feu proposé dans le projet d'arrêté.

Xxxxx XXXXX

TROUBLES SONORES ET DU SOMMEIL

15/11/2021 15:07

Bonjour,

Je m'oppose en tant qu'habitant de la commune de Tillé et vivant à proximité de l'aéroport au projet d'arrêté modifiant les heures de couvre feu.

Le nombre de vols et le bruit en résultant au décollage et à l'atterrissage des avions engendrent des nuisances sonores importantes provoquant sur mon organisme et celui de mes enfants des effets néfastes qui ne sont pas sans conséquences: troubles du sommeil, des difficulté à s'endormir, des réveils en pleine nuit avec pleurs pour mes enfants lorsque les avions décollent pour nos enfants. Ce bruit est nocif sur notre santé car il ne nous permet pas d'avoir un sommeil réparateur puisqu'il est inférieur à 7h. Or, les études s'accordent pour rappeler que les enfants ont besoin en moyenne de 9 à 11h de sommeil par nuit et qu'un adulte a besoin au minimum de 7h.

Ce qui n'est pas le cas en l'espèce avec le couvre feu actuel et les dérogations de 25 avions par an viendront encore réduire ce créneau de sommeil sans décollage ni atterrissage.

En effet, le nombre important de vols le soir n'est pas sans conséquences sur le bien être et la santé de ma famille car il provoque des insomnies, des énervements, des réveils liés au bruit des avions, des difficultés d'endormissement, sans oublier la pollution engendrer dont l'impact est considérable sur notre environnement.

En conséquence, je m'oppose aux dérogations au couvre feu proposé dans le projet d'arrêté.

Xxxxx XXXXX

15/11/2021 15:01

Les dirigeants de cet aérodrome ne vivent pas aux alentours du site. ils ne connaissent pas ou ne veulent pas connaître les nuisances que NOUS riverains subissons de manière quotidienne

Dernier atterrissage à minuit et premier décollage à 6 h 30 (pour l'instant) même le dimanche.

6 h 30 de repos est le minimum dont le corps humain a besoin.

Il faudrait déjà que la trajectoire au décollage soit respectée et c'est loin d'être toujours le cas .

Pas de dérogation après minuit

Bruit et troubles du sommeil et de l'endormissement

15/11/2021 14:53

Bonjour, je suis contre cette dérogation qui nuit au bien être des habitants de la commune dont je fais partie.

Le bruit engendré par le décollage et l'atterrissage des avions provoquent des nuisances sonores mais aussi des troubles du sommeil, des difficultés à s'endormir, des réveils intempestifs lorsque les avions décollent pour nos enfants et pour nous mêmes adultes. Le couvre feu sans décollage et atterrissage ne nous permet déjà pas d'avoir un sommeil réparateur puisqu'il est inférieur à 7h. Or faut-il rappeler que les enfants ont besoin en moyenne de 9 à 11h de sommeil par nuit et qu'un adulte a besoin au minimum de 7h.

La régularité des vols le soir n'est pas sans conséquences sur le bien être quotidien de notre famille car il provoque des insomnies, des énervements, des réveils liés au bruit des avions, des difficultés d'endormissement, sans oublier la pollution engendrer qui est néfaste pour l'environnement mais aussi pour notre santé.

Pour toutes ces raisons , je m'oppose donc aux dérogations au couvre feu imposé prévu dans le projet d'arrêté.

Xxxxx XXXXX

Contre l arete

15/11/2021 12:23

Bonjour

Je suis contre les restrictions de cet arete...je suis pour l expansion de l aeroport qui est un des plus grands vecteur d emploi du bassin beauvaisien

Les riverains avant le business

15/11/2021 12:16

Alors que nous traversons actuellement un moment clé en terme d'enjeu écologique, il est capital de ne pas céder aux intérêts de sociétés privées telles que la SAGEB, dont le but est tout bonnement de faire de l'argent.

L'argument qui consiste à dire "sauver les emplois" est totalement biaisé de par le fait que la société SAGEB enregistre un chiffre d'affaires relativement positif, et la pérennité de leur emploi n'est absolument pas menacée.

Le COVID n'est en rien un motif de licenciement étant donné que 80% de l'activité a repris cet été, et il le sera encore plus cet hiver.

Les riverains et la vie animale aux alentours du secteur ne comptent que sur ce couvre feu pour avoir un minimum de tranquillité de vie.

Utilité du couvre feu

15/11/2021 11:23

Depuis plusieurs années, l'aéroport de Beauvais représente non seulement une porte d'accès des passagers de toutes les nationalités vers des destinations européennes et hors européennes, mais également un pôle offrant une diversité d'emplois et de formations pour tous les niveaux et tous les âges.

L'ouverture de la base Ryanair ainsi que la diversification de l'offre des autres compagnies aériennes a permis la création d'emplois permanents ou saisonniers ouverts à tout public (job étudiant inclus).

La flexibilité du couvre feu pourrait permettre la limitation d'un impacte négatif sur la pollution (mettre en place des bus pour rapatrier des passagers). En même temps, les atterrissages après minuit restent exceptionnels.

Derogation

15/11/2021 11:08

L'arrêté ne me pose pas de problème bien qu' habitant en dessous du couloir (crillon) 25 avions a l année ne dérangent pas

Pour le développement de l'aéroport de BEAUVAIS et la libre circulation pour l'intérêt publique.

15/11/2021 11:06

L'aéroport de Beauvais est source d'emplois durables et au centre des des échanges commerciaux .

IL EST D'UTILITE PUBLIQUE .

Son modèle atypique favorise la transition climatique avec des navettes collectives et écologiques.

Je suis pour son développement aux horaires adaptés , pour la croissance économique alliée au développement des mesures écolo.

Arrêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (Oise)

15/11/2021 10:43

L'aéroport de Beauvais Tillé depuis sa création ne fait que s'agrandir passant par toutes les normes mises en place par le directoire.

L'opportunité d'avoir une base reste primordiale pour l'avenir de l'aéroport tout en respectant l'environnement et nos riverains.

La fermeture à 1h00 ne reste qu'occasionnel mais faut-il penser aux passagers qui ne pourraient atterrir à Beauvais jusqu'à cette heure.

J'adhère à ce que notre aéroport puisse rester ouvert jusqu'à 01h00 tout en respectant les directives qui seront mises en places.

Un développement permettant la croissance de l'aéroport et la création d'emploi

15/11/2021 09:53

Pour continuer son développement et assurer la pérennité de l'aéroport, il est nécessaire de pouvoir respecter à titre exceptionnel les prescriptions de l'arrêté.

L'aéroport de Beauvais-Tillé reste l'un des principal employeur direct et indirect de la région et doit donc continuer son développement pour assurer le maintien et la création d'emplois.

Un développement permettant la croissance de l'aéroport et la création d'emploi

15/11/2021 09:53

Pour continuer son développement et assurer la pérennité de l'aéroport, il est nécessaire de pouvoir respecter à titre exceptionnel les prescriptions de l'arrêté.

L'aéroport de Beauvais-Tillé reste l'un des principal employeur direct et indirect de la région et doit donc continuer son développement pour assurer le maintien et la création d'emplois.

En faveur du rétablissement de l'arrêté du 26/12/2019

15/11/2021 09:39

cet arrêté est suffisamment bien encadré et notamment avec les nouvelles conditions supplémentaires pour éviter un réel surcroit de trafic nocturne et de nuisance environnementale.

Le ministre avait juste modifié l'arrêté pour permettre l'instauration d'une base et non la levée complète du couvre-feu. Là est toute la différence. Le nombre de mouvement dans la journée restera le même, il est simplement demandé que si un avion basé subit du retard, nous pouvions tout de même atterrir sur Beauvais-Tillé. Il en restera exceptionnel.

En faveur du rétablissement de l'arrêté du 26/12/2019

15/11/2021 09:39

cet arrêté est suffisamment bien encadré et notamment avec les nouvelles conditions supplémentaires pour éviter un réel surcroit de trafic nocturne et de nuisance environnementale.

Le ministre avait juste modifié l'arrêté pour permettre l'instauration d'une base et non la levée complète du couvre-feu. Là est toute la différence. Le nombre de mouvement dans la journée restera le même, il est simplement demandé que si un avion basé subit du retard, nous pouvions tout de même atterrir sur Beauvais-Tillé. Il en restera exceptionnel.

Dérogation

15/11/2021 09:16

Bonjour,

Il est important que l'aéroport puisse bénéficier de cette dérogation qui serait à utiliser notamment en cas d'urgence (afin de ne pas entraver le calme des riverains).

Cette dérogation va dans le sens du service de qualité rendu aux passagers afin qu'ils n'aient pas à subir un rapatriement de plusieurs centaines de kilomètres en bus en cas de déroutement (faute de pouvoir atterrir avant minuit), ce qui ne serait pas non plus une solution écologique car obligeant l'avion à revenir sur Beauvais plus tard, en plus du déclenchement de plusieurs bus...

Il est important de pouvoir concilier l'activité aéroportuaire tout en conservant de bonnes relations avec les habitants domiciliés près de l'aéroport. En outre, l'aéroport est générateur de plusieurs centaines d'emplois, c'est un acteur économique prépondérant.

Nuisances aéroport Beauvais-Tillé

15/11/2021 07:58

Bonjour.

Déjà que les avions nous décollent allègrement au dessus de la tête sans prendre la peine de suivre les couloirs aériens qui leur sont assignés, voilà que nous risquons de les entendre atterrir mais aussi et surtout décoller à "pas d'heure"

Il est déjà plus que désagréable de les entendre pousser les moteurs lorsque nous sommes parfois à peine réveillés, alors se faire éveiller par eux dès 6h30 est une atteinte à ma santé.

Nuisances aéroport Beauvais-Tillé

15/11/2021 07:56

Bonjour.

Déjà que les avions nous décollent allègrement au dessus de la tête sans prendre la peine de suivre les couloirs aériens qui leur sont assignés, voilà que nous risquons de les entendre atterrir mais aussi et surtout décoller à "pas d'heure"

Il est déjà plus que désagréable de les entendre pousser les moteurs lorsque nous sommes parfois à peine réveillés, alors se faire éveiller par eux dès 6h30 est une atteinte à ma santé.

Avis favorable aux dérogations du couvre-feu

15/11/2021 07:50

Les quelques atterrissages pouvant se poser au-delà de minuit ne devrait pas engendrer de désagrément au voisinage. Par contre le fait de dérouter un avion pour quelques minutes après minuit occasionnera plus de contrainte aux passagers et à l'aéroport de Beauvais qui par son développement métrisé participe au dynamisme et la l'économie du Beauvaisis.

La sauvegarde des emplois

15/11/2021 04:05

cette plateforme est importante tant au niveau emploi que au niveau touristique. l'arrivée de la base a généré des emplois supplémentaires et fait vivre de nombreuses familles du Beauvaisis et des alentours. Merci

Développement raisonnable

15/11/2021 00:23

Acteur économique major de notre région et dans le top 10 des aéroports français, l'aéroport de Beauvais est sur un trajectoire d'une évolution contrôlée de son trafic. Nous les salariés nous comptons sur cette évolution pour préserver nos emplois, faire vivre nos familles et rester dans notre Picardie. Le nouveau projet d'arrêté va totalement dans ce sens, donc, nous espérons sa sortie rapide. Nous respectons les opposants, toutefois, nous constatons que, malheureusement, ils ont des approches partisans, politisés et souvent faciles voir totalement faux sur le sujet.

Nous espérons que, une fois l'arrêté en vigueur, ils peuvent constater par eux même, que ce n'est pas l'enfer qui imaginaient.

Arrêté ministériel du 25 avril 2002

14/11/2021 22:53

Il est nécessaire de s'en tenir aux termes de l'arrêté ministériel du 25 avril 2002 qui "instaure un couvre-feu interdisant les décollages et les atterrissages d'aéronefs entre minuit et cinq heures du matin". La décision du Conseil d'Etat du 9 juillet 2021 est justifiée. Respecter la tranquillité de milliers de riverains représente le principal motif d'intérêt général à prendre en compte. Il n'est pas le seul. A l'heure où tous les scientifiques spécialistes de la biodiversité et du climat nous informent de la dégradation inquiétante de notre environnement naturel, continuer à agir sans souci de conservation consiste à détruire la planète qui n'est pas inépuisable. Modifier, à Beauvais-Tillé, l'arrêté ministériel du 25 avril 2002 exigerait des aménagements au sol. Actuellement, en France, c'est la superficie d'un département qui est bétonnée et bitumée tous les sept ans avec ce genre de travaux. Il n'est pas difficile de calculer dans combien de décennies le pays sera devenu complètement stérile et infernal avec cette course au profit. Xxxxx Xxxxx

Un oui sans réserve

14/11/2021 21:56

Je suis favorable à cette dérogation qui permettra exceptionnellement des atterrissages après minuit.

Les nuisances sonores seront peu impactantes. Le Beauvaisis a besoin de son aéroport, et l'aéroport a besoin de souplesse pour un fonctionnement normal.

Dérogations au couvre-feu instauré sur l'aéroport de Beauvais Tillé

14/11/2021 20:24

Bonjour,

Proches riverains de l'aéroport de Beauvais Tillé, nous sommes opposés aux dérogations supplémentaires au couvre-feu.

En effet, actuellement des nuisances perdurent pendant 1h30 à 2h après le dernier avion: klaxons incessants, circulation de nombreux piétons et véhicules, bruit des valises à roulettes, non respect du code de la route (vitesse et stationnement) et incivilités diverses (déchets de toutes sortes et excréments que nous ramassons quotidiennement) etc.....sans oublier les comportements souvent inadaptés de certains voyageurs toujours plus nombreux qui cherchent à se garer gratuitement...

Ces mêmes nuisances reprennent des 4 heures du matin, augmenter les dérogations ne nous laissera plus aucun répit. La réputation de Tillé (village où il fait bon vivre) ne sera bientôt plus qu'une légende....

Merci à Mme Xxxxx et au conseil municipal de s'opposer à ces nouveaux aménagements.

Xxxxx et Xxxxx XXXXX

Avis favorable

14/11/2021 19:13

Avis favorable sur le projet de couvre feu proposé avec un cadrage en nombre de dérogations avec validation DGAC.

je pense que cette dérogation est indispensable pour fiabiliser les opérations vis à vis de risques hors de contrôle compagnie (meteo, mouvement social ATC,...) donc relativement peu de demande.

Le déroutement d'un avion pour raison environnementale ne me parait pas sensé (procédure atterrissage anti bruit possible, augmentation très significative du carburant avion consommé en plus des nombreuses rotations en autocar à prévoir, expérience passager...)

cdt

DE L'IMPORTANCE HYPER STRATEGIQUE DE L'AEROPORT DE PARIS-BEAUVAIS

14/11/2021 18:37

Le développement de cet aéroport revêt une importance majeure pour la région Hauts de France mais pas seulement. C'est aussi un impact hautement positif pour toutes les autres régions limitrophes en terme d'emplois, services et économie.

A plus d'un point, l'accueil de nouvelles compagnies aériennes ainsi que l'ouverture de nouvelles lignes participe au rayonnement de la France à l'international.

La possibilité qui est donnée à des millions de visiteurs de venir découvrir la région ainsi que le reste de notre pays est une véritable chance.

C'est aussi un fantastique levier économique et social dont les bénéfices profiteront indéniablement à tous.

Les effets induits porteront alors sur les commerces, les infrastructures routières, les transports en commun, la culture et bien évidemment l'emploi.

Se priver de cette chance serait une erreur sans aucune mesure pour la prospérité de cette région.

Les efforts déployés par l'industrie aéronautique nous montre, déjà aujourd'hui, que les nuisances liées au bruit et à la pollution environnementale ont considérablement diminué. Les engagements communs pour les horizons 2030 et 2050 ne prêtent à aucune confusion.

Au nom des futures générations, engageons-nous aujourd'hui pour leur avenir et notre bien commun.

Non aux dérogations

14/11/2021 18:29

A l'heure où l'on parle de réchauffement climatique (COP26), on veut nous imposer des nouvelles règles au couvre-feu.

Habitant la commune de LAVERSINES, nous sommes très impactés par la pollution de l'aéroport (sonore, de l'air) surtout avec le non respect du couloir des vols et atterrissages.

Faut-il vous rappeler que le problème des nuisances sonores causées par le trafic aérien aux abords des aéroports est parfaitement pris en considération par les futurs acquéreurs qui s'informent de plus en plus. Les biens immobiliers pouvant perdre leur valeur de façon impressionnante en fonction du niveau des nuisances auxquelles ils sont exposés. Au-delà du seuil de 60 décibels, la décote par décibel supplémentaire est de 0,5 % sur la valeur totale d'un bien donné. Ce seuil-là marque l'indice de départ de ce qui est considéré comme une « nuisance sonore ». L'indice de décote peut même atteindre les 15 % si le bien est situé dans l'axe le plus bruyant des couloirs d'atterrissage et de décollage des avions. Le bruit des avions a donc un réel impact sur le marché immobilier. Si vous vous situez dans une telle zone et que vous souhaitez revendre votre bien, sachez que l'affaire pourra s'avérer particulièrement corsée. La dépréciation immobilière peut en effet rapidement monter et vous faire perdre une somme d'argent considérable.

Et puis, l'impact du bruit des avions sur la santé peuvent potentiellement représenter un danger. En effet, si une personne entend un bruit important récurrent (atterrissage, passage ou décollage fréquents des avions), elle peut développer certains troubles non négligeables qui vont progressivement entacher sa qualité de vie et modifier son quotidien. Le bruit génère des effets auditifs, mais aussi des effets extra-auditifs : les troubles du sommeil, fatigue, céphalées, la tension artérielle et les troubles cardiaques ischémiques, les troubles anxio-dépressifs.

Vous êtes élus pour protéger et améliorer le cadre de vie des administrés, et non la détruire

FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT

14/11/2021 17:10

En tant que particulier et que maire de Gerberoy je suis favorable à l'arrêté pour permettre à l'aéroport de se développer (au bénéfice du déplacement des isariens vers l'étranger et pour développer le tourisme des étrangers dans l'Oise) tout en étant respectueux de la sérénité des isariens.

Avis favorable aux dérogations au couvre-feu.

14/11/2021 16:28

Déroger au couvre-feu c'est préserver la pérennité des emplois sur et autour de l'aéroport. C'est également préserver l'aspect environnemental de par les restrictions imposées aux compagnies dans le cadre d'un retour tardif d'un appareil basé. Il vaut mieux un retour tardif qu'un avion dérouté à plusieurs centaines de kilomètres de Beauvais, dont les passagers seront réacheminés par la route et l'appareil renvoyé quelques heures plus tard à Beauvais.

Je suis donc personnellement très favorable aux dérogations au couvre feu.

Favorable aux dérogations du couvre-feu

14/11/2021 16:20

Être favorable aux dérogations du couvre-feu, c'est travailler pour l'extension de l'aéroport de Beauvais, c'est favoriser le plein emploi. L'aéroport de Beauvais est un outil indispensable pour le développement de la ville, du département et de la région.

Couvre feu

14/11/2021 16:14

Je suis favorable aux dérogations du couvre feu afin de développer l'emploi au sein de l'aéroport Beauvais tillé.

Pour l'aéroport

14/11/2021 15:15

Bonjour,

Cette dérogation est primordiale et indispensable à la survie de l'aéroport de Paris Beauvais et donc des emplois qui directs et indirects qu'ils génèrent.

Cela ne concernent qu'un nombre très limité d'occasion probables de dérogation au couvre feu.

_ les avions étant de moins en moins polluant et de plus en plus silencieux, cette dérogation n'aura quasiment aucun impact sur les personnes habitants aux alentours.

_ les personnes travaillant directement à l'aéroport (1000 emplois) habitent aussi à proximité immédiate de l'aéroport.

_ le fais de ne pas accorder ces dérogations mais en grand danger tous ces emplois et les retombées économiques afférentes à ce magnifique outil de technologies de pointes contribuant à faire vivre et connaître notre région.

—

bien cordialement

xxxxx xxxxx

Favorable

14/11/2021 14:19

Très favorable au développement de l'aéroport de Beauvais et à la croissance de l'activité économique de la région avec la création de nombreux emplois.

Non aux dérogations !

14/11/2021 14:09

Non aux dérogations au couvre-feu ! Respectons le principe de non-régression environnementale. Le gouvernement ne peut pas nous faire croire que l'écologie est sa priorité et soutenir ces dérogations ! Madame la Mairesse de Beauvais, respectez vos anciennes promesses électorales !

Oui à une dérogation encadrée des avions basés

14/11/2021 12:53

Le nouveau projet d'arrêté est indispensable à l'Aéroport Paris-Beauvais.

S'il n'est pas accordé, les avions basés ne pourront pas rentrer. Cela aura plusieurs impacts.

- Le premier est environnemental : un avion qui ne rentre pas sera dérouté sur un autre aéroport. Il sera nécessaire d'affréter plusieurs bus pour rapatrier les passagers sur Beauvais, ce qui engendre de la pollution, mais aussi une perte de temps et du mécontentement.

- Le deuxième est opérationnel : un avion basé qui n'est pas rentré ne pourra pas assurer son vol du lendemain matin. Cela va entraîner des retards et compliquera les opérations de la journée.

- Le troisième est économique : si la dérogation du couvre-feu n'est pas autorisée, Ryanair pourrait retirer sa base de Beauvais, voire quitter la plateforme beauvaisienne, ce qui serait catastrophique.

- Le quatrième serait social : sans Ryanair, l'aéroport serait en difficulté. Cela aurait un impact sur les emplois directs et indirects ...

Pour toutes ces raisons, il est impératif d'autoriser cet arrêté !

Une dérogation du couvre-feu indispensable

14/11/2021 12:37

L'Aéroport Paris-Beauvais permet de découvrir plusieurs dizaines de destinations à deux pas de chez nous. L'accès est facile, l'enregistrement simple et l'embarquement rapide.

Le fait d'accorder une dérogation aux avions basés est indispensable pour le bon déroulement des opérations. Si l'avion basé ne rentre pas, le vol du lendemain matin ne pourra pas avoir lieu ou sera en retard.

Laissons une chance à l'Aéroport Paris-Beauvais d'assurer correctement ses opérations et de continuer de se développer.

Une dérogation du couvre-feu indispensable

14/11/2021 12:37

L'Aéroport Paris-Beauvais permet de découvrir plusieurs dizaines de destinations à deux pas de chez nous. L'accès est facile, l'enregistrement simple et l'embarquement rapide.

Le fait d'accorder une dérogation aux avions basés est indispensable pour le bon déroulement des opérations. Si l'avion basé ne rentre pas, le vol du lendemain matin ne pourra pas avoir lieu ou sera en retard.

Laissons une chance à l'Aéroport Paris-Beauvais d'assurer correctement ses opérations et de continuer de se développer.

AVIS TRES FAVORABLE AU PROJET

14/11/2021 12:28

Base Ryanair depuis un an et ayant permis de créer des emplois aussi bien directement pour l'aéroport qu'indirectement pour la région, il est primordial que ce projet aboutisse de façon favorable sachant que les éléments énoncés ne sont pas le quotidien de l'aéroport.

En effet, et comme cela est évoqué dans les objectifs :

aucun vol ne sera autorisé à atterrir après 1h du matin ;

le nombre de vols bénéficiant d'une dérogation est limité à 25 par année calendaire.

Ce qui est déjà le cas et donc peu nuisible si l'on fait le ratio sur le nombre de vols traités, cette souplesse apportée semble favorable aux différents objectifs portés.

L'aéroport demeure une belle porte d'entrée sur notre territoire local, régional et même national et n'oublions pas de belles échéances à venir comme les JO de 2024 qui pourraient encore plus valoriser notre aéroport, nos compagnies et au delà de cela notre région des Hauts de France.

Par ailleurs, rappelons que dans le cadre d'actions liées à l'environnement, l'aéroport Paris Beauvais s'est engagé dans de nombreuses démarches comme l'ACA, que des efforts ont été portés aussi au niveau des aéronefs utilisés, ce qui démontre bien l'intérêt porté aux populations locales sans négliger la clientèle aérienne.

Ainsi, et compte tenu de la souplesse apportée, il est indispensable que ce projet soit validé pour mieux dessiner l'avenir et je réédite mon avis très favorable. Les avions basés sont pour les plateformes aéroportuaires, vecteurs de connectivité et d'attractivité et in fine générateurs d'activités économiques et d'emplois.

Pour le projet

14/11/2021 12:14

Travaillant depuis des années sur l'aéroport de beauvais , je suis pour ce projet , il faut bien que les gens comprennent que les vols ne seront pas quotidien , et à ce jour , il me semble que cela n'est jamais arrivé.

Il est bien précisé que c'est limité a quelque avions et que la raison serai indépendante du transporteur.

De plus les avions sont de nouvelles générations et donc moins bruyant.

Je suis donc pour ce projet , et j'espère que cela se concrétisera en faveur de l'aéroport .

Emplois

14/11/2021 11:51

L'aéroport de Beauvais crée des emplois et il contribue au rayonnement de la région. Avec la crise du COVID 19, la SAGEB est l'une des seules entreprises qui recrute toujours et permet ainsi d'obtenir d'acquérir de nouvelles compétences dans un environnement international. Il serait ainsi dommage de continuer à limiter son expansion dans le cadre de la restriction d'exploitation.

Dérogation pour l'atterrissage des avions passé minuit

14/11/2021 11:48

Bonjour,

Je suis favorable à la dérogation pour l'atterrissage des avions sur l'aéroport de Beauvais Tillé passé minuit.

aéroport Beauvais/Tillé

14/11/2021 10:57

Depuis un certain temps, les nuisances se font ressentir et odeur d'hydrocarbure. Je constate évidemment un changement.

Il ne faudrait pas que l'aéroport qui est basé trop près des habitations s'agrandisse de façon intempestive. Le village ne doit pas perdre ses attraits de village tranquille. Respectons la réglementation en vigueur concernant les vols. Plus on agrandira, et plus les habitants se verront contraint de supporter les nuisances.

Non au modification d'arrêté.

13/11/2021 18:26

Bonjour,

Nous ne souhaitons pas que l'arrêté d'avril 2002, soit modifié. Nous sommes très proche de l'aérodrome (environ 3 km à vol d'oiseau), et si, des couloirs de vols ont été déterminés, certains pilotes ne les respectent pas. Nous sommes survolés régulièrement et cela à basse altitude. Le bruit de ses avions qui tourne au dessus de nos maisons est insupportable. La nuit cela donnerait des idées de révolte... Je ne sais si les avions sont la cause directe, mais nos arbres et nos forêts environnants sont en train de mourir. Pensez à nous, à nos enfants et ce que nous allons leurs laisser... Merci de nous laisser au moins les nuits de tranquillités.

Non au modification d'arrêté.

13/11/2021 18:26

Bonjour,

Nous ne souhaitons pas que l'arrêté d'avril 2002, soit modifié. Nous sommes très proche de l'aérodrome (environ 3 km à vol d'oiseau), et si, des couloirs de vols ont été déterminés, certains pilotes ne les respectent pas. Nous sommes survolés régulièrement et cela à basse altitude. Le bruit

de ses avions qui tourne au dessus de nos maisons est insupportable. La nuit cela donnerait des idées de révolte... Je ne sais si les avions sont la cause directe, mais nos arbres et nos forêts environnants sont en train de mourir. Pensez à nous, à nos enfants et ce que nous allons leurs laisser... Merci de nous laisser au moins les nuits de tranquillités

CONSULTATION PUBLIQUE- COUVRE FEU AEROPORT DE BEAUVAIS-TILLE - OBSERVATIONS DE LA MAIRIE DE TILLE

13/11/2021 17:01

CONSULTATION PUBLIQUE

COUVRE FEU

OBSERVATIONS DE LA MAIRIE DE TILLE

Le projet d'arrêté remet une nouvelle fois en cause la tranquillité des habitants de Tillé et des communes voisines en autorisant des dérogations à l'interdiction d'atterrissage nocturne instauré par l'arrêté de 2002.

Le principe de non régression, un des principes généraux du droit de l'environnement, est un principe selon lequel la protection de l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante et c'est en raison du non respect de ce principe que le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté de 2019. Or, si l'on considère le projet d'arrêté, une nouvelle fois, le principe de non régression n'est pas appliqué puisque des dérogations pourront être accordées de 0 à une du matin, alors que l'arrêté de 2002 interdisant les atterrissages et les décollages de 0 à 5 heures du matin

En partant du postulat qu'un avion décolle à 5 heures du matin, les nuisances sonores débiteront deux heures avant avec les passagers se rendant à l'aéroport (roulettes des valises sur le bitume, claquement de portières, bruit des moteurs de voitures et de voix).

Les riverains ne bénéficieront donc plus que de trois heures de sommeil.

Avec l'ouverture des nouvelles lignes, de la base, le nombre d'avions susceptibles d'obtenir des dérogations au couvre-feu ne va-t-il pas augmenter entraînant un accroissement des mouvements et du bruit avec la base?

Le principe de la base Ryanair étant acté, quelle assurance la commune a-t-elle de ne pas voir une autre compagnie solliciter également une base ?

L'aspect environnemental ne doit pas être négligé. L'accroissement du nombre d'avions et de vols entraîne une augmentation de la pollution, des particules fines et ultrafines.

En conclusion, je suis contre ce projet d'arrêté qui ne respecte pas la sérénité des riverains et leur santé.

Le couvre-feu de 2002 est le garant de notre tranquillité !

Défense du droit au sommeil

13/11/2021 14:16

Avant d'envisager octroyer plus de droits à des avions au détriment de la quiétude des habitants, il convient de prendre en compte la situation actuelle.

L'intervalle de temps, durant lequel les habitants impactés par les nuisances sonores de l'aéroport peuvent espérer dormir sans interruption, est actuellement de 5 heures par nuit (entre minuit et 5 heures du matin). Pourtant, la recommandation des spécialistes est pour un adulte d'au moins 7 heures de sommeil continu par nuit.

Une dérogation accordée à certains avions dégraderait donc encore plus la qualité de vie des habitants, déjà amplement perturbée. Il faudrait au contraire, augmenter la durée du couvre-feu.

Il est évident que les nuisances de l'aéroport de Beauvais-Tillé ont considérablement augmenté au fil du temps. En effet, ces dernières années et notamment entre les mois d'avril et d'octobre, l'intensité sonore, surtout au moment des décollages, s'est nettement accrue. Je vis dans les quartiers Nord de Beauvais, et j'atteste que durant cette période, il m'est absolument impossible de m'endormir tant que les derniers décollages et atterrissages n'ont pas été effectués. L'utilisation de bouchons d'oreille n'est pas suffisante, car la puissance des aéronefs fait trembler les maisons.

Il est temps de marquer un frein au développement de cet aéroport, pour préserver notre qualité de vie et la faune locale.

Depuis peu, nous sommes même réveillés les samedis et dimanches matins dès 6h15, où 2 décollages se font en quelques minutes ! Puis, plus rien jusqu'au décollage suivant vers 8h40. Pourquoi ne pas effectuer ces 2 premiers décollages autours de 8h00 et nous laisser dormir davantage pour nous permettre de récupérer de notre semaine durant laquelle nous accumulons une dette de sommeil pour les raisons évoquées plus haut ? Ceci est la preuve que l'organisation des vols est faite sans tenir compte de la population environnante.

Donner de nouveaux droits à faire du bruit sur une période plus longue, est une porte ouverte à de futures demande inacceptables.

Cette dérogation serait de toute évidence une faveur accordée aux compagnies aériennes pour des raisons exclusivement économiques. Je m'oppose fortement au principe qui consiste à favoriser l'économie d'entreprises polluantes et étrangères, contre la santé et le bien-être des habitants de l'agglomération beauvaisienne.

Je m'oppose donc à ce projet d'arrêté.

réponse a votre consultation publique

12/11/2021 18:29

bonjour,

les horaires actuels sont acceptables.

mais depuis le confinement les avions ne respectent plus les trajectoires hors village autour de Beauvais (Laversines).

c'est pourquoi je suis opposé à ce nouveau projet.

je suis maintenant retraité et je veux de la tranquillité et surtout la nuit.

merci

Avis concernant nouvel arrêté de modification du couvre feu à Tillé (Aéroport)

12/11/2021 14:34

En 2002 un couvre feu a été instauré par des Elus bienveillants, assurant la tranquillité des populations la nuit de 23 h à 7 heures du matin.

En 2019 après une opposition :

- de la population,
- des associations de défense des riverains,
- d'un avis négatif de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaire (ACNUSA) prescrivant un couvre feu entre 22 heures et 7 heures du matin,

des Elus peu concernés par la santé et la tranquillité publique ont voté un arrêté permettant aux aéronefs, notamment ceux de la compagnie Ryanair, une modification du couvre feu qui est actuellement de minuit à 5 heures du matin.

Actuellement les Tillois sont particulièrement gênés, que ce soit par les avions mais aussi par les usagers qui doivent se présenter à l'embarquement 1 heure auparavant, afin de passer les contrôles et formalités administratives.

C'est donc un défilé de véhicules (claquement de portes véhicules) qui rejoignent les parkings de l'aéroport ou les parkings privés du village de Tillé avec des passagers parfois bruyants qui circulent avec les valises à roulettes.

Nous pouvons donc en déduire que la tranquillité des habitants du village de Tillé se situe entre minuit 30mn et 4h30 du matin.

En novembre 2021 nous venons d'apprendre, qu'une nouvelle fois, une modification du couvre feu est en cours de discussion, mais un arrêté a déjà été signé par une grande majorité des Elus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, excepté par Madame XXXXX, Maire de Tillé, soutenue dans cette opposition par le conseil municipal au complet, bien consciente de ce que représente la gêne occasionnée par la modification de l'arrêté de 2019, dont les habitants de Tillé et des environs ont été mis devant le fait accompli.

Les habitants de l'agglomération du Beauvaisis ne comprennent pas l'attitude des Elus qui ne les protègent plus, pourtant Madame Xxxxx XXXXX présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis avait annoncé lors de son discours du 10 juillet 2020 : (la newsletter du site de l'Agglo du Beauvaisis)

« L'urgence climatique n'est plus à démontrer.

Nous sommes toutes et tous conscients de la nécessité qu'il y a à respecter la nature et le vivant d'une manière générale.

Nous devons ici, dans cette assemblée, nous engager à prendre soin de la nature et, par là même de l'homme.

Ce sera un axe prioritaire de ce mandat.

Bien sûr, nous avons déjà commencé à travailler dans ce domaine, notamment à travers la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial ainsi que la signature d'un Contrat de Transition Écologique et d'un Contrat Local de Santé. »

Xxxxx Xxxxx

12/11/2021 12:39

je suis favorable à ces dérogations; il ne faut pas oublier que nous avons besoin de l'industrie pour nous déplacer; pour retrouver nos proches et pour les voyages d'affaires. il y a des gênes plus intenses que des avions (les voitures, les camions, etc avec des bruits bien plus constants qu'un atterrissage qui ne dure que quelques minutes).

autoriser atterrissage des avions est très important

12/11/2021 12:36

Il est très important de pouvoir faire atterrir les avions en cas de soucis indépendant des compagnies; c'est la moindre des choses.

Contre l'assouplissement du couvre-feu de l'aéroport de Beauvais

12/11/2021 12:24

Régulièrement de passage chez mes parents habitant tout proche de Beauvais (Fouquerolles), je remarque des nuisances sonores non négligeables en journée (les après-midis d'été dans le jardin sont ponctuées de décollages / atterrissages d'avions) mais aussi en soirée et plus récemment dès l'aube. Je n'y retrouve plus le calme de mon enfance, c'est regrettable.

Et c'est d'autant plus regrettable qu'à l'heure des COP X, des "efforts collectifs à fournir" pour la protection de l'environnement, des mesures mises en place pour que nous, particuliers, polluions moins, vous, politiques et entreprises polluantes preniez des décisions à l'encontre même du bon sens (et souvent sous couvert de mensonges éhontés).

NON, l'assouplissement du couvre-feu de l'aéroport de Beauvais ne créera pas plus d'emplois (et si c'était tout de même le cas, à quel prix ?)

NON, l'assouplissement du couvre-feu de l'aéroport de Beauvais n'est pas anodin sur la santé des riverains (c'est même un irrespect de plus envers eux).

NON, l'assouplissement du couvre-feu de l'aéroport de Beauvais n'est pas une déclaration d'amour à l'environnement.

Cessons de faire passer le capitalisme avant l'Humain qui, pour beaucoup d'entre eux, était là avant le dragon Ryanair.

Projet d'arrêté

12/11/2021 11:46

Favorable au projet d'arrêté sans restriction.

Opposition ferme à un projet d'arrêté quasiment identique

12/11/2021 11:34

Les motifs d'intérêt général mis en avant n'en sont pas. Les seuls intérêts pris en considération sont ceux de l'exploitant.

Un tel projet, après les conclusions très claires du rapporteur public et une décision tout aussi limpide du conseil d'Etat à propos du précédent arrêté (annulé), toujours pour des vols touristiques polluants (intérêt général ?), en totale contradiction avec les affichages dans le cadre des négociations à la COP 26, et faisant fi de tout respect des riverains de l'aéroport (...sans compter les communes beaucoup plus éloignées, dont les habitants ne bénéficient pas d'aides pour l'isolation mais qui subissent aussi les survols), est incompréhensible.

Développement de la aéroport

12/11/2021 09:04

Je suis une fille du village depuis ma naissance et la situation se dégrade chaque année en raison de l'aéroport qui est bien trop proche des riverains. Sortir dans le village est devenu intolérable en raison des nuisances olfactives et sonores, sans parler du va et vient incessant des usagers piétons ou véhiculé.

Pour entrer dans la commune cela n'est plus sécurisé car les usagers nous coupent la route sans respecter le stop.

Contre la modification de l'arrêté du 25 avril 2002

11/11/2021 18:31

Je suis contre le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (Oise) pour les motifs suivants :

1. Un couvre-feu de 5 heures a été mis en place en 2002 pour protéger les riverains de l'aéroport contre les risques d'exposition au bruit des avions la nuit. Il s'agissait d'une mesure environnementale à portée sanitaire. Il est démontré que le bruit est dangereux pour la santé et que le bruit nocturne est à l'origine de stress qui conduit à l'hypertension, facteur de risque de maladies cardiovasculaires. Le bruit est la deuxième cause environnementale de décès prématuré en Europe.
2. Alors que la COP26 s'est tenue à Glasgow et que le président Macron plaide pour une économie plus sobre en énergie fossile et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, comment laisser se développer un aéroport local. L'assouplissement du couvre-feu n'est en réalité, comme l'expliquait le ministère en 2019 dans sa note de présentation de l'arrêté précédent, annulé pour régression environnementale par le Conseil d'Etat, que la marche nécessaire pour déplafonner l'aéroport et lui

permettre d'accroître considérablement le trafic. L'objectif est à court terme une augmentation du nombre de passagers de 150% pour passer de 4 à 6 millions et continuer de croître. Le SMABT a bien expliqué que tant qu'il y aurait de la demande on augmenterait l'offre de voyages.

3. Les avions polluent (dioxyde d'azote NO₂, particules fines et ultra fines dans l'air). Cette pollution est dangereuse pour l'homme et provoque une augmentation des cas d'asthme, d'affections bronchiques et de cancers. Les particules ultra fines contribuent au développement des maladies dégénératives du cerveau, à l'infertilité masculine, etc.

4. Le texte soumis à la consultation publique ne répond pas aux conditions posées par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2021. Il offre un droit au retour entre minuit et une heure du matin à 25 reprises aux avions basés, sans autre condition qu'un retard échappant à la volonté de la compagnie aérienne. Quelle compagnie veut arriver en retard ? Le véritable but est de faire échapper Ryanair à l'amende pouvant atteindre 40.000€ en cas d'atterrissage pendant le couvre-feu. Il s'agit donc d'une subvention indirecte.

5. Une modification de l'article 2 du texte de 2002 permet de faire atterrir ou décoller tout aéronef à tout moment, sans aucune restriction, pour une raison exceptionnelle autre que les cas déjà prévus (raisons de sécurité, sanitaires ou gouvernementales).

6. A aucun moment il n'est démontré que les dérogations seront justifiées par l'intérêt général. Au contraire, il est bien expliqué dans le projet d'arrêté que les dérogations seront accordées pour satisfaire l'intérêt privé de la compagnie (éviter les amendes et le surcoût des retards permettant aux passagers de demander une indemnisation) ou des passagers (confort d'atterrir sur l'aéroport prévu ou de ne pas passer une nuit supplémentaire au pays de départ).

7. Cet assouplissement permettrait d'exploiter des marges plus larges le matin et la nuit. Les vols aujourd'hui partent de l'aéroport dès 6 h30 et souvent avant. Dès qu'il sera possible, les vols partiraient dès la fin du couvre-feu à 5h le matin (donc pendant la nuit). Pour partir à cette heure, les passagers devraient arriver deux heures avant leur vol, en pleine nuit. De même pour les vols qui arrivent de nuit avant minuit. L'aéroport est situé en pleine ville à Tillé. De nombreux passagers circulent en voiture et à pied dans Tillé en pleine nuit avec leurs valises et en parlant fort. Ils sont une nuisance certaine pour les habitants de la commune.

8. Grâce aux conditions financières douteuses accordées à Ryanair (cf les différents rapports de la Cour régionale des comptes) cette compagnie aérienne est en mesure de proposer des prix inférieurs au coût de revient des sièges, faisant une concurrence déloyale aux autres compagnies aériennes, notamment Air France.

9. Contrairement à ce que laisse supposer l'introduction de la note de présentation du projet d'arrêté, si l'activité a été très réduite en 2020 à cause de la crise du covid, elle passe sous silence que 2021 est une bonne année compte tenu de la situation et que l'aéroport a pu atteindre 80% de l'activité de 2019, loin devant la plupart des autres aéroports français. Cela est dû à la spécificité de l'aéroport desservi par des compagnies proposant une offre commerciale en Europe ou vers des pays proches restés ouverts aux européens contrairement aux hubs français. Cette dynamique se confirme avec le programme de la saison 2021- 2022 qui voit l'ouverture de nombreuses relations supplémentaires.

Certes, il ne s'agit que de 25 vols par an, mais pour seulement deux avions basés. Qu'en sera-t-il dans trois ans lors du renouvellement de l'arrêté et que plus d'avions seront basés ?

Qui peut vivre avec moins de 5 heures de calme par 24 heures ?

Faut-il laisser perdurer un modèle économique de flux tendu que le moindre aléa va perturber en provoquant un retard de l'avion ?

Qu'est-ce qui est plus important ? Permettre à quelques personnes de voyager entre l'Espagne et la France pour atterrir à Beauvais-Tillé au milieu de la nuit ? Ou bien préserver la santé des milliers de personnes qui seront réveillées par ce vol ?

Une chance pour la région

11/11/2021 17:34

Cette aéroport est une chance pour la région, soutien à Beauvais Tillé !

CONTRE

11/11/2021 11:16

Habitants de LAVERSINES dans la rue Xxxxx, nous sommes surpris de ne pas pouvoir bénéficier des aides aux insonorisations car notre maison ne ferait pas partie du PGS/ PEB. Hors, les avions RYANAIR passent juste au-dessus de notre domicile et provoquent des nuisances conséquentes.

Vu que tout va dans le sens de l'aéroport, au détriment des habitants et de l'environnement (PS: je ne vois plus de biches et n'entend plus les oiseaux depuis la reprise croissante), nous sommes contre cet assouplissement. Je vous invite une nuit chez nous s'il le faut pour comprendre les conséquences sur une nuit de sommeil.

Contre le projet des dérogations pour le respect des riverains

11/11/2021 09:30

Habitant à proximité de l'aéroport, je demande que soit respecté le couvre-feu afin d'éviter toute nuisance sonore supplémentaire ! Nous en subissons déjà suffisamment comme nous subissons suffisamment la pollution liée à tout ce trafic aérien dont certains vols pour une même destination pourraient être davantage regroupés.

Les offres de vol me semblent très exagérées vu le délitement dramatique de l'environnement

L'écologie est bien plus importante que tous ces enjeux financiers Incessants, toujours insuffisants, ne relevant d'aucun état d'âme plutôt même un mépris pour les citoyens, pour la planète et les générations futures.

Contre le projet des dérogations pour le respect des riverains

11/11/2021 09:25

Habitant à proximité de l'aéroport, je demande que soit respecté le couvre-feu afin d'éviter toute nuisance sonore supplémentaire ! Nous en subissons déjà suffisamment comme nous subissons

suffisamment la pollution liée à tout ce trafic aérien dont certains vols pour une même destination pourraient être davantage regroupés.

Les offres de vol me semblent très exagérées vu le délitement dramatique de l'environnement

L'écologie est bien plus importante que tous ces enjeux financiers incessants, toujours insuffisants, ne relevant d'aucun état d'âme plutôt même un mépris pour les citoyens, pour la planète et les générations futures.

Non à la dérogation du couvre feu.

10/11/2021 12:59

Je vous fait part de notre refus de supporter l odeur et le bruit sonore des avions au décollage et aux atterrissages.il y a de plus en plus d avions niveau pollution sa doit être assez important, on s entend plus quand on est dehors,alors de minuit à une heure du matin c est inhumain de nous faire vivre cela.

Merci de votre compréhension.

Mme Xxxxx xxxxx

Non à la dérogation du couvre feu

10/11/2021 12:58

Je vous fait part de notre refus de supporter l odeur et le bruit sonore des avions au décollage et aux atterrissages.il y a de plus en plus d avions niveau pollution sa doit être assez important, on s entend plus quand on est dehors,alors de minuit à une heure du matin c est inhumain de nous faire vivre cela.

Merci de votre compréhension.

Mme Xxxxx xxxxx

Non à la modification du couvre- feu

10/11/2021 11:55

Bonjour,

La COP 26 vient de se terminer et inévitablement les promesses et engagements sont bafoués sans vergogne et gêne. Des habitants proches de cet aéroport qui je le précise n'était qu'un simple aéroport pendant des années subissent de façon répétée les nuisances sonores, humaines ainsi que la pollution pour satisfaire le trafic des touristes qui pour la plupart non que faire des habitants et de leurs environnements.

À la suite des travaux de L'OMS, l'étude DEBATS, a démontré qu'une augmentation du bruit de 10 dB (a) serait associée à :

- Un risque de « dégradation de l'état de santé perçu » augmenté de 55 % chez les hommes seulement

- Un risque de stress chronique, se traduisant par des perturbations des taux de cortisol
- Un risque d'hypertension artérielle augmenté de 34 % chez les hommes seulement
- Un risque de dormir moins de 6 heures par nuit accru de 10 à 80 %
- Un risque d'être fatigué le matin au réveil augmenté de 20 %
- Un risque d'insomnie d'endormissement et de maintien de sommeil augmenté de 10 à 30 %
- Une augmentation d'amplitude de la fréquence cardiaque de 0,34 battements par minute lors du passage d'un avion augmentant de 10 dB (A) le niveau de bruit ambiant.
- Un risque plus élevé de 18 % pour l'ensemble des maladies cardiovasculaires (Pour une augmentation de 10 dB (A)).

Le développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des riverains.

La santé et l'écologie font partie des préoccupations actuelles. Regardons l'avenir et ne cédon pas aux plaisirs et volontés trop individualistes de chacune et chacun.

Interdisons à des compagnies aériennes de prendre aide et subvention en FRANCE et de ne pas payer d'impôts parce que leurs entités sont basées à l'étranger.

Le couvre-feu doit être conservé et on ne doit pas céder au chantage des compagnies dont les soucis de rentabilité sont leurs seules préoccupations.

Projet d'arrêté

10/11/2021 11:18

Ce projet d'arrêté permettra d'éviter que des avions ne fassent des centaines de kilomètres pour se poser sur leur aéroport de déroutement. De même pour les véhicules (cars, voitures) qui devront se déplacer pour aller chercher les passagers. Le gain environnemental est significatif si l'on autorise ces quelques avions à se poser au delà du couvre feu.

Stop au développement

09/11/2021 19:54

Étant habitant de Tillé nous sommes farouchement opposés à ce projet. L'aéroport est bien trop proche des habitations et nous subissons les nuisances sonores olfactives, la pollution et l'envahissement de la commune par les usagers. Nous subissons les incivilités incessantes par du parking sauvage. Le village a perdu toute tranquillité et est même devenu impropre en raison de la proximité des terminaux et des usagers qui se fichent bien de nous. De plus l'aéroport ne contribue à aucune amélioration de l'environnement et le but final est bien sûr financier plus qu'humain.

CONTRE

09/11/2021 19:00

CONTRE LA MODIFICATION !

_ Monsieur le ministre, monsieur le président, il serait politiquement incompréhensible qu'une telle dérogation soit acceptée par un gouvernement qui se veut précurseur dans la protection environnementale et moteur de l'Europe dans les transports écologiques ! Les nuisances sonores engendrées par le trafic sont déjà trop importantes pour un aéroport comme celui de Beauvais. La pollution engendrée sera forcément plus élevée puisque que vous parlez de DÉVELOPPEMENT d'une base de compagnie aérienne. Les transferts en bus diesels vers Paris seront plus fréquents (puisque aucun transports écologiques n'est adapté aux bons horaires, dans cette ville, pour les transferts des passagers qui vont tous vers Paris). De plus, vous faciliter le développement d'une compagnie aérienne (RYAN), compagnie qui ne développe que très peu d'emplois en France comparé à Air France qui se verra en concurrence avec cette compagnie souvent hors la loi en Europe !! Et il est insupportable que le pdg de Ryan se permette de dénigrer les français et son président, et que parallèlement on lui accorde des dérogations !

VOUS NE DEVEZ PAS AUTORISER CETTE MODIFICATION SVP. LES CONSÉQUENCES POLITIQUES SERONT AUTOMATIQUE !!!!

urgence climatique

09/11/2021 11:21

Urgence climatique. pas une journée ne passe sans que l'on nous rappelle que la planète est en danger. Il faut réduire l'empreinte carbone. on nous demande de faire des efforts (le tri des voitures, le chauffage et même les vaches) par contre on ne parle jamais des avions qui polluent(hic) alors de qui se moque-t-on? EN 2002 on prônait le développement maîtrisé de l'aéroport et maintenant on nom de l'intérêt général on demande encore plus d'avions avec déjà des réveils à 6 heures du matin tous les jours et l'impact sur la santé. venez voir nos toitures et vous comprendrez.... alors je dis stop pensons à nos enfants et que certains arrêtent de se cacher derrière l'intérêt général alors que le profit est leur seul but. si il existe vraiment un ministère de l'écologie prouvez le moi en abandonnant ce projet. le seuil de tolérance est déjà atteint sauvons la planète et j'ai honte pour ces décideurs qui invoquent dans leur demande l'intérêt général sûrement qu'il n'habitent pas là-bas.

Comptant sur votre impartialité et montrez que votre ministère est à la hauteur

cordialement

Plus d'aéroport pour Beauvais

08/11/2021 20:27

Ouvrons nous encore plus, le jour la nuit, l'aéroport est un formidable outil pour le développement de Beauvais, la création d'emplois et le commerce attaché.

Ne gâchons pas cette chance que nous avons et militons pour plus de destinations notamment internationales.

je remercie l'aéroport, les autorités, la ville de nous offrir un si bel objet, j'utilise l'aéroport de Beauvais fréquemment et je ne sais pas si j'aurais pu m'offrir autant de voyages, alors oui à l'aéroport, et oui aux horaires de nuit.

pour de nouvelles destinations

08/11/2021 19:27

Je suis favorable au développement de la base, et a cet arrêté permettant des dérogations pour la programmation des avions des compagnies. En espérant que cela permettra de nouvelles destinations, et des dessertes nationales permettant une meilleur connectivité de notre territoire. Le développement de l'aéroport est d'intérêt public et général car il permet le développement économique de notre territoire, la création d'emploi et la pérennité des emplois existants. L'aéroport est un outil des collectivités locales et donc du contribuable, il doit pouvoir répondre aux enjeux il faut lui en donner les moyens.

aerodrome Beauvais

08/11/2021 17:24

« Très favorable à ces dérogations, l'aéroport de Beauvais est un joyaux et une chance pour la région, son rayonnement international et son emploi. »

restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais Tillé

07/11/2021 17:35

habitante du haut de Troissereux je supporte difficilement le passage des avions le jour (bruit assourdissant ,on ne s'entend plus parler, pollution atmosphérique...)et si pour quelques raisons que ce soit ,les avions circulent la nuit ,je vais devenir sourde et ne plus dormir du tout

nos maisons sont dévaluées à cause de ces conditions insupportables de bruit

en tant que particulier je dois faire des économies d'énergie pour éviter le réchauffement de la Terre et des avions de plus en plus nombreux la polluent

les élus municipaux qui devraient travailler au bien être de leurs concitoyens acceptent des conditions exécrables de vie au profit de ????

pour le PROFIT de qui ou de quoi acceptez des conditions hors la LOI

aéroport de Beauvais

07/11/2021 15:23

Le développement de cet aéroport est une catastrophe pour l'environnement et pour nous .

La pollution de l'air et nuisances sonores , rotation des avions jour et nuit

Il faut penser au génération avenir , que diront nos enfants dans nos prochaines années ?

Contre le projet d extension de des Horaires.

07/11/2021 14:09

Monsieur, Madame

Nous vous faisons part de notre refus du nouveau couvre feu.

C est insupportable les avions qui décollent au niveau sonore se n est plus possible,

L odeur est horrible quand les avions décollent.

Nous sommes habitants de Tillé cela fait 6 ans

Que nous habitons ici c est pire qu avant.

Alors entre minuit et une heure NON.

non à une derogation du couvre feu de l'aerodrome de beauvais-Tillé

07/11/2021 13:16

non à une dérogation du couvre feu de l'aérodrome de Beauvais-Tillé

merci de respecter les habitants de Tillé qui subissent déjà beaucoup de nuisances dues à la présence de l'aérodrome sur leur commune: bruit, exhalations d'odeurs et de particules de carburant, envahissement du sol par des voitures stationnées , déchets nombreux ,risque pour la santé des habitants (pulmonaire,cardiaque,auditive et psychologique)

je suis contre le nouveau projet d'arrêté de dérogation du couvre feu (respectez le repos nocturne des habitants)

contre une extension de la base aéroportuaire

CA SUFFIT!!!

non à une derogation du couvre feu de l'aerodrome de beauvais-Tillé

07/11/2021 13:11

non à une dérogation du couvre feu de l'aérodrome de Beauvais-Tillé

merci de respecter les habitants de Tillé qui subissent déjà beaucoup de nuisances dues à la présence de l'aérodrome sur leur commune: bruit, exhalations d'odeurs et de particules de carburant, envahissement du sol par des voitures stationnées , déchets nombreux ,risque pour la santé des habitants (pulmonaire,cardiaque,auditive et psychologique)

je suis contre le nouveau projet d'arrêté de dérogation du couvre feu (respectez le repos nocturne des habitants)

contre une extension de la base aéroportuaire

CA SUFFIT!!!

Favorable à l'arrêté de dérogation aéroport Beauvais - avis de riverain

07/11/2021 12:51

cette mesure constitue un besoin pour le fonctionnement de l'aéroport. L'organisation conduit au retour en fin de journée des avions sur la base et à leur stationnement la nuit sur l'aéroport, afin d'éviter des déroutages longs, coûteux et pouvant engendrer danger pour les passagers et les aéronefs. il semble de bon sens de permettre l'atterrissage des avions dans les conditions cités dans l'arrêté.

Etant résidente du village accolée à l'aéroport, Tillé, depuis 8 ans, il est important de mesurer le bénéfice/risque des mesures proposées dans l'arrêté. J'atteste le faible impacte sonore expérimenté par le trafic des avions et passagers qui ne cause pas dommage aux riverains et, toutes choses égales, je le mesure contre le risque de déroutage nocturne de vols, et les dérangements causés aux passagers.

_ pour ces raisons je suis favorable à l'extension de la dérogation du couvre-feu à faveur d'un usage intelligent de la plateforme aéroportuaire Beauvais-Tillé, ressource économique et sociale indéniable du territoire.

Avis favorable

07/11/2021 09:52

Etant habitants de Tille et situé à 500m de l'aéroport nous ne constatons aucune nuisances sonores.

Le bruit qu'il peut être entendu reste infime .

C est pour cela que nous sommes favorable a la proposition faite si cela peut apporter des emplois et autres avantages comme de nouvelles destinations et autres.

Aéroport de Beauvais Tillé

07/11/2021 09:51

Etant habitants de Tille et situé à 500m de l'aéroport nous ne constatons aucune nuisances sonores.

Le bruit qu'il peut être entendu reste infime , c est pour cela que nous sommes favorable a la proposition faite si cela peut apporter des emplois et autres avantages comme de nouvelles destinations et autres.

Avis favorable

07/11/2021 09:49

Etant habitants de Tille et situé à 500m de l'aéroport nous ne constatons aucune nuisances sonores. Le bruit qu'il peut être entendu reste infime , c est pour cela que nous sommes favorable a la proposition faite si cela peut apporter des emplois et autres avantages comme de nouvelles destinations et autres.

Avis favorable

07/11/2021 09:49

Etant habitants de Tille et situé à 500m de l'aéroport nous ne constatons aucune nuisances sonores. Le bruit qu'il peut être entendu reste infime , c est pour cela que nous sommes favorable a la proposition faite si cela peut apporter des emplois et autres avantages comme de nouvelles destinations et autres.

Aéroport

06/11/2021 23:43

Non à la dérogation ! Je suis à moins de 6 kms avol d'oiseau. Les nuisances sont déjà très pénible en journée. Donc non non et non. Pourquoi à Paris c'est stop à 22h 30 ??? L'aéroport l'aéroport pourri nos campagnes, ainsi que notre faune,avec des avions qui sont rarement récents. Stop svp.

Consultations du public sur le projet d'arrêté modifiant l'aêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (oise).

06/11/2021 20:56

Je suis contre ce projet. La raison principale étant que la durée du sommeil nocturne sera encore réduite, en effet:

- Déjà, depuis peu de temps les premiers décollages ont lieux aux alentours de 6H00 du matin, et non plus aux environs de 7H30 comme auparavant.
- Avec la dérogation éventuelle, les avions pourront atterrir jusque 1H00 du matin, la limite d'atterrissage le soir serait allongée.

Cette amputation du sommeil, pourrait causée des problèmes de santé aux nombreux riverains.

Pour votre information, nous habitons à 500M à vol d'oiseau de l'aéroport.

Non a la derogation couvre feu

06/11/2021 18:05

Il n'est pas envisageable d'accorder de nouvelles derogations au couvre feu.

Les decollages debutent à 6h00. Ne parlons pas des derniers departs... 23h55 voire minuit.

La gêne occasionnée par des vols nocturnes sera telles que nous perdrons le sommeil. Nous aurons des difficultés de concentration la journée. Notre santé risque de se dégrader.

Non non et non a cette dérogation.

Non a la derogation couvre feu

06/11/2021 18:04

Il n'est pas envisageable d'accorder de nouvelles dérogations au couvre feu.

Les décollages débutent à 6h00. Ne parlons pas des derniers départs... 23h55 voire minuit.

La gêne occasionnée par des vols nocturnes sera telle que nous perdrons le sommeil. Nous aurons des difficultés de concentration la journée. Notre santé risque de se dégrader.

Non non et non a cette dérogation.

voiture tampon

06/11/2021 17:36

bonjour ,je suis contre ce projet , vous oubliez les voitures tampons dans tillé tot le matin et tard le soir , à quand une fouriere et une police dans cette plage horaire ?

Aérodrome Beauvais

06/11/2021 09:10

Contre

Laissez vivre les régions

Les avions sont ils plus bruyants qu'en région parisienne ?

Consultations du public sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 avril 2002 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (oise).

05/11/2021 22:26

Je suis contre ce projet, et ce pour la raison principale:

La durée de sommeil nocturne sera encore réduite, en effet:

-Déjà, depuis peu de temps les premiers décollages ont lieu aux alentours de 6h00 du matin, et non plus aux environs de 7h30 comme auparavant.

-Avec la dérogation éventuelle, des avions pourraient atterrir jusque 1h00 du matin, la limite d'atterrissage le soir en serait allongée.

Cette amputation de sommeil pourrait causer des problèmes de santé aux nombreux riverains.

Pour information, nous habitons à 500m à vol d'oiseau de

l'aéroport

Mieux vaut prévenir que soigner.

05/11/2021 15:57

Bonjour.

Peut-être serait-il bon, tout simplement, d'interdire le décollage des avions, susceptibles d'arriver en retard, plutôt que de soigner les riverains victimes des nuisances sonores. Manifestement, le bien-être des riverains préoccupe moins que l'intérêt des compagnies aériennes.

NON Au Nouveau Projet

05/11/2021 14:04

Le nouveau projet d'arrêté de dérogation du couvre-feu aura pour conséquences:

-un trafic aérien plus important, -nuisances sonores insupportables,
-accroissement de la pollution et dommage sur l'environnement, -effets néfastes pour la santé, -
dégradation de notre qualité de vie, -dépréciation de la valeur de nos biens, bruits
intempestifs liés au trafic des voitures;

Pour toutes ces raisons, je vote contre ce projet.

JE CONTESTE CE TEXTE

05/11/2021 13:14

Un couvre-feu de 5 heures a été mis en place en 2002 pour protéger les riverains de l'aéroport contre les risques d'exposition au bruit des avions la nuit. Il s'agissait d'une mesure environnementale à portée sanitaire. Les scientifiques ont démontré depuis des décennies que le bruit est dangereux pour la santé et que le bruit de nuit est encore plus à l'origine de stress qui conduit à l'hypertension, elle-même facteur de risque de maladies cardiovasculaires. Le bruit est la deuxième cause environnementale de décès prématuré en Europe.

2. Alors que la COP26 se tient à Glasgow et que le président Macron plaide pour une économie plus sobre en énergie fossile et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, comment laisser se développer un aéroport local. L'assouplissement du couvre-feu n'est en réalité, comme l'expliquait le ministère en 2019 dans sa note de présentation de l'arrêté précédent annulé pour régression environnementale par le conseil d'état, que la marche nécessaire pour déplaçonner l'aéroport et lui permettre d'accroître considérablement le trafic. L'objectif est à court terme une augmentation du nombre de passagers de 150% pour passer de 4 millions à 6 millions et continuer de croître par la suite. Le SMABT nous a bien expliqué que tant qu'il y aurait de la demande on augmenterait l'offre de voyages.

3. Les avions polluent l'air ambiant. Ajout de dioxyde d'azote NO2, et de particules fines et ultra fines dans l'air. Cette pollution est dangereuse pour l'homme et provoque une augmentation des cas d'asthme, d'affections bronchiques et de cancer. Les particules ultra fines contribuent au développement des maladies dégénératives du cerveau, l'infertilité masculine, etc.

4. Le texte soumis à la consultation publique ne répond pas aux conditions posées par le conseil d'état le 9 juillet 2021. Il offre un droit au retour entre minuit et une heure du matin à 25 reprises aux avions basés sans autre condition qu'un retard échappant à la volonté de la compagnie aérienne. Quelle compagnie veut arriver en retard? Le but est de faire échapper Ryanair à l'amende pouvant atteindre 40.000€; en cas d'atterrissage pendant le couvre-feu. Il s'agit donc d'une subvention indirecte.

5. Une légère modification de l'article 2 du texte de 2002 permet de faire atterrir ou décoller tout aéronef (avion, hélicoptère, drone, etc.) à tout moment sans aucune restriction pour une raison exceptionnelle autre que les cas déjà prévus (les cas prévus sont les raisons de sécurité, sanitaires ou gouvernementales).

6. A aucun moment il n'est démontré que les dérogations seront justifiées par l'intérêt général. Au contraire, il est bien expliqué dans le projet d'arrêté que les dérogations seront accordées pour satisfaire l'intérêt privé de la compagnie (éviter les amendes et le surcoût des retards permettant aux passagers de demander une indemnisation, permettre des gains de temps) ou des passagers (confort d'atterrir sur l'aéroport prévu ou de ne pas passer une nuit supplémentaire au pays de départ).

7. Il est une conséquence souvent oubliée de cet assouplissement. Il permet d'exploiter des marges plus larges le matin et la nuit. Les vols aujourd'hui partent de l'aéroport dès 6h30 et souvent avant. Dès qu'il sera possible, les vols partiront dès la fin du couvre-feu à 5h le matin (donc pendant la nuit). Pour partir le matin de bonne heure, les passagers arrivent deux heures avant leur vol, en pleine nuit encore donc. De même pour les vols qui arrivent de nuit avant minuit. L'aéroport est situé en pleine ville à Tillé. De nombreux passagers circulent en voiture et à pied dans Tillé en pleine nuit avec leurs valises et en parlant comme en plein jour. Ils causent de nouveaux réveils et sont une nuisance certaine pour les habitants de la commune.

8. Grâce aux conditions financières douteuses accordées à Ryanair, cf les différents rapports de la cour régionale des comptes, cette compagnie aérienne est en mesure de proposer des prix inférieurs au coût de revient des sièges, faisant une concurrence déloyale aux autres compagnies aériennes, notamment Air France.

9. Contrairement à ce que laisse supposer l'introduction de la note de présentation du projet d'arrêté, si l'activité a été très réduite en 2020 à cause de la crise du covid, elle passe sous silence que 2021 est une bonne année compte tenu de la situation et que l'aéroport a pu atteindre 80% de l'activité de 2019, loin devant la plupart des autres aéroports français. Cela est dû à la spécificité de l'aéroport desservi par des compagnies proposant une offre commerciale en Europe ou vers des pays proches restés ouverts aux européens contrairement aux hubs français. Cette dynamique se confirme avec le programme de la saison 2021 2022 qui voit l'ouverture de nombreuses connections supplémentaires.

Faut-il laisser perdurer un modèle économique de flux tendu que le moindre aléa va perturber en provoquant un retard de l'avion ?

Qu'est-ce qui est plus important? Permettre à 190 personnes de voyager entre Venise et Beauvais pour arriver à Beauvais-Tillé au milieu de la nuit? Ou bien préserver la santé des milliers de personnes qui seront réveillées par ce vol?

Vives contestation à la présente consultation

05/11/2021 13:04

- 1 Un couvre-feu de 5 heures a été mis en place en 2002 pour protéger les riverains de l'aéroport contre les risques d'exposition au bruit des avions la nuit. Il s'agissait d'une mesure environnementale à portée sanitaire. Les scientifiques ont démontré depuis des décennies que le bruit est dangereux pour la santé et que le bruit de nuit est encore plus à l'origine de stress qui conduit à l'hypertension, elle même facteur de risque de maladies cardiovasculaires. Le bruit est la deuxième cause environnementale de décès prématuré en Europe.
2. Alors que la COP26 se tient à Glasgow et que le président Macron plaide pour une économie plus sobre en énergie fossile et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, comment laisser se développer un aéroport local. L'assouplissement du couvre-feu n'est en réalité, comme l'expliquait le ministère en 2019 dans sa note de présentation de l'arrêté précédent annulé pour régression environnementale par le conseil d'état, que la marche nécessaire pour déplafonner l'aéroport et lui permettre d'accroître considérablement le trafic. L'objectif est à court terme une augmentation du nombre de passagers de 150% pour passer de 4 millions à 6 millions et continuer de croître par la suite. Le SMABT nous a bien expliqué que tant qu'il y aurait de la demande on augmenterait l'offre de voyages.
3. Les avions polluent l'air ambiant. Ajout de dioxyde d'azote NO2, et de particules fines et ultra fines dans l'air. Cette pollution est dangereuse pour l'homme et provoque une augmentation des cas d'asthme, d'affections bronchiques et de cancer. Les particules ultra fines contribuent au développement des maladies dégénératives du cerveau, l'infertilité masculine, etc.
4. Le texte soumis à la consultation publique ne répond pas aux conditions posées par le conseil d'état le 9 juillet 2021. Il offre un droit au retour entre minuit et une heure du matin à 25 reprises aux avions basés sans autre condition qu'un retard échappant à la volonté de la compagnie aérienne. Quelle compagnie veut arriver en retard? Le but est de faire échapper Ryanair à l'amende pouvant atteindre 40.000€; en cas d'atterrissage pendant le couvre-feu. Il s'agit donc d'une subvention indirecte.
5. Une légère modification de l'article 2 du texte de 2002 permet de faire atterrir ou décoller tout aéronef (avion, hélicoptère, drone, etc.) à tout moment sans aucune restriction pour une raison exceptionnelle autre que les cas déjà prévus (les cas prévus sont les raisons de sécurité, sanitaires ou gouvernementales).
6. A aucun moment il n'est démontré que les dérogations seront justifiées par l'intérêt général. Au contraire, il est bien expliqué dans le projet d'arrêté que les dérogations seront accordées pour satisfaire l'intérêt privé de la compagnie (éviter les amendes et le surcoût des retards permettant aux passagers de demander une indemnisation, permettre des gains de temps) ou des passagers (confort d'atterrir sur l'aéroport prévu ou de ne pas passer une nuit supplémentaire au pays de départ).
7. Il est une conséquence souvent oubliée de cet assouplissement. Il permet d'exploiter des marges plus larges le matin et la nuit. Les vols aujourd'hui partent de l'aéroport dès 6h30 et souvent avant. Dès qu'il sera possible, les vols partiront dès la fin du couvre-feu à 5h le matin (donc pendant la nuit). Pour partir le matin de bonne heure, les passagers arrivent deux heures avant leur vol, en pleine nuit encore donc. De même pour les vols qui arrivent de nuit avant minuit. L'aéroport est situé en pleine ville à Tillé. De nombreux passagers circulent en voiture et à pied dans Tillé en pleine nuit avec leurs

valises et en parlant comme en plein jour. Ils causent de nouveaux réveils et sont une nuisance certaine pour les habitants de la commune.

8. Grâce aux conditions financières douteuses accordées à Ryanair, cf les différents rapports de la cour régionale des comptes, cette compagnie aérienne est en mesure de proposer des prix inférieurs au coût de revient des sièges, faisant une concurrence déloyale aux autres compagnies aériennes, notamment Air France.

9. Contrairement à ce que laisse supposer l'introduction de la note de présentation du projet d'arrêté, si l'activité a été très réduite en 2020 à cause de la crise du covid, elle passe sous silence que 2021 est une bonne année compte tenu de la situation et que l'aéroport a pu atteindre 80% de l'activité de 2019, loin devant la plupart des autres aéroports français. Cela est dû à la spécificité de l'aéroport desservi par des compagnies proposant une offre commerciale en Europe ou vers des pays proches restés ouverts aux européens contrairement aux hubs français. Cette dynamique se confirme avec le programme de la saison 2021 2022 qui voit l'ouverture de nombreuses connections supplémentaires.

Faut-il laisser perdurer un modèle économique de flux tendu que le moindre aléa va perturber en provoquant un retard de l'avion ?

Qu'est-ce qui est plus important? Permettre à 190 personnes de voyager entre Venise et Beauvais pour arriver à Beauvais-Tillé au milieu de la nuit? Ou bien préserver la santé des milliers de personnes qui seront réveillées par ce vol?

J'ajoute à cela l'impact environnementale généré sur l'air ainsi que la faune et la flore. L'état n'est il pas assigné pour sa responsabilité lié à son inaction face aux différents engagements de la France sur le changement climatique ?

Je ne comprends pas comment encore en 2021 on ne puisse pas prendre conscience des enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face actuellement et dans les années à venir

Ce projet met à mal un acquis qui ne doit JAMAIS être remis en cause. Ceci est normalement protégé par la loi (régression environnementale) en validant ce texte vous contribuez à tous les effets cités plus haut

Très vive contestation

05/11/2021 13:06

1 Un couvre-feu de 5 heures a été mis en place en 2002 pour protéger les riverains de l'aéroport contre les risques d'exposition au bruit des avions la nuit. Il s'agissait d'une mesure environnementale à portée sanitaire. Les scientifiques ont démontré depuis des décennies que le bruit est dangereux pour la santé et que le bruit de nuit est encore plus à l'origine de stress qui conduit à l'hypertension, elle-même facteur de risque de maladies cardiovasculaires. Le bruit est la deuxième cause environnementale de décès prématuré en Europe.

2. Alors que la COP26 se tient à Glasgow et que le président Macron plaide pour une économie plus sobre en énergie fossile et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, comment laisser se développer un aéroport local. L'assouplissement du couvre-feu n'est en réalité, comme l'expliquait le ministère en 2019 dans sa note de présentation de l'arrêté précédent annulé pour régression environnementale par le conseil d'état, que la marche nécessaire pour déplaçonner l'aéroport et lui permettre d'accroître considérablement le trafic. L'objectif est à court terme une augmentation du

nombre de passagers de 150% pour passer de 4 millions à 6 millions et continuer de croître par la suite. Le SMABT nous a bien expliqué que tant qu'il y aurait de la demande on augmenterait l'offre de voyages.

3. Les avions polluent l'air ambiant. Ajout de dioxyde d'azote NO₂, et de particules fines et ultra fines dans l'air. Cette pollution est dangereuse pour l'homme et provoque une augmentation des cas d'asthme, d'affections bronchiques et de cancer. Les particules ultra fines contribuent au développement des maladies dégénératives du cerveau, l'infertilité masculine, etc.

4. Le texte soumis à la consultation publique ne répond pas aux conditions posées par le conseil d'état le 9 juillet 2021. Il offre un droit au retour entre minuit et une heure du matin à 25 reprises aux avions basés sans autre condition qu'un retard échappant à la volonté de la compagnie aérienne. Quelle compagnie veut arriver en retard? Le but est de faire échapper Ryanair à l'amende pouvant atteindre 40.000€; en cas d'atterrissage pendant le couvre-feu. Il s'agit donc d'une subvention indirecte.

5. Une légère modification de l'article 2 du texte de 2002 permet de faire atterrir ou décoller tout aéronef (avion, hélicoptère, drone, etc.) à tout moment sans aucune restriction pour une raison exceptionnelle autre que les cas déjà prévus (les cas prévus sont les raisons de sécurité, sanitaires ou gouvernementales).

6. A aucun moment il n'est démontré que les dérogations seront justifiées par l'intérêt général. Au contraire, il est bien expliqué dans le projet d'arrêté que les dérogations seront accordées pour satisfaire l'intérêt privé de la compagnie (éviter les amendes et le surcoût des retards permettant aux passagers de demander une indemnisation, permettre des gains de temps) ou des passagers (confort d'atterrir sur l'aéroport prévu ou de ne pas passer une nuit supplémentaire au pays de départ).

7. Il est une conséquence souvent oubliée de cet assouplissement. Il permet d'exploiter des marges plus larges le matin et la nuit. Les vols aujourd'hui partent de l'aéroport dès 6h30 et souvent avant. Dès qu'il sera possible, les vols partiront dès la fin du couvre-feu à 5h le matin (donc pendant la nuit). Pour partir le matin de bonne heure, les passagers arrivent deux heures avant leur vol, en pleine nuit encore donc. De même pour les vols qui arrivent de nuit avant minuit. L'aéroport est situé en pleine ville à Tillé. De nombreux passagers circulent en voiture et à pied dans Tillé en pleine nuit avec leurs valises et en parlant comme en plein jour. Ils causent de nouveaux réveils et sont une nuisance certaine pour les habitants de la commune.

8. Grâce aux conditions financières douteuses accordées à Ryanair, cf les différents rapports de la cour régionale des comptes, cette compagnie aérienne est en mesure de proposer des prix inférieurs au coût de revient des sièges, faisant une concurrence déloyale aux autres compagnies aériennes, notamment Air France.

9. Contrairement à ce que laisse supposer l'introduction de la note de présentation du projet d'arrêté, si l'activité a été très réduite en 2020 à cause de la crise du covid, elle passe sous silence que 2021 est une bonne année compte tenu de la situation et que l'aéroport a pu atteindre 80% de l'activité de 2019, loin devant la plupart des autres aéroports français. Cela est dû à la spécificité de l'aéroport desservi par des compagnies proposant une offre commerciale en Europe ou vers des pays proches restés ouverts aux européens contrairement aux hubs français. Cette dynamique se confirme avec le programme de la saison 2021 2022 qui voit l'ouverture de nombreuses connections supplémentaires.

Faut-il laisser perdurer un modèle économique de flux tendu que le moindre aléa va perturber en provoquant un retard de l'avion ?

Qu'est-ce qui est plus important? Permettre à 190 personnes de voyager entre Venise et Beauvais pour arriver à Beauvais-Tillé au milieu de la nuit? Ou bien préserver la santé des milliers de personnes qui seront réveillées par ce vol?

J'ajoute à cela l'impact environnementale généré sur l'air ainsi que la faune et la flore. L'état n'est il pas assigné pour sa responsabilité lié à son inaction face aux différents engagements de la France sur le changement climatique ?

Je ne comprends pas comment encore en 2021 on ne puisse pas prendre conscience des enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face actuellement et dans les années à venir

Ce projet met à mal un acquis qui ne doit JAMAIS être remis en cause. Ceci est normalement protégé par la loi (régression environnementale) en validant ce texte vous contribueriez à tous les effets cités plus haut

CONTRE CET ARRETE

05/11/2021 11:40

Je ne souhaite pas que l'on autorise même à titre dérogatoire l'assouplissement du couvre-feu

restrictions horaires décollage aéroport

05/11/2021 10:51

Je soutiens l'action de l'ADERA ; arrêtez de déroger et pensez à la population déjà impactée par ces vols incessants et respectez l'environnement. Il n'y a pas que l'argent qui est important ...

Bravo également à Mme le maire de Tillé qui a eu le courage de s'opposer à cette dérogation.

restriction horaires décollage

05/11/2021 10:50

Je soutiens l'action de l'ADERA ; arrêtez de déroger et pensez à la population déjà impactée par ces vols incessants et respectez l'environnement. Il n'y a pas que l'argent qui est important ...

Bravo également à Mme le maire de Tillé qui a eu le courage de s'opposer à cette dérogation.

Réveillé à 3H10 ce 05/11/2021

05/11/2021 07:26

Réveillé à 3H10 ce 05/11/2021 par avion de Tillé

Depuis l'installation de leur base, beaucoup plus de bruit sur Fourneuil surtout le matin de 5 à 7

Bien envie de prendre la bagnole et d'aller klaxonner dans Tillé qui est SEUL à tirer bénéfice de cet aéroport !

Catastrophe environnementale pour les weekends des parisiens ...

La demande de la SAGEB est cohérente

04/11/2021 21:37

Les limites définies pour déroger au couvre-feu paraissent raisonnables. Mieux, elles pourraient permettre d'éviter des situations aberrantes d'un point de vue écologique (aéronef dérouté, rapatriement par voie routière).

sauvons la planète

04/11/2021 18:57

Bonjour,

Tous les pays sont réunis actuellement à GLASGOW pour la COP 26 afin de limiter les gaz à effet de serre et sauver notre planète. Ma famille et moi, ne sommes pas opposés à cet aéroport de Beauvais mais les élus et les collectivités doivent comprendre que nous devons limiter nos déplacements et que l'exploitation dans la journée comme maintenant est largement suffisant. Quelle est la nécessité de voyager la nuit si ce n'est que le profit d'une compagnie Ryanair qui a déjà largement profité des subventions de nos collectivités locales.

En plus, cette compagnie basée en Irlande ne paye même pas ses impôts en France. Quant au chantage à l'emploi, les promesses n'engagent que ceux qui y croient!!!

S'il vous plaît, faites un effort pour NOTRE PLANÈTE, nous devons tous faire un effort y compris Ryanair, Empêchez les vols de nuit ma famille ne veut pas de cette dérogation. Cela fera du bien à notre environnement, à notre santé et à notre planète.

En espérant que vous ferez preuve de BON SENS. MERCI

sauvons la planète

04/11/2021 18:57

Bonjour,

Tous les pays sont réunis actuellement à GLASGOW pour la COP 26 afin de limiter les gaz à effet de serre et sauver notre planète. Ma famille et moi, ne sommes pas opposés à cet aéroport de Beauvais mais les élus et les collectivités doivent comprendre que nous devons limiter nos déplacements et que l'exploitation dans la journée comme maintenant est largement suffisant. Quelle est la nécessité de voyager la nuit si ce n'est que le profit d'une compagnie Ryanair qui a déjà largement profité des subventions de nos collectivités locales.

En plus, cette compagnie basée en Irlande ne paye même pas ses impôts en France. Quant au chantage à l'emploi, les promesses n'engagent que ceux qui y croient!!!

S'il vous plait ,faites un effort pour NOTRE PLANETE ,nous devons tous faire un effort y compris Ryanair,Empêchez les vols de nuit ma famille ne veut pas de cette dérogation .cela fera du bien à notre environnement,à notre santé et à notre planète.

En espérant que vous ferez preuve de BON SENS .MERCI

Commentaire sur l'assouplissement du couvre-feu.

04/11/2021 17:27

Il y a plus de mouvements à l'aéroport qu'avant ,avec le stationnement

d'avions le bruit commence à 6h30 donc plutôt qu'avant c'est une nouvelle régression environnementale.

Il est recommandé de dormir en moyenne 7à8h par nuit arrêt minuit voir 1h00 et reprise 5h00 le compte n'y est pas!

Que dire de la pollution et des gaz de kérosène dans notre jardin c'est insupportable nous sommes obligés de rentrer,nos extérieurs sont sinistrés.

Les décideurs de l'aéroport n'habitent pas sur la trajectoire des avions,quand aux maires qui ont dit "OUI"je me demande ce qu'on leur a promis quand on sait que dans ce monde rien n'est gratuit.

Nous avons acheté notre maison en 1972 et qu'à la place des aérogares il y avait des moutons.

NE TOUCHEZ PAS AU COUVRE FEU!!

Pas de développement intensif de l'aéroport de Tillé .

04/11/2021 16:46

Il n'y a pas besoin de modifier le couvre-feu de l'aéroport car en cas de nécessité absolue les avions avec des personnes pouvaient atterrir à toute heures.

La modification va forcément entraîner des perturbations pour les habitants du village.

Sous prétexte de création d'emplois (ce qui est à prouver) on ne tient absolument pas compte du bien vivre de nos villageois et de leur santé. Est-ce que des arrêts de travail de nos habitants peuvent être acceptables si cela est dû au manque de sommeil. Et s'ajoute à cela tout les autres problèmes de circulation, de stationnement anarchiques, d'agressivité envers les concitoyens les incivilités de toutes sortes,les roulettes de valises sous les fenêtres à toutes heures, les exclamations des voyageurs de nuits comme de jour devant les domiciles sur le parcours jusqu'à l'aéroport.

Et les gênes ophaltique, suivant la météo cela devient irrespirable.

Pensons à notre qualité de l'air à l'environnement et surtout à nos enfants.

L'aéroport est là ok, mais attention à ne pas détériorer notre qualité de vie.

J'ignore si vous tenez compte un minimum des commentaires de l'enquête publique!!!!

Les 500 commentaires de la première enquête n'ont rien changé.

Pas de développement intensif de l'aéroport de Tillé .

04/11/2021 16:45

Il n'y a pas besoin de modifier le couvre-feu de l'aéroport car en cas de nécessité absolue les avions avec des personnes pouvaient atterrir à toute heures.

La modification va forcément entraîner des perturbations pour les habitants du village.

Sous prétexte de création d'emplois (ce qui est à prouver) on ne tient absolument pas compte du bien vivre de nos villageois et de leur santé. Est-ce que des arrêts de travail de nos habitants peuvent être acceptables si cela est dû au manque de sommeil. Et s'ajoute à cela tout les autres problèmes de circulation, de stationnement anarchiques, d'agressivité envers les concitoyens les incivilités de toutes sortes, les roulettes de valises sous les fenêtres à toutes heures, les exclamations des voyageurs de nuits comme de jour devant les domiciles sur le parcours jusqu'à l'aéroport.

Et les gênes ophaltique, suivant la météo cela devient irrespirable.

Pensons à notre qualité de l'air à l'environnement et surtout à nos enfants.

L'aéroport est là ok, mais attention à ne pas détériorer notre qualité de vie.

J'ignore si vous tenez compte un minimum des commentaires de l'enquête publique!!!!

Les 500 commentaires de la première enquête n'ont rien changé.

Pas de développement intensif de l'aéroport de Tillé .

04/11/2021 16:44

Il n'y a pas besoin de modifier le couvre-feu de l'aéroport car en cas de nécessité absolue les avions avec des personnes pouvaient atterrir à toute heures.

La modification va forcément entraîner des perturbations pour les habitants du village.

Sous prétexte de création d'emplois (ce qui est à prouver) on ne tient absolument pas compte du bien vivre de nos villageois et de leur santé. Est-ce que des arrêts de travail de nos habitants peuvent être acceptables si cela est dû au manque de sommeil. Et s'ajoute à cela tout les autres problèmes de circulation, de stationnement anarchiques, d'agressivité envers les concitoyens les incivilités de toutes sortes, les roulettes de valises sous les fenêtres à toutes heures, les exclamations des voyageurs de nuits comme de jour devant les domiciles sur le parcours jusqu'à l'aéroport.

Et les gênes ophaltique, suivant la météo cela devient irrespirable.

Pensons à notre qualité de l'air à l'environnement et surtout à nos enfants.

L'aéroport est là ok, mais attention à ne pas détériorer notre qualité de vie.

J'ignore si vous tenez compte un minimum des commentaires de l'enquête publique!!!!

Les 500 commentaires de la première enquête n'ont rien changé.

Projet cohérent

04/11/2021 16:29

Accord pour ce projet d'adaptation

Favorable

04/11/2021 16:02

Je suis favorable au projet d'arrêté modificatif.

Il prend en compte les besoins des compagnies aériennes désireuses de baser des avions sur l'aéroport de Beauvais.

Il prend en compte l'inquiétude des riverains sur une possible augmentation des nuisances sonores pendant la période nocturne en encadrant strictement les dérogations au couvre-feu (vol régulier de passager, programmé entre 21h et 23h, aéronef performant sur la plan acoustique, limite temporelle à 1h, limite annuelle à 25 dérogations, pour des raisons indépendantes à la volonté du transporteur)

Il évite la situation absconse et plus impactante sur le climat où des aéronefs, leurs équipages et leurs passagers seraient déroutés sur un aérodrome « voisin ». Puis que ces mêmes passagers reviennent dans la foulée en car à Beauvais et que l'avion et l'équipage reviennent à vide le lendemain pour opérer une nouvelle rotation.

Message d'un riverain de l'aéroport Beauvais -Tillé (erratum message précédent).

04/11/2021 13:55

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, nous revois ci pour nous exprimer sur un sujet déjà amené, voici plusieurs mois, par les mêmes protagonistes qui, en ce jour, réitère une demande similaire....Laquelle est une dérogation au couvre feu entre minuit et 5 heures du matin (possibilité d'atterrir entre minuit et une heure du matin sans payer, à l'heure actuelle, les 40 000 euros d'amende en cas de dépassement du couvre feu). Il n'aura échappé à personnes que le précédent arrêté ministérielle autorisant la dérogation au couvre feu a été cassé par le Conseil d'Etat et ce il y a moins d'un an...Le motif est simple : violation du principe de non-régression environnementale (Art. L110-1 du Code de l'Environnement).

Quelque chose a changé entre temps ???? Apparemment rien en vue hormis une volonté qui pourrait se qualifier d'arcboutée et d'obtus (en passant outre le jugement rendu par l'une des plus hautes juridictions de ce pays ?) d'une Compagnie privé d'aviation étrangère et d'une Société Gestionnaire d'Aéroport. Quid de la prise en compte et de l'impérieuse nécessité de la Santé (Adultes et enfants – corrélation entre sommeil et développement cognitif pour ces derniers https://www.medicinesciences.org/en/articles/medsci/full_html/2006/10/medsci20062211p973/medsci20062211p973.html) dans cette (re)demande de dérogation ? (impact sur le sommeil renforcé par des mouvements d'aéronefs entre minuit et une heure du matin)

Je ne répéterais pas l'impact, sur la santé, qu'à un accroissement de la pollution de l'air (étude sur le lien entre particules fines et aggravation des maladies dégénératives et Parkinson https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/01/08/la-pollution-de-l-air-aggrave-les-maladies-d-alzheimer-et-de-parkinson_4843828_3244.html) ainsi qu'en mettant en avant l'inexistence, à ma

connaissance, de mesures des particules fines et ultrafines faites par la station de mesure « ATMO PICARDIE » de l'Aéroport de Beauvais -Tillé. Pour résumé, ce point fait apparaître une problématique majeure au niveau de la santé publique en lien direct avec une quelconque augmentation du trafic aérien.

Finalement, je souhaiterais élargir le sujet et prendre le recul nécessaire à la situation qui nous préoccupe : l'Humanité toute entière a subi et subit encore une pandémie qui a remis sur le devant de la scène l'importance de la santé, au sens large, du plus grand nombre. En même temps, une crise majeure se prépare, devant nous, celle du changement climatique (dont la COP 26 se déroule en ce moment même en Ecosse). L'ellipse, une fois refermée, met en totale contradiction les priorités fondamentales de notre époque et ce désir du « toujours plus » mis en exergue par cette nouvelle requête. Permettez de redonner une maîtrise saine, vivable et durable à un développement Aéroportuaire qui ne saurait être délétère envers les citoyens petits et grands de ce pays vivants à proximité ou non.

Merci de m'avoir lu.

Message d'un riverain de l'aéroport Beauvais -Tillé. (remplace message précédent)

04/11/2021 13:54

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, nous revois ci pour nous exprimer sur un sujet déjà amené, voici plusieurs mois, par les mêmes protagonistes qui, en ce jour, réitère une demande similaire....Laquelle est une dérogation au couvre feu entre minuit et 5 heures du matin (possibilité d'atterrir entre minuit et une heure du matin sans payer, à l'heure actuelle, les 40 000 euros d'amende en cas de dépassement du couvre feu). Il n'aura échappé à personnes que le précédent arrêté ministérielle autorisant la dérogation au couvre feu a été cassé par le Conseil d'Etat et ce il y a moins d'un an...Le motif est simple : violation du principe de non-régression environnementale (Art. L110-1 du Code de l'Environnement).

Quelque chose a changé entre temps ???? Apparemment rien en vue hormis une volonté qui pourrait se qualifier d'arcboutée et d'obtuse (en passant outre le jugement rendu par l'une des plus hautes juridictions de ce pays ?) d'une Compagnie privé d'aviation étrangère et d'une Société Gestionnaire d'Aéroport. Quid de la prise en compte et de l'impérieuse nécessité de la Santé (Adultes et enfants – corrélation entre sommeil et développement cognitif pour ces derniers https://www.medicinesciences.org/en/articles/medsci/full_html/2006/10/medsci20062211p973/medsci20062211p973.html) dans cette (re)demande de dérogation ? (impact sur le sommeil renforcé par des mouvements d'aéronefs entre minuit et une heure du matin)

Je ne répéterais pas l'impact, sur la santé, qu'à un accroissement de la pollution de l'air (étude sur le lien entre particules fines et aggravation des maladies dégénératives et Parkinson https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/01/08/la-pollution-de-l-air-aggrave-les-maladies-d-alzheimer-et-de-parkinson_4843828_3244.html) ainsi qu'en mettant en avant l'inexistence, à ma connaissance, de mesures des particules fines et ultrafines faites par la station de mesure « ATMO PICARDIE » de l'Aéroport de Beauvais -Tillé. Pour résumé, ce point fait apparaître une problématique majeure au niveau de la santé publique en lien direct avec une quelconque augmentation du trafic aérien.

Finalement, je souhaiterais élargir le sujet et prendre le recul nécessaire à la situation qui nous préoccupe : l'Humanité toute entière a subi et subit encore une pandémie qui a remis sur le devant

de la scène l'importance de la santé, au sens large, du plus grand nombre. En même temps, une crise majeure se prépare, devant nous, celle du changement climatique (dont la COP 26 se déroule en ce moment même en Ecosse). L'ellipse, une fois refermée, met en totale contradiction les priorités fondamentales de notre époque et ce désir du « toujours plus » mis en exergue par cette nouvelle requête. Permettez de redonner une maîtrise saine, vivable et durable à un développement Aéroportuaire qui ne saurait être délétère envers les citoyens petits et grands de ce pays vivants à proximité ou non.

Merci de m'avoir lu.

Message d'un riverain de l'aéroport Beauvais -Tillé.

04/11/2021 13:50

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, nous revois ci pour nous exprimer sur un sujet déjà amené, voici plusieurs mois, par les mêmes protagonistes qui, en ce jour, réitère une demande similaire....Laquelle est une dérogation au couvre feu entre minuit et 5 heures du matin (possibilité d'atterrir entre minuit et une heure du matin sans payer, à l'heure actuelle, les 40 000 euros d'amende en cas de dépassement du couvre feu). Il n'aura échappé à personnes que le précédent arrêté ministérielle autorisant la dérogation au couvre feu a été cassé par le Conseil d'Etat et ce il y a moins d'un an...Le motif est simple : violation du principe de non-régression environnementale (Art. L110-1 du Code de l'Environnement).

Quelque chose a changé entre temps ???? Apparemment rien en vue hormis une volonté qui pourrait se qualifier d'arcboutée et d'obtuse (en passant outre le jugement rendu par l'une des plus hautes juridictions de ce pays ?) d'une Compagnie privé d'aviation étrangère et d'une Société Gestionnaire d'Aéroport. Quid de la prise en compte et de l'impérieuse nécessité de la Santé (Adultes et enfants – corrélation entre sommeil et développement cognitif pour ces derniers LIEN DOCUMENT NET) dans cette (re)demande de dérogation ? (impact sur le sommeil renforcé par des mouvements d'aéronefs entre minuit et une heure du matin)

Je ne répéterais pas l'impact, sur la santé, qu'à un accroissement de la pollution de l'air (étude sur le lien entre particules fines et aggravation des maladies dégénératives et Parkinson METTRE LE LIEN) ainsi qu'en mettant en avant l'inexistence, à ma connaissance, de mesures des particules fines et ultrafines faites par la station de mesure « ATMO PICARDIE » de l'Aéroport de Beauvais -Tillé. Pour résumé, ce point fait apparaître une problématique majeure au niveau de la santé publique en lien direct avec une quelconque augmentation du trafic aérien.

Finalement, je souhaiterais élargir le sujet et prendre le recul nécessaire à la situation qui nous préoccupe : l'Humanité toute entière a subi et subit encore une pandémie qui a remis sur le devant de la scène l'importance de la santé, au sens large, du plus grand nombre. En même temps, une crise majeure se prépare, devant nous, celle du changement climatique (dont la COP 26 se déroule en ce moment même en Ecosse). L'ellipse, une fois refermée, met en totale contradiction les priorités fondamentales de notre époque et ce désir du « toujours plus » mis en exergue par cette nouvelle requête. Permettez de redonner une maîtrise saine, vivable et durable à un développement Aéroportuaire qui ne saurait être délétère envers les citoyens petits et grands de ce pays vivants à proximité ou non.

Merci de m'avoir lu.

L'ENGRENAGE INFERNAL

04/11/2021 12:37

1) Il est important de maintenir (à défaut de restreindre, ce qui serait idéal) les conditions actuelles: L'aéroport de Beauvais-Tillé n'a pas vocation de prendre en charge les problèmes d'autres aéroports, le développement perpétuel des mouvements d'avion, et la bougeotte frénétique de certains citoyens. Il a poussé comme un champignon avec son cortège de nuisances au détriment des habitants, avec des retombées économiques minimales souvent gonflées, malgré de lourds investissements aux frais des contribuables (et non pas aux frais des compagnies low-coast qui se gavent et exigent toujours plus).

2) Le couvre-feu existant est déjà bref: minuit...5h du matin! Ces 5 heures de silence sont bien peu par rapport au besoin physiologique élémentaire de SOMMEIL. Aller plus loin avec les dérogations demandées mettrait la SANTE des riverains en danger. Les fenêtres isolantes ne sont pas une baguette magique. Chaque année à présent apporte plusieurs vagues de chaleur, et il faut bien dormir avec les fenêtres ouvertes, et le bruit des avions dans les oreilles!

3) La POLLUTION engendrée par le fonctionnement de l'aéroport augmenterait également. Il est facile de dire que les avions polluent moins qu'il y a 30 ans. Il n'empêche que la MULTIPLICATION des atterrissages et des décollages (très polluants) provoque forcément une dégradation de l'atmosphère au-dessus d'un bassin de population important! Quelle peut être la signification réelle de la culture bio (promue par tous) dans cet environnement?

4) Ces déplacements sont essentiellement des voyages de loisirs, donc non indispensables. Leurs utilisateurs (compagnies et passagers) ne voient que les euros grappillés, et sont aveugles (volontairement ou égoïstement inconsciemment) aux problèmes engendrés. Les impacts négatifs sont pourtant importants, avec la dégradation de la qualité de vie et de la qualité de l'air, pour les riverains qui eux vivent aux alentours du site!

5) Il est URGENT de RESISTER aux belles promesses des uns et des autres. On ne peut en même temps s'effarer devant les dangereux changements climatiques, et en même temps autoriser le développement continu d'une entreprise à la très forte empreinte carbone. D'autant que l'on sait bien, quand on a de l'expérience, que les dérogations qui seraient accordées aujourd'hui, entraîneraient à coup sûr d'autres exigences plus tard. Il faut se montrer RESPONSABLE et savoir dire STOP. CHAQUE ETAPE PERMISE EST UN RENONCEMENT ET NON UN PROGRES.

Projet de modification du couvre-feu de l'aéroport de Beauvais Tillé

04/11/2021 09:57

Le projet d'implantation d'une base RYANAIR à l'aéroport de BEAUVAIS-TILLE et la modification du respect des horaires du couvre-feu, n'est pas souhaitable, car elle ne tient pas compte des nuisances causées par ce projet ni de l'intérêt des populations impactées par les contraintes sanitaires, écologiques et économiques.

L'opposition des riverains, au projet d'évolution de l'aéroport, s'intègre parfaitement dans le cadre du : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL.

En effet, réduire la pollution locale par une suite de petites actions quotidiennes, alors que 32 000 mouvements d'avions survolent, et polluent de façon concentrée une petite surface, sur les trajectoires, en déversant une énorme quantité de gaz d'échappement chargés de kérosène.

En tant que citoyen je suis tenu de respecter la Loi toute a Loi et pas une partie de la Loi, selon mon intérêt particulier.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé contre l'arrêté de 2019 au nom de la non régression relatif a la protection due aux populations concernées.

Pourquoi l'Etat viole t-il lui même ses propres Loi ?

XXXXX XXXXX

Pas de dérogations au couvre-feu

04/11/2021 09:04

Il est déjà invraisemblable que le couvre-feu ne dure que de minuit à cinq heures alors que l'aéroport est situé en zone habitée.

Respectez le sommeil des riverains!

Limitez le trafic aérien!

Vive le train!

POUR LES DÉROGATIONS AU COUVRE-FEU SI NÉCESSAIRES

04/11/2021 05:32

En faveur des rares dérogations au couvre-feu : un avion dérouté à Lille ou à Charleroi impliquerait 3 ou 4 bus pour les ramener à l'Aéroport de Beauvais : l'empreinte carbone serait bien plus importante.

À noter que depuis que la dérogation a été mise en place, l'Aéroport de Beauvais n'y a jamais eu recours.

Pollution atmosphérique et nuisance sonore

03/11/2021 21:26

En pleine COP26, notre gouvernement fait encore un effort pour une entreprise privée sans tenir compte de la protection de l'environnement. Il ne suffit pas de faire de fausses promesses contre la pollution atmosphérique, il faut agir et agir aussi contre les nuisances sonores.

Ce texte permettra à Ryanair d'organiser ces vols à sa guise, sans avoir à rendre de compte à qui que ce soit.

Par pitié stopper le développement de cette pollution d'un autre âge.

vis très favorable

03/11/2021 21:23

Ce projet d'arrêté permet un développement maîtrisé de l'aéroport, développement nécessaire au bassin d'emplois et économique de manière plus globale. Sa mise en œuvre permettra également d'éviter les effets environnementaux négatifs liés à des aléas aériens (permettre dans des cas très limités de faire atterrir des avions évite à ces mêmes avions de partir sur un autre site pour revenir le lendemain par exemple)

Le grand écart

03/11/2021 16:57

A l'heure de la COP 26 comment peut-on simplement envisager un développement du trafic aérien qui est émetteur de gaz à effets de serre alors que les engagements des pays sont là pour réduire cette nuisance qui met en péril l'existence même de nos enfants.

Comment peut-on être à ce point aveugle face aux ravages que le changement climatique apporte et apportera aux habitants de cette planète et comment peut-on se prétendre responsable en accélérant ce phénomène, par cupidité.

Non et résolument non à une modification du couvre-feu de l'aéroport de Beauvais

Les habitants doivent être protégés contre le bruit et la pollution il y va de leur santé et du poids financier que les traitements médicaux font peser sur la société.

Les plages accordées aux compagnies aériennes sont suffisamment larges pour ne pas avoir à les étendre surtout que les gestionnaires de l'aéroport n'ont jamais tenu parole et que leur déclaration rassurante en ce qui concerne la limitation du trafic n'a jamais été respectée.

Pour mémoire en 1996 on nous affirmait que cet aéroport qui voyait transiter 400 000 passagers par an ne pourrait pas se développer au delà des 800 000 passagers, voire 1 million. Qu'on pouvait être rassurés.

Et cela satisfaisait tout le monde.

Qu'en est-il aujourd'hui? et qu'on ne vienne pas nous parler des emplois et des retombées économiques que cela génère, les seules retombées sont les particules fines qui empoisonnent la planète.

Le travail, oui mais pas à n'importe quel prix, pas au prix de sa santé pas au prix t'entamer résolument le capital de nos enfants et de les condamner à vivre dans un monde...invivable!

Avis sur l'exploitation de l'aéroport Beauvais - Tillé

03/11/2021 15:39

Je ne suis pas favorable à de nouvelles dérogations.

Dans le cadre général de la diminution des gaz à effet de serre, et pour la protection de l'environnement, il semble indispensable de réduire les vols d'avion et donc de ne pas assouplir les autorisations qui protègent à la fois l'environnement et les citoyens.

Avis sur l'exploitation de l'aéroport Beauvais - Tillé

03/11/2021 15:38

Je ne suis pas favorable à de nouvelles dérogations.

Dans le cadre général de la diminution des gaz à effet de serre, et pour la protection de l'environnement, il semble indispensable de réduire les vols d'avion et donc de ne pas assouplir les autorisations qui protègent à la fois l'environnement et les citoyens.

la raison doit l'emporter

03/11/2021 13:40

Je suis tout a fait favorable a l'octroi de ces dérogations, au demeurant peu nombreuses, de l'ordre de 2 par mois calendaire et cela jusqu'a 01 h du matin avec des avions performants (Max ou neo) Tout cela me parait raisonnable et de bon sens, d'autant que les conditions sont strictes. Il ne faut pas se laisser impressionner par une poignée d'activistes jouant avec les peurs et l'irrationnel, instrumentalisant la justice, se prétendant riverains alors qu'ils ne le sont pas. Tout cela n'apparait pas sérieux... Ce qu'i l'est en revanche c'est l'attractivité de notre territoire, l'emploi, tout en sauvegardant la légitime préoccupation de la population relative aux nuisances. Alors, oui aux dérogations bien encadrées d'autant que le bilan carbone d'un déroutement à Lille ou cdg est désastreux et constitue véritablement une régression environnementale . Cordialement

Refus de modifications

03/11/2021 12:43

On ne veut pas de changement on souhaite dormir au moins de minuit a 5h

Assouplissement couvre-feu Ryanair ??? 03/11/2021

03/11/2021 11:39

Bonjour,

J'habite non loin de l'aéroport de Tillé.

Et,déjà impactée en journée par le trafic, je ne suis pas favorable à une 'transgression' autorisant un 'elargissement' des horaires, entre minuit et 5h. Si Ryanair obtient satisfaction, d'autres compagnies vont s'engouffrer dans la brèche... On n'en sortira plus...

Je suis donc opposée à ce projet.

XXXXX XXXXX 03/11/2021

aéroport

03/11/2021 09:20

Pour nous les habitants de Tillé.

Marre des nuisances sonores, de la pollution, des odeurs de carburant, des incivilités des voyageurs, du stationnement sauvage, ...

aéroport

03/11/2021 09:19

Pour nous les habitants de Tillé.

Marre des nuisances sonores, de la pollution, des odeurs de carburant, des incivilités des voyageurs, du stationnement sauvage, ...

Non

02/11/2021 22:44

Je suis contre ce projet qui même limité sera une nuisance supplémentaire aussi bien pour nous que d'un point de vue environnementale.

L'aéroport Charles de Gaulle est une solution de report existante et proche. Il n'existe pas de dérogation pour orly, il n'y a pas de raison de faire une exception pour Beauvais.

De la COP26... à l'aéroport de Beauvais: une nécessaire cohérence

02/11/2021 19:49

Bonjour,

Beauvaisien, je suis fermement opposé à l'octroi de ces dérogations. Toutes les études scientifiques actuelles concourent à dire que nous allons heurter de plein fouet le mur climatique. Il est essentiel de prendre aujourd'hui, dès maintenant, toutes les mesures qui peuvent atténuer la violence de l'impact: et cela commence au pas de notre porte. Plus de trafic à l'aéroport de Beauvais, c'est plus de CO2 dans l'atmosphère. C'est simple comme bonjour.

L'octroi de ces dérogations est donc intolérable, et pas seulement pour des raisons acoustiques.

Merci donc de ne pas faire comme si le climat n'existait pas au moment de délibérer.

Bien à vous,

Xxxxx XXXXX

Développement de l'aéroport

02/11/2021 16:43

Il est nécessaire de faire en sorte que l'aéroport mais surtout les compagnies actuelles et futures puissent s'installer, s'implanter sur l'aéroport de Paris Beauvais qui est une belle vitrine pour le département et la région des hauts de France. Cette dérogation permettra de pérenniser le principe d'une base compagnie. La garantie d'un développement maîtrisé de l'aéroport permet et permettra en ces temps difficiles de développer l'économie locale, l'attractivité de notre territoire, l'emploi, le tourisme etc. Un aéroport, des entreprises qui fonctionnent et attirent des clients favorisent les échanges internationaux, quelle chance!

Commentaires du ROSO

02/11/2021 15:29

Dans le cadre de cette consultation , il n'est pas admissible de soumettre ce projet d'arrêté sans avoir fait au préalable l'étude d'impact environnemental et l'étude d'approche équilibrée. Ces études auraient du être faites depuis le premier arrêté annulé par le conseil d'état car il s'est écoulé du temps pour cela. Sans mesure l'impact de ces mesures on ne peut conclure sur leur impact et on peut conclure facilement que permettre plus de bruit la nuit conduit à mépriser la tranquillité des riverains et constitue de fait en droit une régression environnementale. Ce texte en l'état et sans ces études est voué à être déféré de nouveau devant le conseil d'état. Xxxxx Xxxxx président du ROSO

Contre

02/11/2021 14:20

Je suis contre cette dérogation

maintien de l'arrêté du 25 avril 2002 sans dérogation

02/11/2021 14:12

Bonjour,

nous habitons sur la commune de Savignies. La commune de Savignies est répertoriée comme non exposée aux nuisances des avions. Je ne suis pas du même avis.

L'aéroport de Beauvais-Tillé est clairement une nuisance pour les habitants du secteur. Nous entendons tous les jours le passage des avions.

Nous sommes favorables au maintien de l'arrêté du 25 avril 2002 sans dérogation, qui permet une plage horaire d'exploitation déjà très large pour l'aéroport, et déjà peu agréable pour les locaux comme nous.

Personnellement, je suis quelqu'un qui a besoin de sommeil et je me couche à 21H30. Et à 22H, on entend un avion assez fort. Un autre aux alentours de 22H30, quand il n'est pas en retard. Alors il faut attendre que ce cher avion passe pour pouvoir prendre le sommeil.

Le matin, je me lève à 6H25. Mais ce n'est apparemment pas assez tôt, puisque le premier avion se charge de devancer mon réveil et passe à 6H voir même avant.

Alors ce sont plutôt des RESTRICTIONS de la plage horaire autorisée qu'il faudrait mettre en place pour respecter un peu plus les gens, au lieu de dérogations.

maintien de l'arrêté du 25 avril 2002 sans dérogation

02/11/2021 14:11

Bonjour,

nous habitons sur la commune de Savignies. La commune de Savignies est répertoriée comme non exposée aux nuisances des avions. Je ne suis pas du même avis.

L'aéroport de Beauvais-Tillé est clairement une nuisance pour les habitants du secteur. Nous entendons tous les jours le passage des avions.

Nous sommes favorables au maintien de l'arrêté du 25 avril 2002 sans dérogation, qui permet une plage horaire d'exploitation déjà très large pour l'aéroport, et déjà peu agréable pour les locaux comme nous.

Personnellement, je suis quelqu'un qui a besoin de sommeil et je me couche à 21H30. Et à 22H, on entend un avion assez fort. Un autre aux alentours de 22H30, quand il n'est pas en retard. Alors il faut attendre que ce cher avion passe pour pouvoir prendre le sommeil.

Le matin, je me lève à 6H25. Mais ce n'est apparemment pas assez tôt, puisque le premier avion se charge de devancer mon réveil et passe à 6H voir même avant.

Alors ce sont plutôt des RESTRICTIONS de la plage horaire autorisée qu'il faudrait mettre en place pour respecter un peu plus les gens, au lieu de dérogations.

couvre feu aéroport Beauvais-Tillé

02/11/2021 10:45

Je suis contre l'assouplissement du couvre feu pour l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Les nuisances sonores ne se limitent pas qu'aux alentours de l'aéroport.

A 40km de celui-ci on subit également ces nuisances sonores. Les avions passent à basse altitude, très souvent les paliers de descente ne sont pas respectés surtout avec les avions les plus bruyants.

La population de la région avait été contre l'installation d'un troisième aéroport pour l'île de France et les élus de Beauvais sont en train de l'établir sans tenir compte des nuisances subies par les riverains habitant dans les couloirs de navigation.

Consultation sur la plateforme aéroportuaire de Beauvais

02/11/2021 10:43

Je suis pour cette dérogation les avions ne font pas plus de bruit que le train qui est à côté de chez moi et je ne fait pas de pétition pour arrêter les trains bien à vous

couvre feu aéroport Beauvais-Tillé

02/11/2021 10:43

Je suis contre l'assouplissement du couvre feu pour l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Les nuisances sonores ne se limitent pas qu'aux alentours de l'aéroport. A 40km de celui-ci on subit également ces nuisances sonores. Les avions passent à basse altitude, très souvent les paliers de descente ne sont pas respectés surtout avec les avions les plus bruyants.

La population de la région avait été contre l'installation d'un troisième aéroport pour l'île de France et les élus de Beauvais sont en train de l'établir sans tenir compte des nuisances subies par les riverains habitant dans les couloirs de navigation.

Consultation pour l aéroport de Beauvais

02/11/2021 10:41

Je suis pour cette dérogation les avions ne font pas plus de bruit que le train qui est à côté de chez moi et je ne fait pas de pétition pour arrêter les trains bien à vous

Consultation pour l aéroport de Beauvais

02/11/2021 10:39

Je suis pour cette dérogation les avions ne font pas plus de bruit que le train qui est à côté de chez moi et je ne fait pas de pétition pour arrêter les trains bien à vous

Oui au couvre feu

02/11/2021 10:29

Restons à 00h00 decollage le soir
Arrêtons les arrivees le matin avant 6h30
1er decollage comme avant 8h

Je suis contre l'abolition du couvre feu.

02/11/2021 10:12

A l'heure de la cop26, les créneaux horaires sont déjà très étendus pour faire atterrir les avions commerciaux à Beauvais.

Je demande le maintien du couvre feu.

Non à l'extension du trafic aérien et à ses plages horaires. Oui à la quiétude des riverains

02/11/2021 10:01

Là où certains sont heureux de partir en voyage (et je les comprends),, le côté pile en est tout autre pour les habitants des environs de l'aéroport de Beauvais Tillé.

Son avenir se joue maintenant et le nôtre aussi (habitants à 5 km de l'aéroport, nous avons acheté il y a xxxxx xxxxx ; nous nous sommes préalablement assurés qu'aucun couloir aérien ne passait ici au dessus

du village et donc du terrain. C'était sans compter sur la nécessité pour les avions d'effectuer un envol en 1/2 cercle après le décollage pour "chopper" les ondes radios de l'antenne de Saint Just en Chaussée,,, et selon qui pilote l'appareil,,, l'on peut compter les hublots, souhaitant bon voyage à chacun.

Que ce soit le maire du village de l'époque, les vendeurs du bien immobilier ou l'agence immobilière, chacun a su taire cette info malgré nos questions ouvertement posées.

Alors oui, nous ne souhaitons pas plus de vols quotidiens et nocturnes,,, car, au delà des mânes financières, de la pollution de l'air, de l'impact carbone, de la nécessité d'une sobriété plus grande de chacun sur le thème des voyages (faire autrement peut être ? 😞 😊) ,,, notre quiétude est primordiale,,,

Sans compter que certains avions sont aujourd'hui plus puissants et donc,,, plus bruyants !!! S'éveiller soudainement dans sa 1ère phase d'endormissement à 23h30 à cause d'un vrombissement sourd,,, non non et re-non.

Pollution acoustique évidente et nuisible,,, en plus du reste,,,
02/11/2021 09:54

Là où certains sont heureux de partir en voyage (et je les comprends),,, le côté pile en est tout autre pour les habitants des environs de l'aéroport de Beauvais Tillé.

Son avenir se joue maintenant et le nôtre aussi (habitants à 5 km de l'aéroport, nous avons acheté il y a xxxxx xxxxx ; nous nous sommes préalablement assurés qu'aucun couloir aérien ne passait ici au dessus du village et donc du terrain. C'était sans compter sur la nécessité pour les avions d'effectuer un envol en 1/2 cercle après le décollage pour "chopper" les ondes radios de l'antenne de Saint Just en Chaussée,,, et selon qui pilote l'appareil,,, l'on peut compter les

hublots, souhaitant bon voyage à chacun.

Que ce soit le maire du village de l'époque, les vendeurs du bien immobilier ou l'agence immobilière, chacun a su taire cette info malgré nos questions ouvertement posées.

Alors oui, nous ne souhaitons pas plus de vols quotidiens et nocturnes,,, car, au delà des mânes financières, de la pollution de l'air, de l'impact carbone, de la nécessité d'une sobriété plus grande de chacun sur le thème des voyages (faire autrement peut être ? 😞 😊) ,,, notre quiétude est primordiale,,,

Sans compter que certains avions sont aujourd'hui plus puissants et donc,,, plus bruyants !!! S'éveiller soudainement dans sa 1ère phase d'endormissement à 23h30 à cause d'un vrombissement sourd,,, non non et re-non.

Couvre feu

02/11/2021 07:40

Non à la levée du couvre feu.

En pleine cop26, la volonté de réduire le couvre feu paraît plutôt anachronique. Laissons dormir les riverains et arrêtons de dérouler le tapis rouge à une entreprise qui se préoccupe si peu de ses salariés et de l'intérêt collectif et dont le seul crédo est : toujours plus de profit.

Dérogation couvre-feu Aéroport Beauvais Tilé

02/11/2021 07:13

Je suis contre ces dérogations de vol . Pour moi, il faut maintenir les interdictions de vols entre 24h00/05h00 du.marin.

le bruit généré est source de stress et de problèmes de santé.

Il me parait indispensable de maintenir les dispositions actuelles pour le bien être des riverains

Dérogation couvre-feu Aéroport Beauvais Tilé

02/11/2021 07:11

Je suis contre ces dérogations de vol . Pour moi, il faut maintenir les interdictions de vols entre 24h00/05h00 du.marin.

le bruit généré est source de stress et de problèmes de santé.

il me parait indispensable de maintenir les dispositions actuelles pour le bien être des riverains

Règles de décollage non contrôlées

02/11/2021 06:39

Autoriser des décollages de nuit alors que les conditions des décollages actuels de jour semblent hors de contrôle est une étape de plus vers une pollution sonore grandissante et atteignant bientôt l'intolérable. Les hauteurs de survol sont bien différentes d'un avion à l'autre ainsi que leur impact sonore, avec des angles de décollage ne semblant pas respecter la législation en cours.

Que penser de cette autorisation supplémentaire des vols de nuit quand on n'arrive déjà pas à faire respecter la réglementation sur les vols de jour ?

Respect

02/11/2021 06:34

Bonjour

Respecter la santé des riverains.

Non aux dérogations supplémentaires.

Je ne suis pas favorable

02/11/2021 05:43

Bonjour

toujours plus et encore plus....

les nuisances locales sont déjà énormes dans une agglomération de petite taille qu'est le beauvaisis. Les nuisances sonores s'entendent de très loin et gênent tous les habitants de cet agglomération dans la mesure où cet aéroport est au milieu de la ville. J'habite à 5 km de cet aéroport et je les entends décoller et parfois régulièrement passer au dessus de chez moi même si je n'habite pas dans la continuité de la piste d'atterrissage. Le bruit est insoutenable quand cet avion passera au dessus de chez moi et me réveillera il est certain si cette dérogation est acceptée. Max25 fois par an correspondant à 7% de mes nuits... non merci.

Pour la dérogation

02/11/2021 04:12

Étant propriétaire sur la commune de Tille je suis pour l'assouplissement du couvre-feu cela est un plus pour l'économie locale !

L'impact économique

02/11/2021 00:58

Il faut obligatoirement autoriser le retour des avions basés à leur maison. Il ne s'agit pas de faire atterrir et décoller des centaines des avions entre minutes et 5 heure. On parle d'un à deux atterrissage après minuit par an !

Non a l assouplissement du couvre feu

01/11/2021 23:38

Assouplissement inutile. L aéroport de tillé ne doit pas devenir le 3eme aéroport parisien. Aéroport low cost pour usager low cost. Il n y a aucune raison que les communes rurales ne subissent que des desagrémments exportés par nos elites parisiennes. Installez vos nuisances sur les champs elysees.

Il est ridicule de se cacher derriere un pseudo interet general. L

interet general est de mettre en oeuvre de reels mesures ecologiques. La reduction du transport aerien en est une.

Nullissime

01/11/2021 23:19

Il s'agit ni plus ni moins de donner des creaux a des compagnies étrangères qui se jouent de la legislation et du droit français

Contre

01/11/2021 22:57

Je vote contre l'extension de ce couvre feu ! Non seulement les nuisances sont exponentielles pour les riverains mais en plus c'est un cadeau fait pour une compagnie aérienne qui ne respecte aucun droit des salariés ! Une honte que l'argent public serve à ce genre d'entreprise !!!

stop !

01/11/2021 21:44

Il faut arrêter avec le transport aérien : en cette période de cop26, il faudrait réfléchir à la préservation de la planète plutôt qu'aux intérêts financiers. Il est totalement aberrant d'envisager des dérogations aux couvres feus aéroportuaires.

Avis très défavorable

01/11/2021 20:44

Bonjour,

Ce projet n'est pas le bienvenu.

Nous subissons déjà bien des naissances sonores actuellement.

Plus grave encore, comment peut-on, au moment de la Cop 26, prendre de

telles décisions !? ! Incompréhensible.

Les intérêts économiques immédiats de quelques uns ne doivent plus être
seuls pris en compte.

Cordialement.

Xxxxx Xxxxx.

Avis très défavorable

01/11/2021 20:43

Bonjour,

Ce projet n'est pas le bienvenu.

Nous subissons déjà bien des naissances sonores actuellement.

Plus grave encore, comment peut-on, au moment de la Cop 26, prendre de
telles décisions !? ! Incompréhensible.

Les intérêts économiques immédiats de quelques uns ne doivent plus être
seuls pris en compte.

Cordialement.

Xxxxx Xxxxx.

Avis très défavorable

01/11/2021 20:42

Bonjour,

Ce projet n'est pas le bienvenu.

Nous subissons déjà bien des naissances sonores actuellement.

Plus grave encore, comment peut-on, au moment de la Cop 26, prendre de
telles décisions !? ! Incompréhensible.

Les intérêts économiques immédiats de quelques uns ne doivent plus être
seuls pris en compte.

Cordialement.

Xxxxx Xxxxx.

Refus de cette dérogation

01/11/2021 20:21

Inadmissible de voir remis en cause les heures de couvre-feu

Les nuisances sont déjà bien suffisantes aujourd'hui il serait de revoir votre copie en ce qui concerne le développement de cette aéroport

application stricte du couvre feu

01/11/2021 19:36

Le couvre feu est une mesure permettant aux riverains une tranquillité la nuit.

Les nuisances sont assez nombreuses le soir. En aucun cas une modification du couvre feu doit permettre des vols de nuit.

Et la COP 26 à quoi sert-elle ?

01/11/2021 18:46

Je suis contre le développement et l'augmentation de l'amplitude horaires pour les aeronefs.

Tout va à l'encontre de la COP26 et du réchauffement climatique.

Évidemment l'appât d'un gain toujours plus grand fait rêver et bouger certains au détriment de la population vivant autour de l'aéroport et sous les couloirs aériens.

"la bonne information" , "les retards pour des raisons indépendantes de la volonté du transporteur" quelle blague quand je lis votre consultation publique.... venez chez moi, à 6h30 lorsqu'il y a des décollages et venez en été, vous savez quand il fait chaud et que les fenêtres sont ouvertes pour aérer.....que l'ACNUSA viennent faire ses tests avec des riverains que tous, nous puissions constater.....

6h30 c'est déjà bien trop tôt, alors plus tôt c'est terrible et

inimaginable... mais que valent quelques riverains contre le pouvoir de

l'argent, l'appât du gain Pensez au futur proche, pensez à l'état de la planète que nous laissons à nos enfants....Soyez responsables et raisonnables !

Et la COP 26 à quoi sert-elle ?

01/11/2021 18:45

Je suis contre le développement et l'augmentation de l'amplitude horaires pour les aéronefs.

Tout va à l'encontre de la COP26 et du réchauffement climatique.

Évidemment l'appât d'un gain toujours plus grand fait rêver et bouger certains au détriment de la population vivant autour de l'aéroport et sous les couloirs aériens.

"la bonne information" , "les retards pour des raisons indépendantes de la volonté du transporteur" quelle blague quand je lis votre consultation publique.... venez chez moi, à 6h30 lorsqu'il y a des décollages et venez en été, vous savez quand il fait chaud et que les fenêtres sont ouvertes pour aérer.....que l'ACNUSA viennent faire ses tests avec des riverains que tous, nous puissions constater.....

6h30 c'est déjà bien trop tôt, alors plus tôt c'est terrible et inimaginable... mais que valent quelques riverains contre le pouvoir de l'argent, l'appât du gain Pensez au futur proche, pensez à l'état de la planète que nous laissons à nos enfants....Soyez responsables et raisonnables !

Consultation public aéroport Beauvais tille

01/11/2021 16:24

Bonjour

Cette nouvelle tentative de détruire le couvre feu nécessaire au bien être des riverains est un scandale . A l'heure de la cop 26 c'est de

plus une aberration et c'est envoyer un signal fort que l'on peut continuer à rejeter dans la poubelle atmosphérique du CO2 et des particules fines impunément et sans en payer les conséquences à travers le prix du billet qui plus est, est vendu au dessous du prix de revient et probablement au frais du contribuable local.

Augmenter l'offre est une aberration à une époque où l'on sait qu'il faut réduire nos émissions et notamment celles du transport aérien au strict nécessaire.

Les décideurs face à cette situation devraient imposer une taxe carbone supérieure au prix du billet pour que l'industrie du transport aérien, face à cette contrainte forte développe des alternatives moins dommageable pour les riverains mais aussi pour nous tous les humains. Les rapports du GIEC sont suffisamment explicite pour n'avoir aucun doute sur ce qu'il faut faire face à cette situation.

AEROPORT BEAUVAIS TILLE

01/11/2021 15:22

NON à la dérogation du couvre feu

Les avions de la Ryanair sont bruyants et polluent beaucoup notre environnement. Ils ne respectent déjà pas le couvre feu. Supprimer le couvre feu c'est leur donner l'autorisation de perturber le sommeil des riverains ce qu'ils font déjà certains jours puisqu'aucune sanction n'est prise à leur encontre ce qui ressemble à une nouvelle aide au détriment de la santé des riverains. Ce qui augmentera encore la pollution et les gaz à effet de serre.

Les avions Ryanair sont tellement bruyants que même les fenêtres fermées celui du matin on l'entend déjà avant la levée du couvre feu et que toute conversation doit cesser lorsqu'un avion décolle dans la journée.

NON A LA DEROGATION DU COUVRE FEU

consultation aéroport de BEAUVAIS TILLE

01/11/2021 15:08

non à la dérogation du couvre feu

Déjà que des avions ne respectent pas le couvre feu ils arrivent en retard et décollent avant l'heure. Ils font un bruit épouvantable et perturbent le sommeil des riverains. Le matin les moteurs sont bien en route avant l'heure autorisée.

Ils sont tellement bruyants que lorsque qu'un avion décolle dans la journée il faut stopper toute conversation et même le son de la télé on ne l'entend plus

NON A CETTE DEROGATION pour le bien être des riverains

Nuisances

01/11/2021 07:56

Toujours plus de risques , de nuisances et de pollution pour des riverains de plus en plus excédés , pour qu'une minorité s'enrichisse au détriment du plus grand nombre , que l'aéroport indemnise les problèmes de santé engendrés par le manque de sommeil , les nuisances sonores et la pollution de l'air , et la dévalorisation de la valeur immobilière de propriétaires qui sont aussi des contribuables et des électeurs !

Inconscience, mépris, cupidité un cocktail qui nous envoie droit dans le mur !

28/10/2021 20:47

Les conséquences du changement climatique commencent à se faire sentir, nous vivons déjà la sixième extinction de masse, on nous avait promis

"le monde d'après" la pandémie ... Mais nos élus et les pouvoirs publics semblent ne se préoccuper que de préserver le modèle économique prédateur des compagnies "low cost".

Pourquoi?

Accepter cette dérogation au couvre feu est une décision contraire à l'intérêt général, les élus qui soutiennent ce projet démontrent leur manque de clairvoyance et leurs mépris pour leur administrés.

Xxxxx Xxxxx

Le couvre-feu ne doit pas être modifié

28/10/2021 19:29

Le couvre-feu ne doit pas être modifié car celui-ci avait été mis en place justement pour respecter le sommeil des riverains. Si le couvre-feu vient à être "exceptionnellement" restreint, c'est la porte ouverte à d'autres modifications.

Le droit européen stipule que chaque individu a le droit de vivre dans un environnement sain. Un sommeil continu fait partie des éléments constituant une bonne santé.

A l'heure où les questions environnementales devraient nous préoccuper tous, le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé est une hérésie.

Avis favorable

28/10/2021 10:16

L'absence de dérogations serait une régression environnementale car elle obligerait le déroutement d'un aéronef sur plusieurs centaines de km pour que finalement il revienne le lendemain sur sa base.

La perturbation du service public assuré par l'aéroport doit également être pris en compte.

Le dispositif est tellement encadré que l'intérêt général est préservé.

Favorable

28/10/2021 04:50

texte très cadré.

le déroutement d un vol est certainement bien plus générateur d émissions carbonés (consommation supplémentaire de kérosène // transfert passagers par voie terrestre...).

donner la possibilité a cet aéroport de rester attractif, de continuer d être une vitrine pour la région.

INDISPENSABLE

27/10/2021 16:42

un allègement du couvre feu de façon réglementé est indispensable au développement de l'aéroport vital pour l'emploi et la région

Favorable

27/10/2021 16:43

Il est temps que le progrès permettent à tous les enjeux de converger ..
Ecologie, Leaderhip industriel, Marché de l'emploi, le respect des compromis de bon sens.

important

27/10/2021 16:44

Il est important pour le bon développement de l'activité aéroportuaire

d'alléger le couvre feu cela évitera d'aller se poser à Lille et de revenir en bus Cordialement

Favorable

27/10/2021 16:44

Il est temps que les enjeux majeurs de société puissent converger ..
Écologie, Leadership Technologique et Industriel, Marché de l'emploi.

Hyper favorable au développement de cet outil et ses milliers
d'emplois pour notre région

27/10/2021 16:47

Cet outil est crucial pour la Région. Pour sa desserte, pour le rayonnement de celle-ci et des régions proches, et pour continuer de stimuler les échanges humains.

Le développement de ses emplois devraient être beaucoup plus mis en avant. Plus de 1000 emplois directs, des efforts très importants en terme d'environnement et développement durable dans une industrie qui en a fait beaucoup et qui s'engage à des actions concrètes pour les années à venir.

Donner des dérogations à des avions pour qu'ils reviennent à leur base (leur maison) le soir semble évident, dans des conditions parfaitement encadrées, leur permettant d'éviter des déroutements plus qu'irresponsables en terme d'impact environnementaux (un vol plus long, un rapatriement des passagers de leur aéroport de déroutement à leur aéroport d'origine, le rapatriement de l'avion en fin de couvre feu (donc un vol supplémentaire...))

Très favorable à ce nouvel arrêté

arrete sur restriction d'exploitation sur l'aéroport de beauvais

27/10/2021 17:33

je soutiens la démarche d'une dérogation au couvre feu pour l'aéroport de Beauvais. Je pense que ces dérogations sont d'un intérêt général, le non retour sur leur base des avions basés pourraient causés des troubles à l'ordre public, ces mêmes avions effectuant les départs des premiers vols le lendemain matin, ils évitent également des déroutements sur d'autres aéroports.

Le nombre de 25 vols annuels est plus que raisonnable et avec une arrivée qui ne va pas au delà de 01h00, de plus les avions de nouvelle génération sont de plus en plus performants au niveau du bruit.

J'habite la région et suis fière que notre aéroport est le 10ème aéroport Français qui a fait connaitre notre ville partout en Europe, qui est également un des 1er employeur de la région et qu'il a su résister à l'année noire de 2020 en raison du COVID.

Avis très positif

27/10/2021 18:04

Ce projet d'arrêté concilie les intérêts de l'ensemble des parties et permet à l'aéroport de poursuivre son développement maîtrisé, avec ses impacts significatifs en matière d'emploi, accompagné d'actions en matière environnementale.

Développement durable : un équilibre entre trois facteurs :

écologique, social et économique

27/10/2021 18:06

Madame,Monsieur,

Je suis utilisatrice de l'aéroport mais aussi riveraine.

Je suis ravie de pouvoir voyager au départ de Beauvais et de rentrer bien entendu sur Beauvais. Le "décalage" du couvre feu pour les avions basés d'une heure ne changerait pas grand chose à nos vies en tant que riverains. Il éviterait par exemple de devoir rapatrier des passagers qui rentrent déjà tard initialement : l'impact en émission de CO2, le ressenti des passagers, et le coût de ce rapatriement me paraissent disproportionnés quand il s'agit en échange de faire juste atterrir un avion avec quelques heures de retard et ce pour une cause valable.

Intérêt général

27/10/2021 18:29

J'appuie ce projet, en effet l'aéroport de Beauvais est une structure qui emploie beaucoup de beauvaisiens . Il est indispensable à l'économie locale.

Cordialement

Intérêt général

27/10/2021 18:30

J'appuie ce projet, en effet l'aéroport de Beauvais est une structure qui emploie beaucoup de beauvaisiens . Il est indispensable à l'économie locale.

Mr Xxxxx Xxxxx, président SAGEB

27/10/2021 19:11

J'approuve totalement ce projet d'arrêté dérogatoire au couvre-feu au bénéfice de l'emploi.

Approbation du projet d'arrêté dérogatoire au couvre-feu de l'aéroport de Beauvais

27/10/2021 19:13

J'approuve totalement ce projet d'arrêté dérogatoire au couvre-feu au bénéfice de l'emploi.

favorable à la dérogation

27/10/2021 20:33

les dérogations au couvre feu prévues dans ce nouvel arrêté sont très encadrées et permettent d'assurer dans de bonnes conditions environnementales (acoustique) le rebasage des avions à Beauvais dans les rares situations de perturbation entraînant des retards ;

favorable à la dérogation

27/10/2021 20:34

les dérogations au couvre feu prévues dans ce nouvel arrêté sont très encadrées et permettent d'assurer dans de bonnes conditions environnementales (acoustique) le rebasage des avions à Beauvais dans les rares situations de perturbation entraînant des retards ;

Avis favorable

27/10/2021 23:19

Ce nouveau projet d'arrêté ne méconnaît plus le principe de non-régression environnementale fixé par le code de l'environnement, puisqu'il encadre maintenant sérieusement le trafic nocturne (limité en nombre et en plage horaire) et les raisons de dérogation.

Par ailleurs, il limite la mise en oeuvre pour une durée temporaire de 3 ans, avec des bilans annuels. Cela permettra de réviser au besoin les dérogations, en ayant un retour de 3 ans.

Il faut donc approuver ce projet d'arrêté !

1 – Commentaire (déposé sur le registre mis à disposition dans les locaux de la DDT de l’Oise)

5/11/2021

Opposé aux décollages tot et impossible de dormir après 6h du matin.

et vol au dessus du village (Laversine)